



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	14
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	16
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
III. Exécution du budget	89
A. Ressources financières	89
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe	90
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources	91
D. Évolution des dépenses mensuelles	91
E. Autres produits et ajustements	92



F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	92
G. Contributions non budgétisées	93
IV. Analyse des écarts	93
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à l'exécution de l'Accord de cessation des hostilités et appui).

Le montant total des dépenses pour la période considérée s'élève à 1 042 379 900 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 95 % (contre 912,2 millions de dollars de dépenses et un taux d'utilisation de 99,4 % au cours de l'exercice précédent).

Le montant plus faible que prévu des dépenses de l'exercice au titre du personnel militaire et du personnel de police (40,2 millions de dollars) s'explique principalement par le déploiement tardif des contingents militaires et des unités de police constituées. Le montant plus faible que prévu des dépenses au titre du personnel civil (10,5 millions de dollars) est surtout dû à des indemnités de départ inférieures au budget et un à taux moyen effectif de vacance de postes de 17,6 % pour le personnel recruté sur le plan international, à comparer aux taux de 15 % et 5 % qui avaient été budgétisés respectivement pour la Mission et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Le montant plus faible que prévu des dépenses opérationnelles (4,3 millions de dollars) s'explique principalement par la consommation de carburants et lubrifiants, des travaux d'aménagement et de rénovation des installations et de l'infrastructure, le déploiement tardif de trois hélicoptères militaires polyvalents et le fait que cinq hélicoptères n'aient pas été livrés.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	443 364,1	403 138,7	40 225,4	9,1
Personnel civil	249 761,4	239 302,0	10 459,4	4,2
Dépenses opérationnelles	404 189,6	399 939,2	4 250,4	1,1
Montant brut	1 097 315,1	1 042 379,9	54 935,2	5,0
Recettes provenant des contributions du personnel	19 044,8	18 824,9	219,9	1,2
Montant net	1 078 270,3	1 023 555,0	54 715,3	5,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 097 315,1	1 042 379,9	54 935,2	5,0

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^c</i>
Observateurs militaires	166	154	160	(3,9)
Contingents	12 334	11 294	10 534	6,7
Police des Nations Unies	663	614	579	5,7
Unités de police constituées	660	523	417	20,3
Personnel recruté sur le plan international ^d	955	974	803	17,6
Personnel recruté sur le plan national ^d				
Administrateurs recrutés sur le plan national	161	178	140	21,3
Services généraux	1 430	1 519	1 144	24,7
Volontaires des Nations Unies ^d				
Personnel recruté sur le plan international	472	506	404	20,2
Personnel recruté sur le plan national	3	41	3	92,7
Emplois de temporaire ^e				
Personnel recruté sur le plan international	35	37	17	54,1
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	16	7	56,3
Personnel fourni par des gouvernements	–	71	65	8,5

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé pour les observateurs militaires, les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées. Pour le personnel civil, ces chiffres représentent l'effectif autorisé au 1^{er} avril 2015, après suppression de postes.

^b Pour les observateurs militaires, les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées, les chiffres qui figurent dans cette colonne reflètent le déploiement prévu à concurrence du niveau maximum de l'effectif autorisé. Pour le personnel civil, les chiffres qui figurent dans cette colonne prennent en compte la diminution autorisée du personnel effective au 1^{er} avril 2015.

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^d Reflète les informations relatives à l'occupation des postes pour la Mission et les postes du Centre de service régional financés sur le budget de la MINUSS.

^e Financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions),

^f Personnel déployé au 1^{er} janvier 2015.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 24 octobre 2014 (A/69/550), s'élevait à un montant brut de 1 097 894 000 dollars (montant net : 1 078 806 400 dollars). Les crédits demandés couvraient le déploiement de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires, 663 membres de la Police des Nations Unies, 660 membres des unités de police constituées, 1 002 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 608 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 480 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

2. Dans son rapport en date du 11 décembre 2014, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 097 315 100 dollars pour l'exercice 2014/15 (A/69/650, par. 83), en plus du crédit de 580 830 400 dollars déjà ouvert par l'Assemblée dans sa résolution 68/293.

3. Dans sa résolution 69/260, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice 2014/15, un crédit d'un montant brut de 1 097 315 100 dollars (montant net : 1 078 270 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission, dont un montant brut de 580 830 400 dollars (montant net : 570 926 300 dollars) qu'elle avait préalablement autorisé dans sa résolution 68/293. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat de la Mission pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2155 (2014), 2187 (2014) et 2223 (2015).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de protéger les civils et d'appuyer l'application de l'Accord de cessation des hostilités en vue du règlement du conflit en cours au Soudan du Sud.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, organisés par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2014/15 effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Durant sa quatrième année de fonctionnement, la MINUSS a poursuivi la mise en œuvre d'activités conformes à son mandat, notamment la protection des civils, en concentrant ses efforts sur des activités de surveillance, d'enquête et de vérification des faits concernant des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'appui à l'application de l'Accord de cessation des hostilités. Cependant, si des progrès ont été faits sur de nombreux points, le conflit en cours, qui touche particulièrement les États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, a encore empêché la Mission de pouvoir s'investir totalement en faveur des citoyens du Soudan du Sud.

9. Tout au long de l'exercice 2014/15, la MINUSS a continué à protéger des civils qui fuyaient les violences et qui se sont réfugiés dans six sites de protection des civils de la MINUSS. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays qui ont trouvé refuge dans ces sites a atteint 140 000 à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 40 % par rapport à avril 2015, due à l'escalade du conflit dans les États du Haut-Nil et de l'Unité. Le maintien de sites de protection des civils sur les bases de la MINUSS a posé de nouveaux défis à la Mission et absorbé une part substantielle de ses ressources et capacités opérationnelles. Les questions de sécurité, notamment à l'intérieur et à proximité des sites où résident les personnes déplacées, le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires, demeurent une source majeure de préoccupation.

10. Un certain nombre d'initiatives visant à parvenir à un accord de paix entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) se sont déroulées à Addis-Abeba et à Arusha au cours de l'exercice, comme le Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui s'est tenu en août 2014 pour faire avancer le processus. Cependant, même si les participants se sont déclarés en faveur d'un protocole portant sur des dispositions transitoires préalables au règlement de la crise et ont appelé les parties prenantes à conclure un accord établissant un gouvernement provisoire d'unité nationale avant le 9 octobre 2014, le Sommet n'a pas permis d'avancée notable. D'autres discussions qui ont eu lieu en septembre 2014 ont permis de parvenir à un accord sur un certain nombre de questions, mais pas sur une formule de partage du pouvoir et le futur système de gouvernance. Cependant, le délai fixé dans le protocole du mois d'août a expiré sans qu'il y ait eu accord sur la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale. À la suite de l'ajournement des négociations le 5 octobre 2014, l'IGAD a poursuivi ses discussions avec le Gouvernement, les deux principaux dirigeants (le Président Salva Kiir et le chef du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar) et d'autres parties prenantes.

11. Parallèlement aux discussions menées sous l'égide de l'IGAD, des pourparlers ont été organisés en octobre 2014 à Arusha par la République-Unie de Tanzanie et l'African National Congress d'Afrique du Sud pour promouvoir la réconciliation au sein du parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), et ont abouti à un accord-cadre sur le dialogue interne au SPLM. En janvier 2015, une seconde série de pourparlers a débouché sur la signature d'un accord de réunification du Mouvement, qui confirmait la validité de l'Accord de cessation des

hostilités et préconisait le recours au dialogue interne et au processus de médiation mené par l'IGAD pour faciliter la réforme et la transformation du SPLM et pour mettre en œuvre un programme d'unité nationale, de paix, de réconciliation, de justice et de responsabilité effective.

12. En raison de la persistance du désaccord quant au partage du pouvoir, l'IGAD, lors de son sixième Sommet tenu en novembre 2014, a appelé à une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités et fait part de sa décision d'instituer au niveau régional des sanctions punitives en cas de violation, telles que le gel d'avoirs, des interdictions de voyager et un embargo sur les armes. Les dirigeants de l'Autorité ont également autorisé la région de l'IGAD à intervenir directement au Soudan du Sud pour protéger la population et rétablir la paix. En janvier 2015, les deux acteurs principaux se sont rencontrés à Addis-Abeba sous les auspices de l'IGAD sans encore une fois parvenir à un accord de paix final. Cependant, ils ont confirmé leur accord quant à l'établissement d'un gouvernement provisoire d'unité nationale avant le 9 juillet 2015 et au règlement de toutes les affaires en suspens, notamment l'épineuse question du partage du pouvoir, avant le 5 mars 2015. Les pourparlers menés par l'IGAD ont repris en février 2015, mais ont été suspendus sine die en mars, lorsqu'il est devenu évident que les parties n'étaient pas en mesure de trouver un terrain d'entente. À la suite de la suspension des négociations, les dirigeants et les partenaires de l'IGAD ont mené des consultations pour élaborer une proposition susceptible de relancer le processus de paix en étendant la médiation à l'Union africaine, aux Nations Unies, à l'Union européenne, à la troïka (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Norvège) et à la Chine, afin de proposer conjointement des mesures incitatives et d'exercer une pression collective sur les parties sud-soudanaises pour parvenir à un accord de paix global associant toutes les parties. Aucun accord de paix n'a pu être trouvé au cours de l'exercice 2014/15 et la région du Haut-Nil a connu une escalade de la violence.

13. La MINUSS a continué à exécuter son mandat en toute impartialité tout au long de l'exercice. Cependant, les relations entre la Mission et les parties au conflit sont restées tendues, principalement en raison de problèmes liés à la liberté de mouvement, aux restrictions d'accès, aux garanties concernant la sécurité aérienne et aux conditions élémentaires de sécurité. Ces difficultés ont empêché la Mission de mettre en œuvre intégralement ses activités et ont, à certaines occasions, bloqué les déplacements de personnel et l'acheminement du matériel, en particulier vers Malakal et Bentiu. En raison des combats qui se sont déroulés à Melut, dans l'État du Haut-Nil, au cours desquels le principe d'inviolabilité de sa base d'appui de comté située dans cette localité n'a pas été respecté, la Mission a relocalisé en mai 2015 tout le personnel civil, les forces de police de la MINUSS et les officiers de liaison de cette base.

14. Pour aider la MINUSS à exécuter son mandat de protection des civils, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2155 (2014), a autorisé un renforcement des composantes militaire et police de la Mission, qu'il a ensuite prorogé dans ses résolutions 2187 (2014) et 2223 (2015). Au 30 juin 2015, la composante militaire avait déployé 11 529 soldats sur un effectif autorisé de 12 500, et la composante police avait déployé 1 043 agents sur un effectif autorisé de 1 323, dont 469 appartenant à des unités de police constituées. De plus, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 (2014), la Mission a mené de juin à août 2014 un examen des besoins en personnel civil, conformément au projet de budget

pour l'exercice 2014/15, qui prévoyait notamment la suppression de 386 postes liés à l'ancien mandat et une réduction nette totale de 272 postes approuvés.

Protection des civils

15. En application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité et des priorités révisées qu'elle contient, la Mission a élaboré une stratégie de protection des civils pour assurer la mise en œuvre des dispositions pertinentes de son mandat révisé. Le cadre conceptuel de mise en œuvre du mandat relatif à la protection des civils comporte trois catégories d'activités : a) dialogue et engagement, b) protection physique, c) création d'un environnement protecteur.

16. Pour ce qui est de la première catégorie, la MINUSS a présenté son nouveau mandat au cours de réunions d'information, déterminé les préoccupations spécifiques liées à la protection et travaillé à l'établissement de systèmes d'alerte et de réaction rapides. Elle a également noué un dialogue actif avec des acteurs de la vie politique, des représentants de la société civile, des chefs religieux et d'autres interlocuteurs pertinents pour les inciter à participer au dialogue politique en cours, notamment à toutes les initiatives visant à restaurer la paix et la stabilité. La Mission a également encouragé d'une manière constructive la discussion et la résolution de problèmes nationaux urgents. Reconnaissant le rôle essentiel que jouent les diplomates et les donateurs, la MINUSS a, au cours de l'exercice, été en contact régulier avec la communauté diplomatique et les partenaires internationaux pour leur fournir des informations sur la situation politique, repérer les questions d'intérêt commun et s'entendre sur une approche politique commune, ainsi que pour mettre en œuvre une stratégie cohérente susceptible de résoudre les problèmes critiques et de parvenir à une paix durable au Soudan du Sud.

17. La MINUSS a concentré ses efforts sur la gestion des conflits, notamment leur analyse aux niveaux local et régional et dans les sites de protection des civils. Pour appuyer la mise en œuvre des activités de gestion des conflits, la Mission a organisé des ateliers partout où cela était possible, y compris dans des zones tenues par l'opposition. Ces ateliers étaient spécifiquement destinés aux principaux acteurs des zones sujettes à des conflits, en particulier les jeunes des campements pastoraux et les personnes d'influence, ainsi que les femmes. Dans la mesure du possible, la MINUSS a aidé les pouvoirs locaux à gérer les conflits, notamment en aidant la zone administrative du Grand Pibor à atténuer les risques d'une rupture de l'accord de paix existant entre le Gouvernement du Soudan du Sud et la faction Cobra du Mouvement démocratique du Soudan du Sud dirigée par David Yau Yau. La Mission a éprouvé des difficultés à créer et à faire vivre des systèmes communautaires de gestion des conflits sur les sites de protection des civils relevant de son autorité, où les tensions interethniques restent vives et où l'autorité et les canaux de communication traditionnels sont perturbés.

18. La MINUSS s'est efforcée de coopérer avec des représentants de tous les pouvoirs politiques et communaux, notamment les jeunes et les dirigeants communautaires des zones contrôlées aussi bien par le Gouvernement que par l'opposition. Des réunions tenues avec les autorités gouvernementales, les chefs coutumiers et les représentants de la société civile ont débouché sur la constitution d'un vaste réseau d'alerte rapide qui a permis de collecter régulièrement des informations et ainsi de contribuer aux prises de décision de la Mission. Cependant, en raison de l'insécurité régnant dans les zones de conflit ouvert et des

déplacements de civils et de représentants des autorités locales qui en ont résulté, le nombre d'interlocuteurs a diminué, ce qui a limité les capacités de la Mission à récolter des informations fiables et précises pour les zones concernées.

19. Pour ce qui est de la deuxième catégorie d'activités, et particulièrement dans ses sites de protection des civils, la MINUSS a concentré ses efforts sur le maintien de la sécurité publique, notamment grâce à des patrouilles proactives et à des réactions immédiates, à des mesures de contrôle de la foule et de restriction d'accès, ainsi qu'à des actions de police de proximité. Au 30 juin 2015, dans les sites sous sa responsabilité, la Mission avait recensé et géré depuis le début du conflit 2 427 incidents de sécurité allant du délit mineur au crime en bande organisée. Elle a également fourni des services de sécurité statique autour des sites de protection des civils. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU (SLAM), la Mission a fourni six équipes de chiens détecteurs d'explosifs pour assurer la fouille des entrées et des espaces intérieurs des sites de protection des civils. Le SLAM et la MINUSS se sont fréquemment coordonnés pour déployer les équipes canines de façon efficace. Au cours de l'exercice, celles-ci ont procédé sur les sites à la fouille de 15 959 sacs et personnes déplacées et ont inspecté 11 429 véhicules lors de leur arrivée sur les bases de la MINUSS à Djouba. Ces fouilles ont permis de repérer des objets dangereux et des produits de contrebande, ce qui a permis au personnel de la MINUSS de les saisir et d'assurer la sécurité des sites et la protection des personnes déplacées, du personnel de la Mission et du personnel des organisations non gouvernementales (ONG). De plus, en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires, la Mission a participé à l'amélioration de l'infrastructure des sites en y menant des travaux d'agrandissement qui ont permis la réinstallation volontaire de 53 700 personnes déplacées à Djouba, Bentiu et Malakal. Ces activités ont contribué à améliorer la sécurité et les conditions de vie des civils présents sur les sites et de fermer l'un d'entre eux, ce qui a libéré des ressources, notamment militaires et policières, qui ont été affectées à d'autres missions prioritaires de la MINUSS. La Mission a également géré quatre centres de détention où sont détenues ou mises à l'écart des personnes déplacées accusées d'être à l'origine de graves incidents de sécurité ou d'atteintes répétées à la sécurité au sein des sites de protection des civils de Bentiu, Bor, Djouba et Malakal. La détention de ces individus a également été faite dans l'intérêt de la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant sur ces sites et du personnel de la Mission habitant dans des logements proches. Les discussions entre la Mission et le Gouvernement relatives au transfert de ces individus aux autorités nationales se sont poursuivies après que le Conseil des ministres du Soudan du Sud eut d'abord rejeté le mémorandum d'accord rédigé pour faciliter le processus de transfert. Le Gouvernement s'est opposé à ce qu'il percevait comme une tentative d'introduire un système judiciaire à deux vitesses et la MINUSS s'efforce de trouver un cadre légal acceptable sur la base de l'Accord sur le statut des forces. Nonobstant ce qui précède, les composantes de la Mission, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et le bureau de liaison des centres de détention créé par la Mission, ont exercé un contrôle régulier des centres et fait rapport aux dirigeants de la Mission quant aux conditions de détention. De plus en plus de patrouilles de proximité et de longue distance, dont certaines à pied, ont été menées en dehors des installations de la MINUSS pour affirmer la présence de la Mission et sensibiliser les communautés. Elles ont eu lieu en conjonction avec des patrouilles aériennes, des patrouilles de longue durée et des déploiements tactiques. Ces activités ont permis à la MINUSS de prendre position dans des zones où les civils étaient menacés de violences physiques, et ainsi de minimiser ces

risques. Elles ont aussi contribué à la stabilité au sein de communautés potentiellement sujettes à des rixes intercommunautaires.

20. Enfin, pour ce qui est de la troisième catégorie d'activités, la Mission et ses partenaires ont poursuivi l'élaboration de plans en vue du retour volontaire et en toute sécurité des personnes résidant dans les sites de protection. Ainsi, 3 000 personnes déplacées des sites de Bor et de Wau auraient dû partir vers des lieux de leur choix dans le pays. Cependant, ce plan a été interrompu suite au retrait, par les autorités, de leur appui et de leur coopération. La MINUSS a continué à surveiller les mouvements de civils pour qu'ils évitent les zones de conflit ouvert et a organisé de nombreuses missions et réunions d'évaluation des risques pour repérer les zones de retour et leur apporter du soutien, ainsi que quelques ateliers de gestion des conflits sur des sites à risque. Un certain nombre de dirigeants du Gouvernement et de l'opposition ainsi que des personnes déplacées considèrent que les conditions nécessaires à un retour ne pourront exister tant qu'un accord de paix entre les parties n'aura pas été conclu. Cependant, pour amorcer un soutien au retour et à la réintégration en toute sécurité des personnes déplacées, la Mission a apporté son appui à un projet pilote en la matière lancé par la Police nationale sud-soudanaise. Cela s'est traduit par le soutien apporté à la création d'un centre d'appel d'urgence 777, des actions de sensibilisation de la police nationale sud-soudanaise aux droits fondamentaux et la construction de trois postes de police à Djouba pour accroître la présence de la police et améliorer sa réactivité face aux problèmes de sécurité publique. Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre pour protéger les infrastructures des communautés d'accueil aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones potentielles de retour.

21. La Mission, par l'intermédiaire du SLAM, a procédé au déminage et à la dépollution de routes et de terres avant de remettre ces dernières à la disposition des communautés. Plus de 1 700 zones contaminées ont été nettoyées dans le pays et plus de 12 millions de mètres carrés de terrain et 2 300 kilomètres de routes ont été déclarés sans danger. Le SLAM a procédé à l'enlèvement et à la destruction de nombreuses mines antipersonnel et antichar, ainsi qu'à celles de nombreux restes explosifs de guerre et de munitions d'armes légères. Partout dans le pays, des villages et des villes ont été inspectés et de grandes quantités de munitions d'artillerie et d'armes abandonnées ont été enlevées et détruites. Au cours de l'exercice, le SLAM a fait face à 20 accidents par mine ou restes explosifs de guerre. Sensibiliser les populations aux dangers des mines pour réduire encore le nombre de décès et de blessures demeure une activité majeure au Soudan du Sud. Plus de 450 000 personnes ont été sensibilisées à ces dangers et à la prévention des risques qui y sont liés. Le SLAM a travaillé en étroite collaboration avec le personnel humanitaire et les principaux partenaires et parties prenantes pour améliorer leurs connaissances et leur enseigner la conduite à suivre dans les zones contaminées. Enfin, le SLAM a recommandé au Gouvernement d'adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

22. Au cours de la période considérée, la MINUSS a exécuté avec succès la partie de son mandat relative aux droits de l'homme en mettant l'accent sur les activités de surveillance, d'enquête, de vérification des faits et d'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire, notamment celles qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des

crimes contre l'humanité. Elle a axé spécialement ces activités sur les violations et exactions commises contre les femmes et les enfants, y compris toutes les formes de violences sexuelles liées au conflit. Elle a publié cinq rapports sur les droits de l'homme, dont trois rapports d'enquête portant sur les attaques commises contre des civils à Bentiu et Bor et sur l'intensification des combats dans la région du Haut-Nil, et elle a contribué à l'élaboration de deux rapports du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à l'intention du Conseil des droits de l'homme concernant la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud.

23. Tout en donnant la priorité à la surveillance et aux enquêtes, la MINUSS a continué de lutter autant que possible contre les violations des droits de l'homme, par exemple en menant des initiatives de sensibilisation, y compris en collaboration avec des partenaires non étatiques, à savoir des séances de formation à l'intention des journalistes, des groupes de femmes, des organisations religieuses et de la société civile, des travailleurs sociaux actifs dans les hôpitaux, des rapatriés et des élèves d'établissements d'enseignement primaire et secondaire. Elle a également entrepris de mener des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et de participer à des mécanismes de règlement des différends avec des chefs de communauté et des déplacés sur ses sites de protection des civils. Par ailleurs, elle a encouragé les institutions publiques à ratifier des instruments internationaux essentiels dans le domaine des droits de l'homme. Ces efforts ont porté leurs fruits le 30 mai 2015, date à laquelle le Soudan du Sud est officiellement devenu partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En outre, la Mission a recommandé au pays d'harmoniser sa législation interne avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, en particulier s'agissant de la loi relative au service national de sécurité et du projet de loi relatif aux organisations non gouvernementales.

24. Il reste primordial que tous les acteurs du conflit responsables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits au Soudan du Sud soient traduits en justice. À cet égard, la MINUSS a poursuivi sa campagne intensive en faveur de mesures appropriées, en entretenant une collaboration de haut niveau avec un certain nombre d'acteurs, notamment des autorités gouvernementales et des forces de l'opposition, ainsi que des institutions participant à l'administration de la justice. L'application de mesures visant à tenir les auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme comptables de leurs actes est restée entravée par le manque de moyens des instances publiques et des institutions chargées de l'état de droit ainsi que l'absence de la volonté politique nécessaire. En assurant le suivi et en rendant compte de l'administration de la justice dans des domaines très divers, tels que les détentions arbitraires et prolongées, les conditions de détention et la justice militaire, la Mission a encouragé le respect des normes internationales et favorisé l'accès des victimes à la justice et à des réparations. Elle a agi en coordination avec la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud tout en lui apportant un concours technique. Enfin, elle a veillé à ce que la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme soit rigoureusement appliquée lors des concertations entre l'ONU et chacune des parties.

25. Des cas de violences sexuelles liées au conflit, y compris des viols commis par des individus isolés ou des groupes, des enlèvements et des cas d'esclavage sexuel, ont été signalés presque tous les jours au cours de la période considérée. Malgré les

efforts faits par la MINUSS pour protéger les populations civiles contre toute forme de menace et évaluer les risques qu'elles courent et leurs vulnérabilités, de nombreux cas de violence physique et sexuelle, de harcèlement verbal et d'intimidation ont continué d'être signalés sur les sites de protection des civils de la Mission et en dehors, dans les secteurs à forte concentration de déplacés et dans les camps de réfugiés. Aussi, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSS a mis au point des indicateurs relatifs aux violences sexuelles aux fins du dispositif d'alerte et de réaction rapide, qu'elle a utilisés pour organiser et mener ses patrouilles dans les zones identifiées comme sensibles en vue d'atténuer les risques et de fournir l'assistance nécessaire. En novembre 2014, elle a instauré des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin d'améliorer la prévention, la surveillance, la communication d'informations et les interventions programmées à l'intention des victimes de violences sexuelles liées au conflit. Elle a mené un dialogue avec les parties au conflit dans l'objectif de les amener à s'engager à ne plus commettre d'actes de violence sexuelle ni employer la violence sexuelle comme arme de guerre et à prendre des mesures appropriées pour identifier les responsables et les traduire en justice. Elle a poursuivi ses activités d'enquête, de surveillance, de vérification des faits et de communication d'informations sur les cas de violences sexuelles liées au conflit, son objectif précis étant de recueillir des éléments attestant les violations commises, de lutter contre l'impunité régnante et de sensibiliser le public. En outre, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a mis au point la stratégie de l'ONU pour la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud afin d'assurer la cohérence et la coordination de l'action des différents organismes et d'éviter les activités redondantes.

26. Pour intensifier sa campagne de sensibilisation et renforcer l'engagement des autorités au cours de la période considérée, la MINUSS a facilité les visites au Soudan du Sud du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit ainsi que de la Campagne des Nations Unies contre ces violences. Cette action a conduit à la signature, le 11 octobre 2014, du Communiqué conjoint du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud. La MINUSS a également collaboré avec les principales parties prenantes dans le cadre de campagnes et d'activités de formation, d'initiation et de sensibilisation afin d'assurer que les questions relatives aux violences sexuelles liées au conflit soient prises en compte dans toutes ses activités et dans celles de l'équipe de pays des Nations Unies et celles menées au niveau national. Elle a entretenu des rapports similaires avec les réseaux communautaires, les groupes de femmes et la société civile afin de sensibiliser le public à la question de la protection des femmes et de leurs droits en la matière.

27. Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur la surveillance et la communication d'informations concernant les violations graves commises contre les enfants, la MINUSS, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a maintenu un dialogue permanent avec les parties au conflit au sujet de la protection des enfants. En particulier, un plan de travail conjoint ONU-Gouvernement a été signé en août 2014 aux fins de la mise en œuvre de l'accord portant renouvellement des engagements de l'ONU et de l'Armée

populaire de libération du Soudan en matière de protection des enfants en temps de conflit armé. En octobre 2014, la Mission a lancé une campagne nationale intitulée « Des enfants, pas des soldats » afin d'encourager toutes les parties au conflit à libérer les enfants enrôlés. En outre, à la suite de missions de vérification effectuées conjointement par l'ONU et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), cette dernière a expulsé de 26 écoles les membres de forces armées dont elle avait été avertie qu'ils occupaient les lieux. Malgré l'action menée dans ce domaine et les résultats obtenus au cours de la période considérée, l'occupation d'établissements scolaires à des fins militaires a continué d'être signalée, compromettant de ce fait l'éducation des élèves des établissements touchés. Les activités de sensibilisation menées par la MINUSS et l'UNICEF en collaboration avec la faction Cobra de l'Armée démocratique du Soudan du Sud, dirigée par David Yau Yau, ont conduit à la libération d'un total de 1 755 enfants dans la zone administrative du Grand Pibor (État du Jongleï). Néanmoins, au cours de la période 2014/15, il est resté difficile de maintenir le dialogue avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition en raison du climat d'insécurité et des obstacles rencontrés pour accéder aux niveaux supérieurs de sa hiérarchie.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

28. La MINUSS a appuyé la fourniture de services humanitaires dans l'ensemble du Soudan du Sud, y compris sur ses sites de protection des civils. Au cours de la période considérée, les hostilités ouvertes, le pillage et la réquisition des ressources humanitaires, les intrusions des parties au conflit dans les opérations humanitaires, les enlèvements et les meurtres d'agents humanitaires, et les restrictions imposées à la liberté de circulation des civils ont continué d'entraver l'action du personnel humanitaire visant à faire parvenir aux populations du Soudan du Sud l'aide dont elles ont besoin. Pour faire face à ces problèmes et créer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide, la MINUSS a fourni des escortes armées pour les transports par voie routière, fluviale et aérienne, à la demande des agents humanitaires, et aménagé des espaces pour accueillir dans ses sites des bureaux et des entrepôts d'aide humanitaire. Parallèlement, elle a recommandé aux autorités nationales de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement des opérations humanitaires, encourager l'affectation de ressources à l'intention des déplacés et assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel associé ainsi que la sécurité des installations et du matériel nécessaires à l'acheminement rapide de l'aide humanitaire.

29. Par l'intermédiaire du SLAM, la Mission a contribué de manière essentielle aux efforts humanitaires, en particulier lorsque le conflit s'est intensifié. Le SLAM a obtenu d'excellents résultats alors que les aires à déminer de toute urgence se situaient dans les secteurs les plus dangereux. Compte tenu du conflit et des importants déplacements de population, sa première priorité a été de garantir l'accessibilité des routes, en particulier dans les États de l'Unité, du Jongleï et du Haut-Nil. À cette fin, le matériel nécessaire à l'inspection et au déminage des routes a été déployé dans les États concernés en novembre 2014, dès que les conditions l'ont permis, et y est resté jusqu'en juin 2015. Au total, le SLAM a inspecté et déminé 2 350 kilomètres de routes au cours de la période considérée, maintenant ainsi les principales voies de ravitaillement praticables pour les agents humanitaires assistant les populations en ayant le plus besoin. Afin de permettre l'acheminement

de l'aide humanitaire par voie aérienne lorsque les routes étaient rendues impraticables par les précipitations saisonnières, il a également procédé à l'inspection et au déminage rapide de 167 aires de pose d'hélicoptère pour les besoins de la MINUSS, à chaque fois dans les 24 heures après qu'elle en a fait la demande.

30. De plus, la MINUSS a appuyé les actions d'urgence menées par les partenaires humanitaires basés dans ses locaux et en dehors, en assurant la liaison avec les représentants de communautés au sein des populations de déplacés, l'objectif étant de veiller à ce que l'aide humanitaire soit réceptionnée dans le calme et à ce que les demandes quotidiennes soient traitées de manière coordonnée par ses composantes et les agents humanitaires concernés sur les sites de protection des civils. Elle a aussi facilité l'agrandissement des sites de protection des civils de Bentiu et de Malakal de sorte qu'ils puissent accueillir respectivement 26 000 et 5 700 déplacés. Au cours de la période considérée, elle a mis en œuvre cinq projets à effet rapide visant à améliorer les installations nécessaires à la protection des populations civiles touchées par le conflit, à renforcer la confiance qu'elle inspire et à mobiliser un soutien en faveur de l'exécution de son mandat. En outre, la Mission a continué d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et les projets de renforcement de la cohésion au niveau local en facilitant des sessions de formation, des réunions et l'accès à Internet dans les neuf bases d'appui de comté qui ont été remises aux collectivités locales au cours de la période précédente. Toutefois, compte tenu de l'insécurité et de l'absence d'autorités locales dans certaines régions, elle n'a pas été en mesure de remettre aux collectivités les 11 bases d'appui de comté restantes, lesquelles ont été construites en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

31. Conformément aux résolutions 2155 (2014), 2187 (2014) et 2223 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUSS a collaboré activement avec les acteurs nationaux, les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes pour mieux faire connaître son mandat et préciser son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités. Elle a également continué de promouvoir activement la pleine application de l'Accord auprès du Gouvernement et de toutes les parties au conflit dans le cadre de missions de bons offices.

32. La MINUSS a également appuyé la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités en réalisant des analyses politiques, des exposés de la situation et des évaluations de la menace afin de permettre au Comité technique conjoint et aux équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD de mieux comprendre la situation. Toutefois, la capacité opérationnelle de l'IGAD a été limitée par des contraintes d'ordre financier. Pour pallier cette difficulté dans la limite de ses ressources, la MINUSS a collaboré étroitement avec les équipes de l'IGAD, en particulier au niveau des États, afin d'effectuer des patrouilles de manière coordonnée, voire conjointe, quand et où cela était possible.

C. Activités d'appui de la Mission

33. Au cours de la période considérée, malgré l'insécurité croissante, la mobilité limitée et d'autres obstacles externes majeurs, la MINUSS a continué de dispenser

des prestations logistiques, administratives et des services de sécurité efficaces et rationnels aux fins de l'exécution de son mandat, en réalisant les produits correspondants.

34. La Division de l'appui à la mission a adapté ses activités et priorités de manière à soutenir l'application des résolutions 2155 (2014), 2187 (2014) et 2223 (2015) du Conseil de sécurité, dans la limite des ressources disponibles et dans les plus brefs délais. Elle a dû, avant tout, renforcer ses capacités d'appui pour absorber une demande accrue en raison de la formation et du déploiement d'un effectif considérable de personnel en tenue. Pendant la période 2014/15, elle a appuyé les opérations militaires en construisant un centre médical de niveau II et en tenant des séances d'initiation et d'orientation à l'intention du personnel d'une compagnie spécialisée dans le génie mécanique pour le secteur routier et d'un groupe des transports aériens. De plus, le déploiement d'une force de protection fluviale a permis de transporter à moindre coût du matériel logistique sur le Nil jusqu'aux États du Jongleï et du Haut-Nil.

35. La priorité a été donnée aux projets visant à renforcer la sécurité dans les locaux et sur les sites de protection des civils de la MINUSS, améliorer les conditions de vie et de travail du personnel de la Mission, en particulier le personnel militaire, et perfectionner l'infrastructure nécessaire à l'exécution des opérations de la Mission. Compte tenu de l'augmentation du nombre de déplacés sur ses sites de protection des civils, la Mission a soutenu les projets d'agrandissement des sites de Bentiu et de Malakal de l'Organisation internationale pour les migrations ainsi que le projet d'agrandissement du site de Djouba du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

36. Dans le cadre de ses mesures de renforcement de l'efficacité, la Division de l'appui à la mission a continué de simplifier ses mécanismes de surveillance et de communication de l'information, de recenser les lacunes de l'appui administratif fourni aux bureaux des États et d'y remédier dans les meilleurs délais. De plus, elle a continué de surveiller la rapidité, la qualité et la réactivité des dispositifs de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de prestation des services. En parallèle, elle a aidé à la mise en service d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données.

37. La MINUSS a continué de s'attacher au rapport coût-efficacité et au coût des opérations sur le terrain en rationalisant ses opérations et en limitant les programmes aux domaines relevant directement de son mandat. Dans ce contexte, elle a continué de regrouper ses effectifs civils et militaires en poste dans les zones les moins touchées et d'étendre ses opérations dans les zones sensibles. Aussi, d'importants projets d'agrandissement des infrastructures ont été entrepris sur sept sites afin d'accueillir les membres du personnel civil et militaire de la Mission qui ont été mutés à l'intérieur du pays pour des raisons opérationnelles.

38. Au cours de la période considérée, la Mission a fermé neuf sites prévus ou déjà en place, conformément à ses besoins opérationnels, dont sept bases d'appui de comté, une base opérationnelle de compagnie et une base opérationnelle temporaire.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

39. Comme les années précédentes, la Mission a continué d'appuyer la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, au titre des arrangements adoptés au sujet de son concours aux questions concernant la logistique, la sécurité, les opérations et la communication. Elle a également renforcé son appui aux équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD, conformément aux mémorandums d'accord en vigueur. En outre, elle a continué de fournir une assistance au transport aérien régional pendant la période considérée, en mettant deux avions à disposition du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe lorsqu'elle ne les utilisait pas.

40. Par ailleurs, avec l'appui du Centre de services mondial de l'ONU et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, du matériel de génie indispensable a été fourni afin de faciliter l'aménagement des locaux nécessaires à la formation des nouveaux contingents.

41. À la suite de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), du déploiement d'Umoja-Démarrage et de la réorganisation des activités du Centre de services régional d'Entebbe par gammes de services durant l'exercice 2013/14, ce dernier s'est employé au cours de l'exercice 2014/15 à stabiliser son dispositif de prestation de services tout en poursuivant l'amélioration de ses résultats. Il a établi un plan de gestion prévisionnelle de ses besoins en personnel afin de déterminer les facteurs qui auraient le plus d'incidence sur ses besoins en ressources, notamment la mise en service d'Umoja-Extension 1, prévue pour novembre 2015 et avril 2016, qui modifierait considérablement les processus en vigueur dans les gammes de services « indemnités et paiements » et « avantages et prestations ». Le Centre étant devenu pleinement opérationnel, il convenait d'adapter sa dotation en effectifs à l'évolution des besoins de ses missions clientes. C'est pourquoi il a fait l'objet, durant l'exercice 2014/15, d'un examen de ses besoins en personnel civil, à l'issue duquel une nouvelle répartition des postes a été proposée, laquelle prévoyait la transformation de 68 postes de fonctionnaire international en postes soumis à recrutement national et la suppression de 7 autres postes de fonctionnaire international, à compter de l'exercice 2015/16.

42. La part de la MINUSS dans le montant des ressources du Centre de services régional approuvées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 s'élevait à 12 514 700 dollars. Durant cette période, les dépenses du Centre à la charge de la Mission se sont établies à 8 905 900 dollars, soit 28,8 % de moins (3 608 800 dollars en chiffres bruts) que le montant prévu au budget.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

43. Dans le cadre des activités menées en faveur de la cohérence de l'ensemble du système, la MINUSS a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans des domaines définis comme prioritaires dans les résolutions 2155 (2014) et 2223 (2015) du Conseil de sécurité et le plan-cadre des Nations

Unies pour l'aide au développement (2014-2016), en particulier ceux de la protection des civils, la prévention et l'atténuation des conflits, la surveillance et les enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits, l'appui à la fourniture de l'aide humanitaire et l'élaboration de solutions durables pour les déplacés et les réfugiés qui rentrent chez eux. En outre, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont coordonné leurs efforts pour promouvoir les activités de consolidation de la paix au Soudan du Sud, y compris celles prévues dans les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

44. Tout au long de la période 2014/15, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires humanitaires, ont facilité la coordination et la gestion des camps sur les sites de protection des civils de la Mission. En outre, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires, la MINUSS a entamé l'élaboration de stratégies à long terme d'aide aux déplacés sur les sites de protection des civils, l'objectif étant de créer des conditions leur permettant de rentrer chez eux volontairement et en toute sécurité. Ainsi, elle a commencé la transition vers un type d'intervention plus durable, notamment en veillant à ce qu'ils aient accès à des moyens de subsistance et puissent récupérer leurs habitations et leurs terres.

45. Par ailleurs, la MINUSS a soutenu l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondiale, le PNUD et l'OIM en effectuant un nombre limité de livraisons de marchandises par voie aérienne, sur demande.

46. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (juillet 2014-juin 2016) a été révisé fin 2014 afin de tenir compte de l'évolution de la situation et des problèmes exigeant des mesures immédiates. Toutefois, les occasions de progresser dans la réalisation des objectifs du plan-cadre sont restées rares et la situation a continué de se dégrader. Au 30 juin 2015, le nombre de déplacés dans le pays avait augmenté pour atteindre 1,6 million, et 4,6 millions de personnes (sur une population totale d'environ 12 millions d'habitants) souffraient d'une grave insécurité alimentaire.

47. Dans ce contexte, l'équipe de pays des Nations Unies, en étroite collaboration avec la MINUSS, la Banque mondiale et les autres partenaires de développement, a recentré ses activités sur la fourniture d'aide humanitaire et d'aide au développement en vue d'améliorer la situation au Soudan du Sud à court et à moyen terme. Afin de formaliser ce changement de priorité, des travaux préliminaires ont été menés en vue de l'élaboration d'un cadre de coopération intérimaire, lequel remplacera le plan-cadre actuel et couvrira la période allant de janvier 2016 à juin 2017.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration de la protection des civils par le moyen d'un engagement et de processus politiques

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, ainsi que par les acteurs non étatiques (2012/13 : aucune valeur de référence; 2013/14 : aucune valeur de référence; 2014/15 : 5)

Au total, 24 initiatives ont été prises par les autorités au niveau de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés en vue de protéger les civils. Au nombre des principales activités menées, on peut citer les visites et campagnes de sensibilisation effectuées par des responsables de haut niveau ou d'autres personnalités influentes, la mise à disposition, à l'initiative des pouvoirs publics, d'hébergements ou d'autres aides à l'intention des personnes déplacées, l'ouverture d'un dialogue entre les principaux dirigeants en vue de faciliter la coexistence pacifique et la gestion des conflits, la création de juridictions spéciales chargées de régler les conflits locaux, ainsi que des décrets pris par les autorités ou des annonces faites par ces dernières.

La MINUSS n'a pas été en mesure de vérifier les informations relatives aux actions menées par le M/APLS dans l'opposition en faveur de la protection des civils, mais l'opposition a bien créé un comité pour les affaires humanitaires.

1.1.2 Réduction du nombre de discours provocateurs et incendiaires d'incitation à la violence émanant des forces constituées relevant du Gouvernement et du M/APLS dans l'opposition (2012/13 : 0; 2013/14 : 2; 2014/15 : 5)

La MINUSS n'a enregistré au cours de l'exercice aucun cas de discours incendiaire visant spécifiquement à inciter à la violence, que ce soit de la part des forces constituées relevant du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition ou de toute autre force associée à l'une ou l'autre des parties.

Cependant, une liste de personnes présentées comme sympathisants de l'opposition a été publiée à deux reprises dans un journal dont le siège se trouve à Djouba. D'une manière générale, le ton employé par les parties vis-à-vis de leur adversaire était empreint d'hostilité. On dénombre par ailleurs deux cas de discours provocateurs prononcés par de hauts responsables du Gouvernement. Le premier de ces incidents se rapporte à Radio Miraya, accusée d'ignorer les mises en garde du Ministère de l'Information, et le second à la question des sanctions contre le Soudan du Sud.

1.1.3 Nombre d'événements organisés pour promouvoir la transformation des conflits dans 10 États (2012/13 : aucune valeur de référence; 2013/14 : aucune valeur de référence; 2014/15 : 10)

Au total, 15 événements ont été organisés pour promouvoir la transformation des conflits; il s'agissait pour la plupart d'initiatives locales consistant en des conférences, des réunions de comités et d'autres activités de dialogue. Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, des conférences pré

et postmigration ont été organisées tout au long de l'année avec l'appui des responsables politiques de l'État. Ces événements, qui ont permis de conclure des accords visant à prévenir ou à atténuer des conflits, sont de bons exemples de structures de dialogue permettant de soutenir la transformation des conflits.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation et réalisation de 20 ateliers avec les autorités de l'État fédéral et des États fédérés, des représentants de la société civile et des personnalités locales, ainsi que des éléments de l'opposition, en vue de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS et d'encourager l'élaboration, au niveau des États fédérés, de stratégies globales de protection des civils</p>	15	<p>Les ateliers ont été organisés et réalisés avec toute une série de responsables publics, de représentants de la société civile, de personnalités locales et d'éléments de l'opposition, afin de fournir des informations sur le mandat de la MINUSS et les divers aspects de la protection des civils, et de soutenir par ce biais l'élaboration, sous la direction des États fédérés, de stratégies de protection des civils.</p> <p>Le climat politique n'a cependant pas été favorable au cours de l'exercice et les acteurs n'étaient disposés à participer à aucun atelier qui ne soit exclusivement centré sur la dynamique des conflits. Ce problème est venu s'ajouter aux restrictions à la liberté de mouvement et aux limitations touchant l'accès à certains sites, particulièrement dans les secteurs contrôlés par l'opposition et ceux qui ont connu un regain de violence. D'autres problèmes sont apparus en raison d'épisodes prolongés de vacance du pouvoir tout au long de l'année dans les États touchés par les conflits. En outre, deux des États les plus touchés, à savoir le Haut-Nil et l'Unité, ne disposaient d'aucun gouvernement effectif avec lequel organiser ce type d'atelier. Dans la mesure du possible, les réunions, tant ciblées qu'ouvertes, sur le mandat de la MINUSS et les stratégies de protection des civils ont été maintenues.</p>
<p>Tenue, dans les 10 États, de 500 réunions avec les autorités des États et des comtés, ainsi que des éléments de l'opposition afin de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS et de promouvoir la stratégie de protection des civils</p>	530	<p>Des réunions ont été organisées dans les 10 États du Soudan du Sud avec les autorités des États et des comtés, ainsi que des éléments de l'opposition, afin de promouvoir le mandat de la MINUSS et la stratégie de la Mission en matière de protection des civils. En contribuant à une bonne gestion des attentes, ces événements ont été bénéfiques pour les relations entre la MINUSS et les autorités; ils ont aussi permis à ces dernières de mieux appréhender la responsabilité primordiale qui</p>

Organisation et réalisation de 13 ateliers et réunions sur la gestion des conflits à l'intention des membres de l'exécutif aux niveaux des États fédérés et des comtés, des assemblées législatives, des partis politiques, de l'opposition, des autorités coutumières et de la société civile

Tenue de 24 réunions avec les autorités de l'État fédéral, celles des États fédérés et des éléments de l'opposition, afin de promouvoir une paix durable dans les zones de retour

Tenue de réunions mensuelles avec les partis politiques, les commissions spécialisées, le Cabinet du Président, les ministères compétents et les éléments de l'opposition concernés, afin de réduire au maximum les tensions d'inspiration politique susceptibles de créer des conflits

leur incombe, à savoir assurer sans distinction un même niveau de protection à toutes les communautés.

28 Des ateliers ont été organisés à l'intention de hauts dirigeants des structures de gouvernance et de la société civile afin de faciliter les relations de travail dans l'optique de stratégies conjointes de gestion des conflits. Par ailleurs, la MINUSS a tenu 572 réunions avec des acteurs gouvernementaux et des dirigeants d'organisations du monde politique et de la société civile pour promouvoir l'appui à la gestion des conflits, les mécanismes d'alerte rapide et une bonne compréhension de la situation. D'un point de vue qualitatif, les réunions et ateliers ont permis d'établir des relations de travail plus étroites entre les intéressés et la MINUSS sur les questions liées à la gestion des conflits, en particulier dans les États des Lacs et du Ouarab, ainsi qu'une collaboration plus poussée entre les autorités des États et les représentants de la société, ce qui a conduit à une approche plus cohésive et plus globale de la gestion des conflits. Au cours de l'exercice, les acteurs locaux ont demandé de plus en plus souvent à la MINUSS de soutenir et d'organiser des réunions et des ateliers sur la gestion des conflits. Chaque fois que possible, la Mission a répondu favorablement à ces attentes.

19 Des réunions ont été tenues dans les différents États avec les autorités, y compris les autorités compétentes des comtés, afin de promouvoir les initiatives de paix et les interventions visant à assurer la sûreté et la sécurité publiques dans les zones de retour potentielles. Les conditions de sécurité et le climat politique nécessaires à l'encouragement et au soutien des retours n'étaient cependant toujours pas réunis. De plus, les autorités de l'État faisaient défaut dans le Haut-Nil et l'Unité et l'opposition n'a autorisé qu'un accès restreint aux secteurs qu'elle détenait.

La MINUSS a mené des dialogues politiques approfondis avec des personnes et entités clefs en vue d'apaiser les tensions et de réduire au maximum les risques d'enlisement du conflit au Soudan du Sud.

11 Des 11 réunions tenues, 4 étaient des entretiens avec le Président de la République du Soudan du Sud, 1 réunion a été organisée en collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit pour traiter des problèmes dans ce domaine, 5 réunions ont été tenues avec les ministres de la défense, de la sécurité nationale, des affaires étrangères et des affaires du Conseil des ministres, et 1 réunion a été tenue avec l'Alliance nationale des partis politiques (collectif constitué par 18 partis d'opposition).

1 Une réunion a été organisée avec l'assemblée parlementaire des Chillouk pour débattre de mesures visant à atténuer le risque d'une escalade des tensions et régler le conflit qui enfle entre l'APLS et une milice alliée dans l'État du Haut-Nil.

89 48 réunions ont été organisées avec un haut responsable du bureau politique du SPLM et le troisième dirigeant le plus gradé de ce mouvement, 36 avec le Président de l'Alliance nationale des partis politiques (opposition) et d'autres dirigeants de l'opposition, dont l'objet était d'examiner les points de vue et les réactions face à l'évolution de la dynamique politique et aux nouveaux éléments à prendre en compte, 4 avec les présidents des comités spécialisés, et 1 réunion avec un conseiller du Président sur les répercussions économiques de la crise.

En dépit de la poursuite du conflit, le Gouvernement et les institutions qui en relèvent ont repris le cours normal de leurs activités et établi parallèlement des contacts avec de nouveaux interlocuteurs, à savoir, des hauts dirigeants du bureau politique du SPLM et le président de l'Alliance nationale. Compte tenu de l'amélioration des possibilités d'accès et de l'augmentation du nombre d'interlocuteurs, la Mission a redoublé d'efforts afin d'entretenir un dialogue et une collaboration avec les acteurs et parties prenantes concernés.

Organisation de 6 réunions consultatives avec l'Assemblée législative nationale (50 parlementaires par réunion) sur le mandat de la MINUSS et la mise en œuvre des activités correspondantes

3 Réunions ont été organisées avec le groupe des femmes parlementaires pour discuter du mandat de la MINUSS et fournir des explications quant aux modalités de mise en œuvre correspondantes.

Lancement, en coordination avec les composantes compétentes de la MINUSS, le PNUD et d'autres partenaires, d'une campagne nationale visant à promouvoir la paix, l'unité, la tolérance et un dialogue ouvert et à mieux faire connaître le mandat de la MINUSS, en particulier dans le domaine de la protection des civils et de la coexistence intercommunautaire, et comprenant notamment l'organisation et l'animation de 50 activités de sensibilisation (dialogues/tables rondes /réunions-débats, débats publics et ateliers)

Organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux (dirigeants politiques, organisations de la société civile, associations féminines, etc.), afin de créer les conditions nécessaires à un véritable dialogue politique et d'encourager la participation de ces acteurs aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud

101 Réunions ont été organisées au cours de la session parlementaire afin d'examiner différents aspects du mandat de la MINUSS avec les participants, de leur fournir conseils et renseignements à cet égard, et de les tenir informés de la mise en œuvre des activités. Cinq de ces réunions se sont tenues avec le Président du Parlement, 32 avec le vice-Président du Parlement et 64 avec le chef du Groupe parlementaire de l'opposition.

Oui Au cours de l'exercice, la MINUSS a diffusé sur les antennes radio, en collaboration avec le PNUD, deux feuillets hebdomadaires en arabe et en anglais suivis d'un débat visant à encourager la paix et la réconciliation.

13 Les activités suivantes ont été menées : 4 tables rondes sur la paix, la réconciliation et l'identité culturelle, 1 débat entre enfants sur ce que la paix signifie pour eux, 2 forums de dialogue entre femmes pour la paix, 1 forum pour la paix, 2 forums de jeunes pour la paix, 1 marathon pour la paix et 2 concours de rédaction sur le thème de la paix. Ces activités sont venues s'ajouter aux initiatives visant à promouvoir la paix, l'unité, la tolérance et un dialogue ouvert à tous.

57 La campagne de sensibilisation a donné lieu à 57 événements sur le rôle de la MINUSS et de son mandat en ce qui concerne la protection des civils, la consolidation de la paix, la lutte contre l'exploitation sexuelle, les droits de l'enfant, la violence à l'égard des femmes et des filles et l'égalité des sexes, dans cinq États (Équatoria central, Équatoria occidental, Jongleï, Lacs et Haut-Nil).

La MINUSS a célébré la Journée des Nations Unies en organisant des d'activités de sensibilisation, notamment des manifestations sportives, des émissions vidéo et un concours de dessin.

62 Des réunions ont été organisées avec le Président de l'Alliance nationale des partis politiques et d'autres dirigeants de partis politiques d'opposition, afin de débattre de la participation des « Autres partis politiques » en tant que partie prenante à part entière dans les négociations de paix et de l'évolution de la situation relative au processus de paix.

Le produit exécuté a été supérieur aux prévisions en raison du fait que les acteurs et parties prenantes au niveau local se sont montrés plus accessibles et plus enclins à dialoguer avec la Mission, malgré le conflit en cours. La Mission a réagi en conséquence et renforcé sa participation aux rencontres organisées pour débattre de questions liées au processus de paix.

Organisation de 31 dialogues de femmes sur la paix dans les 10 États en vue de la tenue d'un forum national sur la paix autour du thème des femmes, de la paix et de la sécurité et de la participation des femmes aux processus de paix

- 4 Réunions tenues avec le Président du Conseil des partis politiques sur les questions liées à l'ouverture de l'espace politique et aux efforts de promotion de l'enregistrement des partis politiques
- 3 La Mission a assisté à 3 réunions de fondation de partis politiques.
- 22 La Mission a participé à 22 réunions, dont 12 réunions mensuelles du forum MINUSS/société civile sur la gouvernance, qui ont permis d'évaluer l'évolution de la situation politique et d'en débattre, à 5 ateliers et 2 forums de promotion de la paix, du développement et de la réconciliation, et à 3 ateliers sur le processus de paix de l'IGAD.
- 18 La Mission a participé à 18 débats et forums, dont 12 débats/forums mensuels organisés dans les locaux de l'Université de Djouba sur des questions liées aux causes possibles et aux perspectives de règlement du conflit, et 6 débats organisés dans les locaux de l'Institut Sudd sur la dynamique politique y afférente. Tout au long de l'exercice, les acteurs et parties prenantes au niveau local se sont montrés plus accessibles et plus enclins à étudier avec la MINUSS les possibilités de règlement du conflit. La Mission a renforcé en conséquence sa participation.
- 15 Forums publics sur la paix ont été organisés dans 7 États et dans 3 sites de protection des civils de la MINUSS de novembre à décembre 2014. En tout, 520 femmes et hommes y ont participé. Ces forums avaient pour objet d'examiner les résolutions et recommandations adoptées lors des précédents forums sur la paix, de choisir des représentants pour la conférence nationale pour la paix et d'élaborer des projets de résolution qui seraient présentés à la conférence nationale pour la paix pour adoption. Les projets de résolution portaient sur les thèmes suivants : renforcement de l'implication des femmes dans les processus de

- paix; protection des femmes contre toutes les formes de violence sexiste; et représentation des femmes dans les structures de gouvernance et de prise de décisions. Aucun forum n'a été organisé dans les 3 États les plus touchés par le conflit en raison des problèmes de sécurité.
- 1 Conférence nationale pour la paix a eu lieu le 8 décembre 2014 à Djouba. Les 23 femmes représentant 9 États qui y ont participé ont examiné les rapports des différents États et les résolutions adoptées lors des forums publics sur la paix à l'échelle des États.
- 6 Réunions d'information axées sur les échanges entre la Mission et la communauté diplomatique et l'évolution du processus de paix ont été organisées à l'intention du corps diplomatique. En outre, une réunion avec le corps diplomatique a été organisée à l'occasion de la visite effectuée à la Mission par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.
- 36 Réunions ont été tenues à l'initiative de la Mission ou avec sa participation en vue de renforcer l'action menée par la communauté internationale et les parties prenantes régionales à l'appui du processus de paix, soit : 1 réunion avec les autorités ougandaises; 4 réunions avec d'autres parties prenantes régionales; 2 réunions avec des représentants de l'IGAD; la vingt-quatrième session de l'Union africaine; et 28 réunions avec de hauts fonctionnaires du corps diplomatique en poste à Djouba afin d'examiner, entre autres questions, celle de l'appui commun au processus de paix.
- 48 Réunions hebdomadaires ont été tenues avec le président ou des représentants de l'équipe de médiation de l'IGAD pour examiner les efforts déployés dans l'espoir de faire avancer le processus de paix et prendre connaissance des positions respectives des parties.
- 46 Réunions hebdomadaires ont été tenues avec les représentants des ambassades en place à Djouba, qui ont ainsi pu échanger des informations sur l'action menée par les uns et les autres à l'appui du processus de paix.
- 52 Réunions ont été tenues avec les autorités de la zone administrative du Grand Pibor afin de les aider à mettre en place, à titre prioritaire, des
- Animation de réunions d'information bihebdomadaires avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs, afin d'examiner et d'améliorer l'appui apporté par la communauté internationale au processus de paix
- Fourniture d'un appui à l'organisation de 12 réunions et de 1 atelier avec les communautés ethniques et les autorités de la zone administrative

du Grand Pibor, afin de faciliter la coordination des activités prévues par l'accord de paix et les stratégies provisoires de gestion des conflits

Organisation d'une campagne d'information sur les enjeux suivants : la protection des civils, notamment les patrouilles effectuées par les contingents et la police (réalisation escomptée 1.1) et la vie des personnes déplacées dans les sites de protection des civils (réalisation escomptée 1.2); la prévention et l'atténuation des conflits (réalisation escomptée 1.1); la promotion de la compréhension intercommunautaire et interculturelle des activités de consolidation de la paix (réalisation escomptée 1.1); le rôle de la MINUSS en matière de protection des civils (réalisation escomptée 1.2), notamment l'action menée en faveur du retour et de la réinstallation des personnes déplacées (réalisation escomptée 1.3) par des activités d'information, de sensibilisation et de communication (production et diffusion de vidéos, de 1 série télévisée, de messages d'intérêt public sur Radio Miraya, dans la presse et les médias sociaux ainsi que sur le site Web de la Mission)

Réalisation de 2 enquêtes auprès d'un échantillon d'environ 1 500 personnes représentatives de plusieurs groupes cibles (notamment les étudiants universitaires et les groupes de femmes) sur la

services et des stratégies visant à consolider l'État et faciliter la gestion des conflits.

- 1 Atelier a été organisé à Djouba, en coopération avec le PNUD, pour permettre aux autorités de la zone administrative du Grand Pibor de rencontrer des partenaires internationaux potentiels, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et de discuter avec eux de la mise en place de services publics et de coentreprises en vue d'améliorer les relations entre les communautés touchées par le précédent conflit qui avait opposé le Gouvernement sud-soudanais à la faction Cobra de l'Armée démocratique du Soudan du Sud.

La MINUSS a mené plusieurs campagnes d'information dans les médias :

- 91 Articles ont été publiés sur les patrouilles effectuées par les contingents et la police des Nations Unies dans les 10 États afin d'assurer la protection des civils;
- 64 Articles et entretiens ont été diffusés sur la vie des déplacés dans les sites de protection des civils de la MINUSS, ainsi que sur les campagnes de vaccination et de distribution de vivres;
 - 1 Reportage vidéo de 4 minutes intitulé « Voices of South Sudan », qui portait sur les difficultés rencontrées par les femmes touchées par les conflits et leurs espoirs de paix, a été diffusé;
 - 1 Reportage vidéo sur la contribution de la MINUSS à la protection des civils au Soudan du Sud a été réalisé, un bulletin hebdomadaire faisant le point sur le nombre des déplacés se trouvant dans les sites de protection des civils de la Mission a été distribué et des articles traitant des activités de protection des civils de la Mission dans tout le Soudan du Sud ont été publiés;
 - 7 Articles ont été publiés sur le retour et la réinstallation des déplacés;
- 26 Reportages vidéo ont été réalisés en vue de leur diffusion sur les chaînes nationales et internationales é
- 2 Enquêtes ont été menées auprès de 1 655 personnes (étudiants et groupes de femmes) de juillet à août 2014 et de mai à juin 2015, sur la manière dont elles perçoivent les

manière dont elles perçoivent les activités de la Mission, leur utilisation des différentes sources d'information et la confiance qu'elles placent en elles

activités de la Mission, leur utilisation des différentes sources d'information, y compris Radio Miraya, et la confiance qu'elles placent en elles.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant des déplacés et des réfugiés (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : 15 000; 2014/15 : 9 750)

Durant l'exercice 2014/15, 1 430 victimes civiles (morts et blessés) ont été enregistrées dans la base de données sur les pertes humaines de la MINUSS. Sa liberté de circulation demeurant limitée, y compris près de ses bases d'opérations, la Mission a eu du mal à suivre la situation et à recueillir des informations fiables. Par ailleurs, ce chiffre ne comprend pas les pertes humaines dues à l'intensification des conflits depuis avril 2015, en particulier dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, ainsi qu'autour des sites de protection des civils de la MINUSS. Les pertes civiles seraient en réalité beaucoup plus élevées.

1.2.2 Nombre de conflits intercommunautaires résolus par le recours aux modes coutumiers de règlement des conflits, avec la participation des femmes et des jeunes (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 26)

La MINUSS a dénombré 18 conflits qui avaient été résolus ou stoppés grâce à des modes de règlement coutumiers. Les nouvelles méthodes de gestion des conflits ont parfois été l'occasion de faire intervenir les chefs coutumiers ou d'avoir également recours à pratiques coutumières. Des indemnités ont par exemple été envisagées dans les cas de décès, de blessures ou de pertes de biens dus à des affrontements ou différends intercommunautaires.

1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre les violences liées aux conflits et les violences sexistes (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

Le 24 novembre 2014, la MINUSS a créé le Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information au Soudan du Sud. Celui-ci a réorienté l'action des intervenants du système des Nations Unies s'occupant des questions de protection, grâce à ses compétences et à ses capacités en matière d'élaboration de programmes de lutte contre la violence sexiste, de surveillance, de vérification et de communication de l'information sur les violations des droits de l'homme et d'analyse des problèmes propres à chaque sexe, l'objectif étant de collecter des informations objectives et fiables sur la violence sexuelle, d'aider au renforcement des mécanismes de prévention et d'intervention, de surveillance et de communication de l'information, et d'élaborer des stratégies exhaustives de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, y compris des programmes d'aide aux victimes aux niveaux des États et du pays.

Le mécanisme de vérification et de communication de l'information a été établi; il permet à la MINUSS de surveiller, de vérifier et de suivre les cas signalés de violations graves commises à l'encontre des enfants durant les conflits armés.

La MINUSS a organisé 35 séances de formation sur le mécanisme de vérification et de communication de l'information, notamment à l'intention de ses composantes concernées, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des intervenants humanitaires et des partenaires gouvernementaux, afin d'améliorer la collecte, le suivi, la vérification et la communication de l'information sur les incidents, ainsi que le suivi des cas de violations.

1.2.4 Réduction du nombre de zones dangereuses infestées de mines et de restes de guerre explosifs à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2012/13 : 625 zones déminées; 2013/14 : 1 440 zones déminées; 2014/15 : 1 000 zones déminées)

Durant l'exercice 2014/15, avec le concours du Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSS a déminé 1 757 zones au Soudan du Sud. En tout, 1 770 mines antipersonnel et 505 mines antichar ont été retirées et détruites. Les équipes de déminage de la MINUSS ont été constituées à l'origine pour réduire le danger des mines terrestres; toutefois, on s'est rendu compte qu'à cause des conflits, de vastes zones étaient infestées d'engins non explosés. Face à cette situation, les équipes se sont scindées en petits groupes pour procéder au déminage des zones de combat et détecter des engins non explosés, ce qui prend en général moins de temps que de nettoyer les champs de mines. Hautement mobiles, les équipes ainsi reconfigurées ont pu réduire le nombre de zones dangereuses infestées de restes explosifs des conflits.

En outre, 22 964 restes explosifs de guerre et 172 691 munitions d'armes légères ont été détruits.

La réduction du nombre de zones dangereuses dans le pays a permis d'améliorer les chances d'une reprise de l'activité économique et de mieux assurer la protection des civils dans leurs communautés. Elle a également facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans de bonnes conditions de sécurité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réalisation de 120 missions conjointes, s'il y a lieu, avec les partenaires nationaux et internationaux dans les zones touchées par les conflits, dont celles qui accueillent des déplacés, afin de dresser un état des lieux des risques, des menaces et des vulnérabilités auxquels la population civile est exposée et de favoriser une alerte rapide	165	Missions ont été effectuées dans les zones touchées par les conflits, principalement par des équipes intégrées, y compris 24 missions dans des zones tenues par l'opposition, afin d'examiner l'évolution des conflits, y compris les risques, les menaces et les vulnérabilités auxquels la population civile est exposée, et de faciliter une alerte rapide.

Organisation et animation de 13 ateliers/manifestations sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujettes aux conflits, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix

Fourniture d'un appui à 10 rencontres sur les modes coutumiers de gestion des conflits par l'organisation de 10 ateliers sur la gestion des conflits dans 10 États

Fourniture d'un appui à 11 rencontres sur les modes de gestion des conflits locaux dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 11 ateliers sur les techniques de dialogue et de gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires

42 Ateliers ont été organisés dans les localités répertoriées par la MINUSS dans sa cartographie des risques de conflit afin de soutenir et de promouvoir la gestion des conflits au niveau local.

En outre, 8 manifestations ont été organisées, dont un forum de dialogue avec les femmes, 3 campagnes d'éducation civique visant les femmes et les jeunes, 2 campagnes de sensibilisation et la présentation d'exposés lors de 2 conférences. Ces activités ont été entreprises dans des zones en proie à des conflits, l'accent étant mis sur la participation des femmes et des jeunes.

La MINUSS a aidé les intervenants locaux à relancer et améliorer les forums de gestion des conflits existants ainsi qu'à planifier, préparer et mettre sur pied de nouveaux forums axés sur les modes coutumiers de gestion des conflits en organisant :

10 Ateliers officiels dans 6 États;

24 Réunions informelles et autres consultations techniques et logistiques dans 7 États.

Dans ses sites de protection des civils à Bentiu, Malakal et Wau, la MINUSS a aidé les représentants des déplacés, dont beaucoup étaient des chefs coutumiers dans les communautés d'origine, à établir des mécanismes informels de règlement des différends.

Pour appuyer les forums sur les modes de gestion des conflits locaux dans ses sites de protection des civils à Bentiu, Djouba, Malakal et Wau, visant principalement les représentants et les structures de gouvernance des déplacés, et aider au règlement des différends dans ces sites, la MINUSS a organisé :

7 Ateliers/rencontres axés sur le renforcement des capacités de dialogue et de gestion des conflits afin d'aider à la gestion des conflits locaux dans les sites de protection des civils de la Mission.

Des démarches novatrices ont été adoptées, comme l'organisation d'un tournoi de football entre les jeunes à Malakal et l'établissement de relations constructives entre les différentes ethnies. À Bentiu, Bor et Malakal, la MINUSS s'est réunie une fois par semaine, et plus

Organisation de 66 missions conjointes dans les zones pastorales et animation de 9 ateliers à l'intention des bergers, des communautés pastorales nomades internationales et des communautés d'accueil, afin d'aider à prévenir les conflits intercommunautaires dans ces zones

Organisation de 4 ateliers de consultation dans 4 États touchés par un conflit (1 par État) avec les éléments de la Mission chargés de la protection et les partenaires chargés de la protection humanitaire, afin de mettre en place un mécanisme permettant de recenser et de hiérarchiser les besoins en matière de protection

souvent durant les périodes de conflit, avec les représentants des déplacés qui cherchaient à se réfugier dans ses sites de protection des civils, pour leur apporter de l'aide et intervenir, le cas échéant.

- 66 Missions conjointes ont été effectuées dans les zones touchées par des conflits entre bergers nomades et communautés d'accueil.
- 9 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés pour faciliter le règlement des conflits entre les éleveurs nomades étrangers de passage et les communautés d'accueil. En dépit de l'aggravation des tensions et de l'insécurité due à la présence de groupes d'opposition armés dans le Bahr el-Ghazal septentrional, les différends entre les bergers et les communautés d'accueil ont été peu nombreux grâce à l'organisation régulière de missions et d'ateliers pour la paix, ce qui a permis de maintenir le dialogue pour éviter tout nouveau différend.

En raison de la persistance, et parfois de l'aggravation, des conflits et de l'insécurité dans les États du Haut-Nil et de l'Unité, les parcours migratoires traditionnels ont changé. Cependant, dans le Haut-Nil, la MINUSS a facilité le dialogue entre les communautés d'accueil et les bergers nomades en organisant un atelier sur la gestion des conflits à Melut et elle a effectué, à des fins d'alerte rapide, une mission de collecte d'informations sur les relations entre les bergers nomades et les communautés d'accueil dans la zone de Renk.

- 4 Ateliers sur la coordination entre civils et militaires ont été organisés en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à l'intention de 80 personnes, dont des membres de la Mission, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans les États de l'Équatoria central, du Jonglei, de l'Unité et du Haut-Nil, afin de dégager une vision commune de la coordination entre civils et militaires. Les ateliers ont porté notamment sur la protection des civils et les principes humanitaires, l'utilisation de la présence armée seulement en dernier recours, et la complémentarité et les différences entre l'action humanitaire et le mandat de la Mission,

l'objectif étant de soutenir les opérations humanitaires tout en faisant la distinction entre les principes du maintien de la paix et les principes humanitaires.

Dans ces quatre États, la MINUSS et les intervenants humanitaires concernés ont organisé des réunions entre civils et militaires pour offrir une plate-forme centralisée d'examen des priorités en matière d'aide humanitaire, ainsi que pour permettre aux intervenants humanitaires de présenter à la MINUSS des demandes de services de sécurité pour les convois et les distributions de vivres, et à la MINUSS de classer les demandes d'appui par ordre de priorité. Par ailleurs, le groupe a établi des consignes générales sur la collaboration entre la MINUSS et les partenaires humanitaires dans l'exécution de leurs mandats respectifs, afin de faciliter la protection des civils et l'instauration de conditions facilitant l'action humanitaire.

Organisation de réunions hebdomadaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission entre les acteurs humanitaires et les homologues de la MINUSS, afin de recenser les préoccupations des déplacés en matière de protection dans les sites de protection des civils de la Mission et d'y répondre

Oui La MINUSS a organisé des réunions hebdomadaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours de ses sites de protection des civils, au niveau des États et sur le plan national, auxquelles ont notamment participé des membres de ses composantes concernées et des intervenants humanitaires. Ces réunions ont permis l'élaboration et l'application de plans visant à répondre aux préoccupations des déplacés sur des questions telles que le recrutement forcé, la violence sexuelle et sexiste, la criminalité, les conflits intercommunautaires, l'infrastructure à l'intérieur des sites de protection des civils et l'application des consignes de la MINUSS concernant ces sites, en rapport notamment à l'organisation de patrouilles régulières et à la communication avec la population locale. Ces réunions ont aussi facilité les activités d'alerte rapide, comme les opérations de recherche, les patrouilles élargies et la sensibilisation des déplacés à l'application des consignes en matière de protection.

Organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils de la Mission, afin d'expliquer la position de la MINUSS sur divers enjeux (sécurité et règles, protection des femmes et des enfants) et de

Oui La MINUSS a tenu des réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous ses sites de protection des civils, sauf à Wau où, compte tenu de la stabilité de la situation et du peu d'habitants, il n'était pas nécessaire de tenir

comprendre les intentions des communautés de déplacés et les tendances existant en leur sein, notamment à des fins d'alerte rapide

plus de réunions que ne l'exigeaient les besoins opérationnels. Ont participé à ces réunions des représentants de la Mission, des organismes humanitaires et de la population locale, notamment des dirigeants locaux, des femmes et des jeunes. Les débats ont porté sur les services humanitaires, la protection des déplacés et les directives de la Mission concernant les activités à l'intérieur des sites de protection des civils. Les réunions ont permis aux dirigeants et représentants locaux de faire part de leurs préoccupations et leurs besoins, ce qui a contribué à améliorer les relations entre toutes les parties prenantes.

Également à titre d'appui, la Mission a maintenu le dialogue avec les dirigeants locaux et diffusé sa politique de protection des civils. Grâce à ces activités, on a constaté une amélioration en ce qui concerne les services fournis, la collecte d'informations aux fins d'alerte rapide et les interventions, ainsi que la prévention des conflits intercommunautaires et le nombre d'agressions contre le personnel de la MINUSS et des organismes humanitaires a diminué.

Participation aux réunions hebdomadaires de coordination avec les partenaires humanitaires pour échanger des informations et coordonner l'aiguillage de 5 000 enfants victimes de graves violations pour qu'ils reçoivent les services dont ils ont besoin et puissent être réunis avec leur famille

Oui La MINUSS a participé aux réunions hebdomadaires de coordination avec les partenaires humanitaires pour coordonner les activités de protection de l'enfance contre les violations et transférer les dossiers aux organismes et acteurs compétents, ainsi que suivre les violations graves, les incidents et les cas signalés. Dans le cadre de cette collaboration, le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et les sous-groupes chargés de la protection de l'enfance, de la violence sexiste et de l'éducation sont venus en aide à 5 000 enfants vulnérables se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS et les zones de concentration des déplacés et ont facilité la recherche des membres de leur famille et le regroupement familial des enfants enlevés, séparés ou non accompagnés.

26 280 jours-gardien de prison (9 surveillants de prison par service à raison de 2 services par jour dans 4 lieux de détention pendant 365 jours), afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de

14 600 Jours-gardien de prison (5 surveillants de prison par service à raison de 2 services par jour dans 4 lieux de détention pendant 365 jours) ont été effectués pour assurer des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS.

Djouba, Malakal, Bor et Bentiu, selon les besoins

Gestion des incidents de sécurité et des infractions commises par les déplacés dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation hebdomadaire des risques de remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la police nationale et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

770 880 jours-personne de patrouille motorisée, afin de contribuer à la protection des civils en empêchant les violences, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (48 soldats par patrouille à raison de 44 compagnies pendant 365 jours)

1 872 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 heures par jour à raison de 6 jours par semaine pendant 52 semaines)

2 080 jours-personne de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des États (2 officiers de liaison par État à raison de 2 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines dans 10 États), et 1 872 jours-personne de patrouille motorisée en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 2 jours par semaine pendant 52

Le nombre de jours-gardien de prison a été de 44 % de moins que prévu, ce qui peut s'expliquer par la suppression des postes de gardien de prison fourni par des gouvernements et par la diminution du nombre approuvé de gardiens de prison détachés à la Mission, qui est passé de 98 à 57.

Non La MINUSS et le Gouvernement du Soudan du Sud n'ont pas signé le mémorandum d'accord sur la remise des personnes détenues aux autorités nationales comme il avait été prévu. Faute d'un accord, l'évaluation hebdomadaire des risques de remise des suspects et les réunions prévues avec la police nationale et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud concernant le traitement des suspects remis conformément aux normes internationales des droits de l'homme n'ont pas eu lieu.

550 020 Jours-personne de patrouille motorisée ont été effectués.

Le nombre de jours-personne de patrouille motorisée effectué a été de 29 % de moins que prévu, ce qui est dû au déploiement tardif des contingents et de leur matériel dans la zone de la mission. En outre, en raison de la limitation de la liberté de circulation, il a été difficile pour les contingents d'effectuer des patrouilles.

850 Heures de patrouille aérienne ont été effectuées.

Le nombre d'heures de patrouille aérienne effectuées a été de 55 % de moins que prévu, ce qui s'explique par le fait qu'il fallait obtenir l'autorisation et les garanties de sécurité aérienne de l'APLS et, parfois, du M/APLS dans l'opposition, pour toutes les opérations de transport aérien. À cela s'ajoute que 6 hélicoptères de manœuvre ont été déployés plus tard que prévu et que 5 hélicoptères tactiques n'ont toujours pas été déployés.

4 032 Jours-homme de patrouille motorisée ont été effectués par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des États.

Le nombre de jours-homme de patrouille motorisée a été de 97 % de plus que prévu, ce qui s'explique par la nécessité de coopérer plus intensément avec les autorités afin de réduire le nombre de violations de l'Accord sur le statut

semaines dans 9 bases d'appui de comté), afin d'empêcher les violences contre les civils, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils

des forces, qui se sont multipliées au cours de l'exercice 2014/15.

- 192 720 jours-personne de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 11 sites pendant 365 jours)
- 142 170 Jours-personne de garde stationnaire ont été effectués pour assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS.
- Le nombre de jours-personne a été de 26 % de moins que prévu car le nombre de sites de protection des civils de la MINUSS a été ramené de 11 à 6. Les contingents qui n'étaient plus appelés à assurer des services de garde stationnaire ont été déployés ailleurs pour répondre à d'autres besoins de la Mission, notamment pour assurer la sécurité des bases de soutien logistique des Nations Unies et d'autres installations, mener une action de proximité ou exécuter des tâches administratives.
- 131 400 jours-personne d'unité de police constituée (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 3 unités de police constituée, pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission
- 131 400 Jours-personne d'unité de police constituée ont été effectués afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de protéger le personnel et les biens des Nations Unies et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la MINUSS.
- 3 675 Jours-personne d'unité de police constituée supplémentaires ont été effectués dans le cadre d'autres opérations, notamment les opérations de recherche, la garde stationnaire, la réinstallation des déplacés et les interventions rapides à l'extérieur et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS.
- 2 050 Jours-homme de patrouille motorisée ont été effectués en équipe intégrée au niveau des comtés.
- Le produit exécuté a été de 10 % supérieur aux prévisions parce que des patrouilles renforcées ont été effectuées afin de recueillir, à des fins d'alerte rapide, des informations sur les conflits dans les États du Haut-Nil et de l'Unité. En outre, le nombre d'officiers de liaison est passé de 166 à 190, ce qui a permis d'étendre la couverture des patrouilles.

98 550 jours-agent de police dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de déplacés (15 agents par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites/points de concentration pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière, d'établir des contacts avec les populations locales, dont des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme

105 120 Jours-agent de police ont été effectués dans les sites de protection des civils de la MINUSS afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales.

6 570 Patrouilles conjointes ont été effectuées avec les composantes concernées de la Mission à l'extérieur des sites de protection des civils de la Mission et dans les zones à forte concentration de déplacés afin d'affirmer la présence de la Mission, de surveiller le respect des droits de l'homme et de contribuer à l'alerte rapide.

8 760 Patrouilles ont été effectuées par la police des Nations Unies à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de déplacés afin d'affirmer la présence de la Mission, de surveiller le respect des droits de l'homme et de contribuer à l'alerte rapide.

1 944 Rencontres et réunions consultatives ont été tenues avec les déplacés et diverses parties prenantes dans les sites de protection des civils de la MINUSS.

3 790 Rencontres et réunions consultatives ont été tenues à l'extérieur des locaux de la MINUSS avec les populations locales, la police nationale, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes sur les questions de la protection des civils, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, et de la protection des enfants et des personnes vulnérables.

Le produit a été supérieur aux prévisions parce que la Mission a fait de la protection des civils une priorité, et que des agents de police ont été redéployés des États moins touchés par des conflits vers les États où se trouvaient les plus grands sites de protection des civils de la MINUSS, afin de renforcer les activités de protection.

Déminage de 1 000 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 2 000 restes explosifs de guerre, dont des mines dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les restes explosifs de guerre constituent une menace pour les civils, par la réalisation d'activités de neutralisation des

1 757 Zones dangereuses connues ou présumées ont été déminées dans tout le Soudan du Sud.

1 770 Mines antipersonnel ont été détectées, enlevées et détruites.

505 Mines antichar ont été détectées, enlevées et détruites.

explosifs, de déminage des zones de combat, de levés techniques et non techniques et de restitution des terres	22 964	Restes explosifs de guerre ont été repérés et détruits.
	172 691	Munitions d'armes légères ont été repérées et détruites.
Sensibilisation d'urgence de 150 000 civils au danger des mines, l'accent étant mis sur les enfants; sensibilisation par le biais d'actions de communication comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines; diffusion de messages de sensibilisation sur Radio Miraya et par d'autres moyens de communication; action auprès du Gouvernement pour le convaincre de devenir État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et autres instruments relatifs aux armes explosives	454 391	<p>Personnes ont suivi des séances de sensibilisation au danger des mines qui visaient à réduire les risques d'accident mortel ou de blessure dus aux mines et aux restes explosifs de guerre. Cette activité a également contribué à la prise de conscience du danger existant et à l'adoption de comportements sans risque. La problématique hommes-femmes a été pleinement prise en compte de manière à faire passer les bons messages au public visé.</p> <p>En octobre 2014, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, les activités de sensibilisation suivantes ont été entreprises : fouille des sacs et des véhicules à l'aide de 2 chiens détecteurs d'explosifs; installation d'un faux champ de mines pour expliquer aux enfants comment utiliser les détecteurs de métaux pour repérer les objets métalliques qui y sont enterrés; et distribution de supports d'information (brochures, autocollants et cartes à jouer).</p> <p>Deux manifestations ont été organisées à Djouba le 4 avril 2015 en collaboration avec l'Autorité nationale de lutte antimines, à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines : 1 à l'intention des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et 1 à l'intention des représentants de la population locale. Des reportages sur ces manifestations ont été diffusés sur Radio Miraya, ainsi que des messages de sensibilisation au danger des mines.</p> <p>Durant l'exercice 2014/15, la Mission a mené une action de sensibilisation auprès du Gouvernement sud-soudanais en organisant des réunions et des séances d'information à l'intention des représentants du Gouvernement, notamment de l'Autorité nationale de lutte antimines, et en leur fournissant un soutien logistique dans le cadre de leur participation à l'atelier des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la Convention sur les armes à sous-</p>

	munitions, tenu à Kampala le 19 mai 2015. Le Gouvernement a fait savoir qu'il comptait adhérer à la Convention et la ratifier.
Réalisation de fouilles aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS par six unités cynophiles de détection d'explosifs	Oui Durant l'exercice 2014/15, 11 429 véhicules entrant dans les sites de protection des civils de la MINUSS et 15 959 sacs appartenant aux déplacés ont été fouillés par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs.

Réalisation escomptée 1.3 : Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles ou de se réinstaller ailleurs volontairement (2012/13 : aucune donnée de référence; 2013/14 : 1,7 million de déplacés; 2014/15 : 2,0 millions de déplacés)

Au cours de l'exercice 2014/15, les personnes qui sont rentrées chez elles de leur plein gré ont été peu nombreuses. Il y avait environ 1,6 million de déplacés en tout au Soudan du Sud. La poursuite des conflits a entraîné une augmentation du nombre de déplacés, y compris à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS, en particulier à Bentiu et à Malakal.

1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé des champs de mines et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2012/13 : 12,6 millions de mètres carrés; 2013/14 : 12,9 millions de mètres carrés; 2014/15 : 10 millions de mètres carrés)

En 2014/15, 12,1 millions de mètres carrés de terrain ont été déminés et remis à la disposition des populations locales comme terrains désormais sûrs, d'où moins de risques d'accident mortel ou de blessure, des possibilités de reprise des activités socioéconomiques, une protection renforcée des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire dans de meilleures conditions de sécurité. Le déminage de ces terrains a également contribué à l'instauration dans certaines zones de conditions propices au retour et à la réinstallation des déplacés et réfugiés, pour peu que la situation sur le plan de la sécurité les permettent.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles et animation de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les communautés dans les sites de retour	31	Missions conjointes ont été effectuées pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles, bien qu'en général les conditions aient été jugées peu propices à des retours. Souvent, les déplacés se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres lieux ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas rentrer chez eux tant qu'un accord de paix n'aurait pas été conclu au niveau national, compte tenu en particulier de l'insécurité persistante et du fait que bien des zones demeuraient difficiles d'accès pour toutes les parties aux conflits.

En coordination avec les acteurs humanitaires et en fonction des conditions de sécurité existantes, organisation de 10 réunions avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone où le retour est proposé, et animation de 7 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant leur désir ou leur intention de retourner chez eux

Fourniture d'une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies visant à favoriser la création de conditions propices au retour et à la réintégration volontaires des réfugiés et des déplacés, y compris ceux qui se trouvent dans les sites de protection des civils de la Mission

- 7 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés à l'intention de l'administration et de la population aux sites de retour possibles, dont 2 à Boma dans la zone administrative du Grand Pibor, 2 à Bor et 2 à Poktap dans l'État du Jonglei, et 1 à Ler dans l'État de l'Unité.
- 72 Réunions ont été tenues avec les déplacés se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres lieux afin de leur communiquer des informations et de savoir s'ils étaient intéressés par l'idée de retourner chez eux ou disposés à le faire. Les déplacés ont toujours indiqué qu'ils craignaient de rentrer chez eux ou qu'ils n'avaient plus de chez eux, le conflit qui se poursuivait ayant causé des dégâts au niveau des biens privés et publics et réduit à néant leurs moyens de subsistance.
- 12 Ateliers ont été organisés pour les déplacés qui se trouvaient dans les sites de protection des civils de la MINUSS à Bentiu, Malakal et Bor et qui étaient intéressées par un retour dans leurs localités d'origine, ainsi que pour les déplacés se trouvant dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional, du Ouarab et de l'Équatoria occidentale.
- Oui La MINUSS a participé au processus de planification et de consultation à l'échelle du système des Nations Unies concernant le retour et la réintégration des personnes déplacées par les conflits, en particulier ceux se trouvant dans ses sites de protection des civils. Un avant-projet a été élaboré et présenté aux partenaires et au Gouvernement, étant entendu que son exécution serait lancé en avril 2015, pour commencer avec les déplacés se trouvant dans le site de protection des civils de la MINUSS à Wau. Les enseignements tirés de ce projet pilote doivent être appliqués à d'autres lieux au Soudan du Sud. Toutefois, avant même que le processus de retour et de réintégration ait commencé à Wau, le Gouvernement s'est inquiété de la réinstallation des déplacés. En raison de l'aggravation des conflits dans la région du Haut-Nil, les consultations et l'application du projet ont été suspendues durant le reste de l'exercice.

Organisation de 24 ateliers de consultation, en collaboration avec les acteurs humanitaires, dans les 4 États les plus touchés par un conflit, avec les représentants des communautés de déplacés des sites de protection des civils de la MINUSS, les autorités locales et les forces de sécurité en uniforme dans les zones de retour, afin de recenser les besoins en matière d'appui nécessaires au retour et à la réintégration des déplacés

Non Se basant sur la politique et les cadres opérationnels connexes relatifs à l'aide à la réinstallation volontaire des déplacés se trouvant dans ses sites de protection des civils qu'elle avait élaborés en 2013/14, la MINUSS a organisé des ateliers à l'intention des déplacés, des représentants des services de sécurité et des autorités locales afin de déterminer l'appui à apporter en matière de retour et de réintégration. Cela étant, en raison de la poursuite des conflits et de l'insécurité persistante dans les 4 États les plus touchés par des conflits, les déplacements massifs de population se sont poursuivis par vagues. Les possibilités de retour et de réintégration ont donc été faibles, voire nulles, et la situation ne permettait pas d'organiser des ateliers. La MINUSS a effectué 56 évaluations sur le terrain pour évaluer les possibilités de retour et de réintégration et envisager des interventions humanitaires, en cas de besoin.

Par ailleurs, la MINUSS a continué de consulter les représentants du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition, des organisations non gouvernementales, des déplacés et des communautés d'accueil pour recueillir des informations sur les conditions de sécurité, les violations des droits de l'homme, les problèmes de protection, l'accès des intervenants humanitaires et l'infrastructure sociétale. Les déplacés ont estimé que l'insécurité physique et humanitaire étaient les principaux obstacles à leur retour. La MINUSS a communiqué les observations, les préférences et les préoccupations des déplacés aux intervenants humanitaires afin de contribuer à l'application d'un plan d'action évolutif pour le retour et l'intégration des déplacés.

Fourniture d'un appui au projet pilote sur le renforcement de la confiance lancé par la police nationale du Soudan du Sud par le biais de 14 séminaires/ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de femmes et autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour volontaire des

19 Réunions ont été tenues avec le comité pour le perfectionnement de la police, sous la présidence de l'inspecteur général de la police nationale, et les débats ont été axés sur le projet pilote de renforcement de la confiance. Y ont participé des représentants des organisations de la société civile, des services de sécurité nationaux, de la communauté diplomatique et d'autres parties prenantes. Sur les 420 officiers de police attendus aux séminaires sur la stratégie de renforcement de la confiance en la police, seuls 104 sous-officiers ont participé

déplacés

aux séminaires, la police nationale ayant communiqué trop tard les noms des officiers pour que puisse être menée à bien la procédure de vérification des antécédents exigée par la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme de l'ONU.

La MINUSS a fourni un appui pour la création des groupes d'intervention d'urgence 777 dans le cadre du projet pilote de la police nationale visant à promouvoir le retour des déplacés dans des conditions de sécurité, compte tenu des plaintes du public et des problèmes d'insécurité à Djouba.

Exécution de 8 projets à effet rapide à l'appui du projet pilote de la police nationale sur le renforcement de la confiance grâce à la création de postes de police dans les zones où les déplacés sont susceptibles de retourner volontairement

- 3 Projets à effet rapide ont été exécutés, notamment la construction de postes de police dans les quartiers de Khor William et de Gudele à Djouba. Le poste de police de Khor William, qui fonctionne 24 heures sur 24, a facilité le retour de plus de 150 déplacés chez eux. La mise à disposition des 2 postes de Gudele a été retardée jusqu'à ce que les installations sanitaires et les panneaux solaires aient été mis en place.

L'exécution des 5 autres projets à effet rapide a été retardée, la police nationale ayant modifié ses priorités et décidé de mettre en service trois postes de police dans les quartiers de Khor Williams et de Gudele.

Levé et déminage par 7 équipes de déminage d'environ 10 millions de mètres carrés de terres, afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires et la reprise des activités de subsistance

- 12,1 Millions de mètres carrés de terrain ont été remis à la disposition des populations locales durant l'exercice. Le déminage a réduit les risques d'accident mortel et de blessure et permis aux habitants de reprendre leurs activités socioéconomiques et de subsistance. Il a également contribué à renforcer le niveau de protection des civils et permis aux intervenants humanitaires d'acheminer l'aide en toute sécurité.

Réalisation de relevés dans environ 500 villes et villages, afin de retirer les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles

- 2 800 Villages et villes ont fait l'objet de relevés. En outre, les explosifs et munitions abandonnés dans les bâtiments publics et les écoles ont été retirés.

Durant l'exercice 2014/15, la MINUSS a mis en place, à titre expérimental, une nouvelle modalité d'opération, à savoir que toutes les équipes de déminage étaient accompagnées par des équipes de liaison avec la population. Dès leur arrivée dans une localité cible, les équipes de liaison avec la population étaient déployées dans les environs pour se renseigner sur

d'autres dangers connus de la population locale. Grâce à cette démarche, beaucoup d'autres sources de danger ont pu être repérées et les équipes de la MINUSS ont pu faire le travail de vérification et de déminage qui s'imposait.

Composante 2: surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Réduction du nombre confirmé d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris de celles pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2012/13 : 0; 2013/14 : 50; 2014/15 : 40)

En 2014/15, la MINUSS a enregistré des centaines d'allégations de violations des droits de l'homme, commises par toutes les parties au conflit, notamment dans les zones de conflit. Au total, 41 violations confirmées ont été consignées dans la base de données sur les droits de l'homme au cours de la période considérée.

Ces statistiques ne reflètent pas le nombre réel de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises au Soudan du Sud, car la MINUSS a rencontré des obstacles importants dans ses enquêtes, tels que la difficulté d'accès aux témoins et aux victimes de ces exactions et aux lieux où elles se produisent, ainsi que le manque de coopération des parties au conflit.

2.1.2 Augmentation du nombre d'auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire faisant l'objet de poursuites par les autorités judiciaires civiles et militaires (2012/13 : 0; 2013/14 : 5; 2014/15 : 15)

En raison du conflit, les autorités judiciaires civiles et militaires ont engagé très peu de poursuites contre les auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours de la période considérée. En Équatoria central, 3 dossiers dans lesquels des membres des forces de sécurité étaient accusés de violations des droits de l'homme ont donné lieu à des poursuites. Au Bahr el-Ghazal septentrional, 4 affaires dans lesquelles des membres des forces de sécurité ont causé la mort de civils ont été portées devant la justice dont 3 se sont soldées par des condamnations, tandis que la dernière resterait en suspens. 4 autres affaires de ce type ont été recensées en Équatoria occidental. Dans d'autres États, y compris ceux touchés par le conflit, bien que les autorités se soient engagées à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme, d'atteintes graves à ces droits ou de violations du droit international humanitaire soient tenus de répondre de leurs actes, il n'a pas pu être confirmé que des poursuites aient été engagées. D'autre part, même si la MINUSS a pu confirmer que des poursuites ont été engagées pour les 11 affaires mentionnées plus haut, elle n'a pas pu vérifier le nombre d'auteurs d'infractions dans

ces cas.

En 2014, plusieurs organismes et activités visant à garantir l'application du principe de responsabilité ont été créés ou lancés pour enquêter au premier chef sur les crimes liés au conflit et les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, dont une commission d'enquête créée par le Gouvernement et présidée par l'ancien Président de la Cour suprême, ainsi que des commissions d'enquêtes établies par la SPLA. À la fin de la période considérée, la MINUSS n'avait reçu aucune information indiquant que les mesures annoncées par le Gouvernement avaient donné lieu à des poursuites.

2.1.3 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation des armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2012/13 : pas de données de référence; 2013/14 : 1; 2014/15 : 2)

En 2014/15, aucune preuve de l'utilisation d'armes à sous-munitions n'a été recueillie au Soudan du Sud. En décembre 2014, la SPLA a remis à la Mission deux systèmes portables de défense anti-aérienne à Bentiu, dans l'État de l'Unité.

La Mission a coopéré étroitement avec l'autorité nationale de lutte antimines du Soudan du Sud pour encourager la communication de l'information, et pour militer en faveur de l'adhésion à la Convention sur les armes à sous-munitions; elle a notamment apporté son appui et participé à un atelier sur la Convention tenu à Kampala à l'intention des États de la Communauté d'Afrique de l'Est.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conduite d'activités de surveillance hebdomadaires dans chacun des 10 États pour recenser les violations des droits de l'homme et contribuer à l'analyse des situations et aux mécanismes d'alerte rapide	Oui	La MINUSS a mené des activités de surveillance hebdomadaires dans chacun des 10 États tout au long de la période considérée : au total, environ 2 500 comptes rendus de situation quotidiens et autres types de rapports ont été établis et incorporés à ses mécanismes d'alerte rapide. Elle a également établi et présenté des rapports mettant essentiellement l'accent sur les zones touchées par le conflit et les violations des droits de l'homme, y compris à l'intention du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
Conduite d'enquêtes et de vérifications quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises à l'encontre d'enfants et la violence sexuelle liée aux conflits, et publication de 5 rapports publics par an sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	Oui	Des enquêtes et des vérifications ont été effectuées dans les 10 États 5 La MINUSS a contribué à l'élaboration des cinq rapports publics ci-après qui ont été publiés au cours de la période considérée : a) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en date du

Suivi et évaluation sur une base mensuelle: des centres de détention dans les 10 États, y compris les postes de police, les prisons et les centres de détention militaires, aux fins de garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme; des mesures d'application du principe de responsabilité prises par les pouvoirs publics et les forces armées; et des personnes détenues dans les sites de protection des civils de la MINUSS et des personnes remises aux autorités nationales par la Mission

19 septembre 2014 sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud;

b) Rapport en date du 19 décembre 2014 sur l'attaque perpétrée contre Bentiu (État de l'Unité);

c) Rapport en date du 9 janvier 2015 sur les attaques lancées contre des civils à Bentiu et Bor;

d) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en date du 9 mars 2015 sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud;

e) Compte rendu en date du 29 juin 2015 sur la montée de la violence dans la région du Haut-Nil.

Oui La Mission a régulièrement effectué un suivi et des enquêtes sur un large éventail de questions, y compris les pratiques de détention dans les postes de police et les prisons. Toutefois, en raison de restrictions d'accès, sa capacité à surveiller les quartiers pénitentiaires militaires a été limitée.

La MINUSS a suivi les questions relatives aux droits de l'homme et effectué des enquêtes et fait rapport à ce sujet. Elle s'est notamment attachée à la question de la fréquence des cas d'arrestation et de détention arbitraires; elle est intervenue pour permettre aux personnes menacées (défenseurs des droits de l'homme, militants de la société civile et journalistes notamment) d'obtenir plus facilement des services de protection; elle a défendu auprès des autorités l'instauration de procédures d'enquête et de voies de recours en cas de violations commises par les forces de sécurité ou des intervenants armés.

Elle a suivi régulièrement les conditions de détention dans les sites de protection des civils qu'elle gère dans plusieurs États. Elle a également mené des évaluations du respect des droits de l'homme lorsque ces personnes étaient expulsées de ces sites.

La Mission a suivi la situation concernant le respect de l'état de droit et des normes internationales en matière de droits de l'homme et a mené dans les 10 États des actions de sensibilisation de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de

Conduite de 20 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être vulnérables à la violence, afin de prévenir les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et y réagir; et maintien de l'appui aux acteurs de la société civile, en particulier les groupes de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes pour favoriser et promouvoir une culture des droits de l'homme

coordination et par un dialogue quotidien sur les détentions prolongées ou arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables. Ces actions portaient sur la sensibilisation aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, et ont été menées dans le strict respect de la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

- 200 Des patrouilles civiles, de courte ou longue durée, ont été effectuées par des membres des groupes de femmes, des acteurs de la justice traditionnelle, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes dans les 10 États.
- Le nombre de patrouilles a augmenté car la Mission a fait de cette activité une priorité au vu de l'intensification du conflit et de l'augmentation qui a suivi du nombre de cas signalés de violations des droits de l'homme. Ces patrouilles ont apporté leur appui aux mécanismes d'alerte rapide et aux interventions de protection des civils.
- 10 Programmes de sensibilisation ont été organisés à l'intention de 1 747 élèves et professeurs de l'enseignement secondaire et de clubs des droits de l'homme dans les États d'Équatoria central, du Jongleï, du Ouarab, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria occidentale et de l'Unité, sur les thèmes suivants: principes fondamentaux des droits de l'homme, état de droit, responsabilité des États en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan, droits de l'enfant, droits des femmes et violence sexiste.
- 15 Programmes de sensibilisation ont été lancés à l'intention de 1 168 participants dans les sites de protection des civils de la MINUSS dans les États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, ainsi que dans une zone à forte densité de personnes déplacées dans l'État du Ouarab, sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, la non-discrimination, les mécanismes de règlement des litiges, les questions de la protection des femmes et la violence sexuelle et sexiste.
- 1 Formation globale de 2 semaines sur les droits de l'homme et l'état de droit a été organisée

pour 45 membres d'organisations de la société civile venus des 10 États, l'accent étant mis sur le dialogue avec les mécanismes de l'examen périodique universel et ceux créés par les traités, y compris sur la préparation des rapports parallèles, en collaboration avec l'Union européenne et l'Organisation internationale de droit du développement.

- 4 Des activités de formation, portant sur les normes relatives aux droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice, les délais de prescription pour la compétence des tribunaux traditionnels, et la non-discrimination, ont été organisées à l'intention de 98 membres des autorités et tribunaux traditionnels des États du Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Ouarab et de l'Équatoria occidental pour les aider à pallier les défauts observés dans leurs procédures.

Des activités supplémentaires de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été menées pour 490 membres d'organisations et de communautés de la société civile dans les États de l'Équatoria oriental et occidental, du Jongleï, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional et occidental, du Ouarab et de l'Unité.

- 14 La MINUSS a organisé 14 formations sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 120 membres de la Police nationale faisant partie du groupe du renforcement de la confiance qui sera déployé dans les zones où il est prévu de faire retourner des personnes déplacées.

Au cours de la période considérée, la Mission a préconisé une application rapide des lois sur les médias promulguées récemment, et la sélection et la nomination des membres de l'autorité des médias. Elle a aussi conduit une formation de 4 jours pour 48 journalistes et défenseurs des droits de l'homme à Djouba.

Le 30 mai 2015, le Soudan du Sud est devenu partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En collaboration avec le PNUD, la MINUSS a mené une formation de 4 jours sur les rapports à présenter aux organes conventionnels et sur l'examen périodique universel à l'intention de 35 représentants du Ministère de la justice.

Par ailleurs, elle a soutenu la mise en œuvre du Communiqué conjoint du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information pour enregistrer les incidents ainsi que les caractéristiques et les schémas classiques des violences sexuelles en période de conflit.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2014, et de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2015, des activités de communication et de sensibilisation ont été organisées dans plusieurs capitales d'États, assorties d'un soutien à des festivités non officielles, des forums sur les droits de l'homme, des ateliers, des représentations, des débats à la radio et un jeu-questionnaire destiné aux élèves des écoles secondaires.

Sensibilisation de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans les 10 États au respect de l'état de droit et des normes internationales en matière de droits de l'homme, et suivi de la situation, dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et par un dialogue quotidien sur les détentions prolongées ou arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables

Oui La MINUSS a appuyé le suivi et les enquêtes relatifs aux droits de l'homme par l'intermédiaire de patrouilles conjointes avec les composantes concernées, en mettant l'accent sur les violations perpétrées par la Police nationale, dans les États où celle-ci est présente.

Un dialogue quotidien a été engagé avec la Police nationale et des conseils lui ont été apportés sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris à l'occasion de l'inspection de centres de détention, pour l'aider à réduire les détentions prolongées ou arbitraires et la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables. Un appui supplémentaire a été fourni dans le cadre de réunions hebdomadaires de planification et de coordination sur ces questions.

En raison principalement de l'insécurité et de l'absence d'un système judiciaire fonctionnel, il a été difficile d'engager le dialogue avec les autres acteurs associés à l'administration de la justice et aux questions relatives à l'état de

Surveillance, vérification, enquêtes et communication de l'information pour 100 % des cas d'utilisation d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination

Lancement d'une campagne médiatique comprenant la production et la diffusion d'émissions, de vidéos, de reportages, de photos, d'articles de presse et de communiqués de presse, ainsi que la tenue de séances d'information sur: les droits des personnes déplacées (8 émissions mensuelles), les droits de l'enfant et l'égalité des sexes (10 émissions pour chaque question) (réalisation escomptée 2.1); activités de promotion des droits de l'homme, dont des mesures de sensibilisation du public et des initiatives visant à dissuader ceux qui seraient susceptibles de commettre des violations à l'encontre des femmes et des enfants de s'en rendre coupables, ainsi qu'une surveillance vis-à-vis des violations des droits de l'homme (y compris la violence sexuelle liée aux conflits) et des enquêtes à leur sujet, y compris dans le cadre de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (réalisation escomptée 2.2); action visant à mettre fin à l'enrôlement d'enfants par les deux parties au conflit et à sensibiliser le public à la nécessité de mettre fin à cette pratique, et production d'un téléfilm mettant l'accent sur la problématique des enfants dans les conflits armés (réalisation escomptée 2.3)

droit, et de leur fournir un appui.

Oui La Mission a contribué à l'élaboration de 5 rapports du Secrétaire général sur l'utilisation d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques au Soudan du Sud. Au cours de la période considérée, il n'a été signalé aucun incident impliquant l'utilisation d'armes à sous-munition.

La Mission a collaboré étroitement avec l'autorité nationale de lutte antimines du Soudan du Sud pour promouvoir la présentation de rapports et pour militer en faveur de l'adhésion à la Convention sur les armes à sous-munitions, y compris l'appui et la participation à un atelier organisé sur la Convention à Kampala à l'intention des États de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Oui Pour appuyer les droits des personnes déplacées, la MINUSS a publié sur son site 17 articles couvrant les formations et les activités de sensibilisation mises en place par les composantes concernées dans les sites de protection des civils.

Ses activités de promotion des droits de l'homme ont pris les formes suivantes :

- 20 Vidéos pour les organismes de télédiffusion nationaux et internationaux;
- 16 Reportages photographiques à destination de divers médias sociaux;
- 7 Programmes de sensibilisation aux violations des droits de l'homme à l'encontre des femmes et des enfants;
- 4 Dialogues sur la paix;
- 1 Débat tenu avec des enfants sur l'impact que la violence a sur eux et les moyens de briser le cercle de la violence;
- 1 Débat sur la protection des droits de l'homme au Soudan du Sud;
- 4 Diffusion de quatre messages d'intérêt public sur Radio Miraya;
- 55 Articles sur divers événements et activités organisés dans les 10 États.

Toutes les activités mentionnées ci-dessus visaient à mieux faire comprendre la situation au

public et à décourager les violations à l'encontre des femmes et des enfants

Pour appuyer les efforts visant à mettre un terme à l'enrôlement d'enfants par toutes les parties au conflit, la MINUSS a déployé les efforts suivants :

- 3 Manifestations et 1 reportage multimédias intitulé « Des enfants, pas des soldats », à utiliser pendant une campagne d'un mois;
- 17 Articles, notamment sur la libération d'enfants soldats par la faction Cobra du SSDM/A dans l'État du Jongleï

La MINUSS a :

- 7 Assuré des formations à l'intention des journalistes radio et de représentants de la société civile, et fourni un soutien logistique à 121 journalistes nationaux et internationaux;
- 22 Publié des communiqués de presse;
- 7 Organisé des conférences de presse et points de situation pour la presse;
- 79 Accordé des entretiens à des stations de radio et télévision locales et internationales;
- 49 Fait le point sur les sites de protection des civils qu'elle gère.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2012/13 : 0; 2013/14 : 50; 2014/15 : 40)

Au total, 167 cas de violences sexuelles liées aux conflits, principalement des viols, touchant 236 personnes, ont été avérés, dont 72 concernant 105 mineurs. Les victimes étaient des femmes ou des filles dans 95 % des cas. Ces actes ont été dénoncés dans les 10 États comme faisant partie de la tactique militaire employée par les deux parties, mais aussi comme des actes distincts commis par des individus et des groupes de soldats, essentiellement dans les États de l'Équatoria central, de l'Équatoria oriental, de l'Équatoria occidentale, du Jongleï, des Lacs, du Haut-Nil, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental.

Comme l'a rapporté la MINUSS en juin 2015, lors de l'intensification du conflit dans la région du Haut-Nil en avril et en mai de la même année, 172 femmes et filles ont été enlevées et 79 autres soumises à des violences sexuelles.

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits au

Quatre rapports sur la situation des droits de l'homme, notamment sur la violence sexuelle, et plusieurs

par le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et le sous-groupe de la violence sexiste, comprenant des représentants d'associations locales, d'organisations de la société civile et d'ONG internationales. La MINUSS a ainsi participé à des réunions des réseaux et à des initiatives de coordination au niveau de l'État fédéré, visant à lutter contre la violence sexiste par la prévention et l'intervention.

- 3 Activités de sensibilisation ont été tenues dans l'État de l'Équatoria oriental, de concert avec le PNUD, à l'intention de 157 participants, dont 73 femmes, en vue de les sensibiliser aux problèmes de la violence sexuelle et sexiste et des pratiques culturelles néfastes, ainsi que de les informer sur les mécanismes servant à les prévenir et les combattre. En raison de l'insécurité, les 10 ateliers prévus avec les dirigeants locaux et les organisations confessionnelles sur les pratiques culturelles néfastes qui vont à l'encontre des droits fondamentaux des femmes n'ont pas pu être tenus.
- 13 Groupes de discussion se sont réunis dans l'État du Jongleï en vue de renforcer la capacité des jeunes, des responsables locaux et des associations de femmes de protéger et de promouvoir les droits des femmes, et en vue de faire reconnaître la violence sexuelle et sexiste comme une violation des droits de l'homme, et de fournir des informations sur les mécanismes d'orientation des victimes de la violence sexuelle et sexiste.

Dans l'État de l'Équatoria occidentale, la MINUSS a mené un programme de sensibilisation dans les associations de défense des droits de l'homme des écoles locales à l'intention de 284 étudiants.

La MINUSS n'a pas été en mesure de tenir les 36 ateliers prévus dans les zones à forte concentration de personnes déplacées, en raison de problèmes de sécurité.

Organisation de réunions mensuelles du réseau de protection au niveau local pour donner aux femmes et à leurs communautés les moyens de mettre en exergue le problème de la violence sexiste, d'en signaler les cas et d'assurer une surveillance en la matière

Non De juillet à décembre 2014, quatre réunions se sont tenues à Bor, dans l'État du Jongleï, en vue d'aider le réseau de protection au niveau local à encourager la participation active des femmes afin de repérer, de surveiller et de signaler les problèmes de violence sexiste dans la

Organisation de 25 manifestations de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée africaine des droits de l'homme; organisation d'émissions-débats mensuelles sur la promotion des droits des femmes et d'autres aspects de la problématique hommes-femmes, qui seront diffusées par Radio Miraya

communauté. Dans d'autres États, le réseau a reçu l'appui d'ONG internationales et nationales et d'organisations de la société civile. Les réunions mensuelles prévues du réseau n'ont pas eu lieu en raison des problèmes de sécurité.

- 9 Manifestations ont été organisées pour la Journée internationale de la femme dans neuf États, y compris dans les sites de protection des civils de la MINUSS à Djouba, Malakal et Bor. Le thème retenu pour la célébration nationale était l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud. Les participants aux différentes manifestations comprenaient des membres du Gouvernement de l'État fédéré, d'organisations de la société civile, d'organisations confessionnelles, d'ONG et d'associations de femmes et de jeunes, ainsi que des chefs coutumiers et des dirigeants locaux. Les messages communiqués aux participants portaient sur les idées fausses et les mythes qui perpétuent la violence à l'encontre des femmes et des filles, ainsi que sur les mesures visant à prévenir cette violence et à protéger les droits des femmes et des filles.
- 12 Manifestations ont été organisées dans 9 États à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. Au niveau mondial, la manifestation portait sur le thème « De la paix au foyer à la paix dans le monde : mettre en cause le militarisme et éliminer la violence à l'encontre des femmes ». Au niveau national, le thème était la promotion de la paix dans les foyers et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le thème spécifique pour l'État du Haut-Nil était la lutte contre la guerre et la violence à l'encontre des femmes et l'unification en faveur de la paix dans les foyers et dans les communautés. Des activités locales de sensibilisation et de plaidoyer ont notamment été menées en ce qui concerne la violence contre les femmes, la violence sexuelle liée aux conflits et la participation des femmes aux processus de paix au moyen d'activités sociales et culturelles ainsi que de forums et d'ateliers donnant aux femmes l'occasion de dialoguer.

Toutefois, en raison de l'insécurité, aucune manifestation ne s'est tenue dans l'État de l'Unité, que ce soit à l'occasion de la Journée internationale de la femme ou des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste.

Diffusion de supports de sensibilisation visant à promouvoir et à encourager un changement des attitudes culturelles contre la violence sexuelle et sexiste, dont 4 200 T-shirts, 4 200 kangas (pagnes), 4 000 sacs, 4 000 bracelets, 4 000 stylos et 4 000 porte badges

Mise en place au niveau national des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en tant que mécanisme de coordination et d'établissement de rapports, et contribution au mécanisme d'alerte et de réaction rapides de la Mission aux fins de détecter, de prévenir et de combattre la violence sexuelle liée aux conflits, par la tenue de six réunions du groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et du cadre de consultation mixte, et par l'organisation de six réunions d'information sur les arrangements pour les homologues nationaux et internationaux

8 Émissions-débats sur la promotion des droits des femmes ont été diffusées par 2 stations de radio, Radio Miraya et Eye Radio/Jonglei FM95.

Oui La MINUSS a distribué les supports de sensibilisation suivants, lors de manifestations tenues dans huit États à l'occasion de la Journée internationale de la femme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste :

3 500 T-shirts

1 000 Kangas

500 Sacs

Des supports qui arboraient des slogans prônant l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et l'unification des hommes et des femmes du Soudan du Sud en faveur de la paix et du développement ont également été distribués.

Les quantités d'articles achetés ont dû être réduites car les prix étaient plus élevés que prévu.

6 Réunions ont été tenues au niveau national par le groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Celui-ci a élaboré et adopté une stratégie de l'ONU visant à lutter contre la violence sexuelle au Soudan du Sud et un cadre de mise en œuvre pour cette stratégie, ainsi que la note de synthèse concernant les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, dont il a défini la portée. Il a également affiné et mis en contexte un total de 40 indicateurs d'alerte et d'intervention rapides relatifs à la violence sexuelle liée aux conflits en vue de réduire les risques de violence sexuelle. Dans l'État des Lacs, la MINUSS a en outre mis en place un sous-groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, au sein du sous-groupe de la violence sexiste.

Afin d'éviter les doubles emplois, les partenaires sont convenus d'utiliser le forum du sous-groupe de la violence sexiste pour tenir des sessions spéciales mensuelles sur la violence sexuelle liée aux conflits, plutôt que de mettre en place le cadre de consultation mixte.

Diffusion d'un rapport annuel, de deux rapports semestriels et d'un rapport thématique sur la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud

La MINUSS a fourni des informations sur les questions touchant la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexiste au Soudan du Sud à l'occasion des manifestations ci-après : une réunion d'information à l'intention du groupe chargé de la protection; une réunion d'information à l'intention des membres du mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'équipe spéciale de pays; trois réunions d'information à l'intention du sous-groupe de la violence sexiste; une réunion d'information à l'intention du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud; une réunion d'information à l'intention des membres du groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. D'autres réunions d'information se sont tenues avec des membres de la communauté internationale, y compris des donateurs, des composantes de mission compétentes, des autorités nationales et des représentants d'organisations de la société civile.

La MINUSS a publié quatre rapports accompagnés de documentation sur la violence sexuelle et sexiste liée au conflit, à savoir :

- 1 Rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits
- 2 Rapports trimestriels portant sur les périodes allant de janvier à mars 2015 et d'avril à juin 2015 sur des activités telles que le suivi, l'analyse et la communication de l'information en ce qui concerne la violence sexuelle liée au conflit, mais également telles que le dialogue avec les parties au conflit ainsi que la sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits et l'intégration de cette question dans les politiques et programmes de la Mission
- 1 Rapport thématique sur la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud

La MINUSS a également organisé des réunions et des séances d'information avec quatre groupes différents effectuant des recherches sur la violence sexuelle et sexiste au Soudan du Sud afin de leur communiquer des informations sur les rapports publiés et sur les programmes d'aide aux victimes.

Organisation et conduite de 12 activités de sensibilisation destinées aux civils, notamment au niveau local, sur la violence sexuelle liée aux conflits, et de 12 ateliers de formation à l'intention des organisations de la société civile et des journalistes sur la façon de signaler les cas de violence sexuelle, afin de mettre en lumière le problème de la violence sexuelle liée aux conflits, de contribuer à un changement des comportements en la matière et de réduire la fréquence de ces actes

53 Séances de formation, ateliers, activités de communication, réunions de groupes de réflexion et tables rondes ont été organisés pour sensibiliser les populations locales dans six États. Ces manifestations comprenaient notamment, dans les sites de protection des civils de la MINUSS, des discussions sur les mécanismes d'orientation des victimes de la violence sexiste, en vue de renforcer la transparence et la responsabilité dans le cadre des procédures judiciaires traditionnelles dans les affaires concernant des femmes, et de sensibiliser les chefs coutumiers, y compris les membres du comité en charge du mécanisme informel de règlement des différends et d'atténuation de leurs effets dans les sites de protection des civils de la MINUSS.

La Mission a également continué d'inciter les dirigeants traditionnels à appuyer la réforme des pratiques traditionnelles qui déshumanisent les femmes. En conséquence, certains chefs coutumiers ont promis de réformer les lois sur le mariage forcé, la pratique de la dot, la violence conjugale, l'accès des femmes et leur participation aux responsabilités, ainsi que sur le droit à l'éducation des enfants, notamment dans l'État du Jongleï.

En décembre 2014, en collaboration avec la Community Empowerment for Progress Organization et le Fonds des Nations Unies pour la population, la MINUSS a organisé à Djouba un atelier de trois jours sur le renforcement des capacités des médias en matière de documentation et de communication de l'information sur les violences sexuelles commises au Soudan du Sud. À Djouba, on a compté 22 participants, dont 6 femmes, représentant divers organes de presse des États de l'Équatoria central, de l'Équatoria occidental, de l'Équatoria oriental, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Unité. L'atelier a donné aux journalistes et aux autres professionnels de l'information les connaissances et les compétences professionnelles requises pour rendre compte efficacement des besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes et pour y répondre.

La MINUSS a organisé régulièrement des formations d'une semaine à l'intention des

Organisation de deux réunions avec des représentants de toutes les parties au conflit afin d'élaborer et d'adopter des engagements assortis de délais et des mesures d'application du principe de responsabilité, en vue de régler, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1960 (2010), le problème de la violence sexuelle liée aux conflits

nouveaux membres du personnel militaire, policier et civil afin de mieux faire connaître la façon dont les soldats de la paix et les civils peuvent coopérer et contribuer à prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et à en protéger les groupes vulnérables grâce à des patrouilles, à des activités de surveillance de routine, de plaidoyer et de communication de l'information, et à la fourniture rapide d'un appui sanitaire, psychosocial et juridique aux victimes.

Oui Le 11 octobre 2014, la Mission a participé à la réunion tenue avec le Président de la République du Soudan du Sud et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Lors de cette réunion, le Gouvernement a signé le communiqué conjoint sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud. Le communiqué énonce une série d'engagements pratiques et politiques visant à mettre fin au recours au viol et plus généralement à la violence sexuelle en temps de conflit et prévoit des plans d'action spécifiques en ce qui concerne l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise. Ces plans visent à garantir que des enquêtes en bonne et due forme soient menées sur les violences sexuelles et que des mécanismes d'application du principe de responsabilité soient créés, tout en veillant à ce que les auteurs d'actes de violence sexuelle ne bénéficient pas de mesures d'amnistie et à ce que la violence sexuelle soit explicitement prise en compte dans le processus de paix et dans l'Accord de cessation des hostilités. Le communiqué souligne en outre qu'il faut renforcer l'intervention multisectorielle pour faire en sorte que les victimes bénéficient de services complets, notamment d'une prise en charge médicale et psychologique, d'une assistance juridique et de l'accès à la justice.

2 Réunions ont été tenues avec le Bureau du Président afin de suivre la mise en œuvre des dispositions énoncées dans le communiqué conjoint, notamment la nomination d'un coordonnateur de haut niveau et l'élaboration de plans d'action par la Police nationale sud-soudanaise et l'APLS.

En décembre 2014, le Gouvernement a nommé au sein du Bureau du Président un ministre

coordonnateur de haut niveau chargé de diriger l'action du Gouvernement et d'assurer la coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir la pleine mise en œuvre de l'accord conclu dans le communiqué. Le 15 février 2015, on a établi le groupe de travail technique conjoint, qui comprend le Bureau du Président, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère de la justice, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la santé, le Ministère de l'information, la Commission parlementaire sur la défense, la sécurité et l'ordre public, la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, la MINUSS, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des organisations de la société civile, y compris l'End Impunity Organization et la Community Empowerment for Progress Organization. Le groupe de travail fera office d'organe consultatif chargé de superviser et de guider la mise en œuvre des engagements pris dans le communiqué conjoint conformément aux 7 domaines d'action prioritaires.

En mars 2015, les cinq équipes spéciales suivantes ont été créées pour mettre l'accent sur les priorités thématiques énoncées dans le communiqué : a) les services d'aide aux victimes de violences sexuelles; b) la sensibilisation et l'éducation; c) la sécurité et la protection; d) la justice; e) les accords de paix et les cessez-le-feu. Chaque équipe spéciale mettra au point des objectifs et des activités qui seront réunis en un même plan de mise en œuvre commun pour concrétiser les engagements énoncés dans le communiqué conjoint.

La MINUSS a régulièrement collaboré avec la Police nationale sud-soudanaise, l'ALPS et le M/APLS dans l'opposition afin de s'assurer qu'ils comprennent le rôle qu'ils jouent dans la protection des civils et dans l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des

En collaboration avec les composantes concernées de la Mission, des démarches de sensibilisation ont été effectuées auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales concernant la révision, l'adoption et l'application d'un cadre juridique national permettant d'assurer aux victimes de la violence sexuelle et de la violence sexiste, notamment de la violence sexuelle liée aux conflits, des mesures de protection et de compensation.

Fourniture d'un appui à des mesures de prévention de la criminalité, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence sexuelle et sexiste et de la violence à l'encontre des enfants, dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones désignées comme pouvant potentiellement permettre des retours librement consentis, dans le cadre de 15 ateliers locaux, d'articles de presse et d'émissions diffusées sur Radio Miraya

Organisation de 10 ateliers et de 10 discussions de groupe permettant à des femmes de prendre part à des échanges avec la Commission d'enquête de

femmes. L'APLS a exprimé sa volonté de recevoir une formation sur la violence sexuelle liée aux conflits et de se conformer aux dispositions du communiqué conjoint.

Oui Le Soudan du Sud a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 30 mai 2015. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, la MINUSS a encouragé les ministères compétents à examiner et à appuyer l'adoption du cadre juridique national.

La MINUSS a en outre appuyé la création du groupe de travail technique conjoint du Gouvernement et la participation du Ministère de la justice et du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales aux fins de la mise en œuvre des engagements pris dans le communiqué conjoint signé entre le Gouvernement et l'ONU pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud. Ces ministères ont respectivement présidé l'équipe spéciale chargée de la justice et celle chargée des services d'aide aux victimes, de façon à remédier aux lacunes et à proposer des mesures correctives.

1 030 Activités menées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et en dehors se rapportant à des questions qui concernent les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, comprenant notamment les suivantes :

137 Programmes de sensibilisation

446 Réunions

77 Formations et ateliers informels

19 Visites dans les écoles

213 Sessions de suivi des litiges familiaux et des cas de violence sexuelle et sexiste

En outre, la MINUSS a diffusé 18 émissions matinales sur la prévention de la criminalité, y compris la violence sexuelle et sexiste et la violence à l'encontre des enfants, sur Radio Miraya.

Non La MINUSS a fourni un appui technique à la Commission d'enquête de l'Union africaine en organisant dans l'État de l'Équatoria occidentale

l'Union africaine

deux discussions au sein d'un groupe de réflexion composé de membres d'organisations de femmes de la société civile. Les débats ont porté sur des sujets tels que les incidences de l'éclatement et de la poursuite du conflit au Soudan du Sud, l'impunité dont jouissent les agents de l'État qui auraient commis des actes de violence sexuelle et sexiste, et les recommandations incitant la Commission à plaider en faveur d'un renforcement de la protection des droits des femmes. En raison de la situation en matière de sécurité, la MINUSS n'a pas été en mesure de tenir ni les 10 ateliers prévus ni les 8 autres discussions de groupe permettant à des femmes de prendre part à des échanges avec la Commission d'enquête de l'Union africaine.

Au lieu de cela, la MINUSS a facilité la présentation des recommandations issues des discussions de groupe à la délégation de la Commission d'enquête.

Organisation et tenue dans l'ensemble du Soudan du Sud de deux manifestations de sensibilisation locale destinées à mieux faire connaître les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste

10 Activités de sensibilisation ont été organisées dans chaque État pour mieux faire connaître les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste en réponse à l'augmentation du nombre de demandes d'appui à la campagne menée par les groupes locaux.

Réalisation escomptée 2.3 : Amélioration des mesures de prévention et de protection mises en place par les principaux acteurs concernés en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2012/13 : 600; 2013/14 : 500; 2014/15 : 500)

Au cours de la période considérée, en raison de la poursuite du conflit, on a signalé 669 cas, vérifiés et non vérifiés, de violations graves commises à l'encontre d'un total de 22 831 enfants par l'APLS et le M/APLS dans l'opposition et par les forces et groupes qui y sont associés. Ce nombre représente une baisse de 27 % par rapport au nombre de cas signalés en 2013/14. Sur les 669 cas signalés, l'ONU a été en mesure d'en vérifier 426 concernant un total de 15 198 enfants.

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'APLS visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition à faire cesser les graves violations commises contre des enfants

En 2014/15, l'APLS n'a pas honoré son engagement renouvelé en faveur du plan d'action révisé visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces armées, en raison du manque de participation des parties prenantes. Toutefois, grâce à l'action de plaidoyer menée par l'ONU, 1 755 enfants enrôlés dans la faction Cobra du SSDM/A ont été libérés.

Une fois un interlocuteur désigné au sein du M/APLS dans l'opposition, le dialogue a été établi avec cette entité afin de mettre en œuvre l'engagement pris en faveur de l'élimination des graves violations contre les enfants commises par ce groupe. Cependant, cet interlocuteur s'est rallié à l'APLS et son remplaçant n'a pas été nommé à ce jour, malgré les incitations répétées de l'ONU en ce sens.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Recensement et signalement, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, des violations graves commises contre des enfants par des forces et groupes armés; organisation à l'intention d'acteurs et partenaires de la protection de l'enfance de cinq stages de formation destinés à renforcer les mécanismes de surveillance et de communication de l'information relatifs aux violations graves et sévices commis à l'encontre d'enfants</p>	Oui	<p>Au total, 426 cas de violations graves ont été signalés, suivis et vérifiés par l'ONU et par des acteurs humanitaires au moyen de visites de vérification conjointes effectuées par la MINUSS et l'UNICEF dans les zones où les cas avaient été repérés.</p>
<p>Organisation de 61 séances de formation sur les questions de protection de l'enfance et sur le plan d'action révisé de l'APLS et de l'ONU visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces armées, à l'intention de l'APLS, du M/APLS dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile</p>	172	<p>Vérifications indépendantes sur le terrain ont été effectuées dans les zones où les cas avaient été signalés, en vue de documenter les cas de violations graves. Il s'agit notamment de visites de vérification faites dans 26 écoles qui auraient été occupées par l'APLS.</p>
	35	<p>Séances de formation au mécanisme de surveillance et de communication de l'information ont été menées conjointement par la MINUSS et l'UNICEF à l'intention de 1 500 participants, y compris des membres du personnel de l'ONU, des représentants d'ONG et d'organisations de la société civile, et des partenaires gouvernementaux.</p>
	22	<p>Séances de formation ont été organisées à l'intention de 13 500 participants, dont des officiers de l'APLS, des sous-officiers du Ministère de la défense et des anciens combattants, des membres des groupes armés associés à l'APLS et des représentants des autorités nationales et locales ainsi que d'organisations de la société civile. Parmi les sujets abordés figuraient la protection de l'enfance et les violations graves, le plan d'action de l'APLS et de l'ONU, la campagne « Des enfants, pas des soldats », la loi régissant l'APLS ainsi que les ordres de l'APLS qui interdisent le recrutement et l'utilisation d'enfants et les sanctions en cas de non-respect.</p>
		<p>Faute d'accès, il n'a pas été possible de dispenser une formation aux membres du</p>

Fourniture d'un appui en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de travail aux fins du recensement et du tri, assorti d'une vérification d'identité, des enfants associés à l'APLS, au M/APLS dans l'opposition et à la faction Cobra du SSDM/A; collaboration avec l'APLS aux fins de renforcer l'exécution des ordres qui interdisent le recrutement et l'emploi d'enfants et des sanctions en cas de non-respect, ainsi que du décret présidentiel qui érige en infraction pénale le recrutement et l'emploi d'enfants et l'occupation ou l'utilisation d'écoles et de centres médicaux par des groupes militaires et armés

M/APLS dans l'opposition.

Oui La MINUSS et l'UNICEF ont fourni ensemble un appui à l'APLS pour élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action aux fins du recensement et du tri, assorti d'une vérification d'identité, des enfants associés à l'APLS et au M/APLS dans l'opposition.

La Mission a détaché un spécialiste de la protection de l'enfance auprès du service de l'APLS chargé de la protection de l'enfance au Ministère de la défense et des anciens combattants pour coordonner et guider la mise en œuvre du Plan d'action et des activités de l'APLS et de l'ONU.

La MINUSS et l'UNICEF ont fourni un appui technique à l'organisation, en août 2014, d'un atelier visant à mettre au point le Plan d'Action conjoint de l'APLS et de l'ONU (le Plan) pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par l'APLS. À la suite de quoi le Ministère de la défense et des anciens combattants et l'Organisation sont parvenus à un accord et ont signé le Plan d'action le 26 août 2014. Dans le cadre du Plan, un comité de haut niveau réunissant des représentants du Gouvernement et de l'ONU a été créé en vue de mettre en œuvre l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé signé par ces deux entités.

La MINUSS a entrepris des démarches auprès du M/APLS dans l'opposition afin de désigner un interlocuteur dans ce groupe et ainsi de pouvoir entamer un dialogue visant à déterminer les mesures envisageables pour mettre un terme aux violations graves que les forces de l'opposition commettent à l'encontre d'enfants. Cependant, comme il a été précédemment mentionné, cet interlocuteur s'est rallié à l'APLS et son remplaçant n'a pas été nommé à ce jour, malgré les incitations répétées de l'ONU en ce sens.

La MINUSS est intervenue auprès de l'APLS pour que celle-ci renforce l'application des ordres érigeant en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que l'occupation des écoles, qui sont de graves violations commises par les forces de l'APLS, et qu'elle renforce également l'application des sanctions en cas de non-respect de ces ordres, ainsi que pour qu'elle

Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à des forces et groupes armés et d'autres enfants vulnérables menés en collaboration avec l'UNICEF, y compris la recherche et la réunification des familles, et des activités de réintégration au niveau local

Fourniture d'un appui à des activités de sensibilisation à la protection de l'enfance et au problème des violations graves commises contre des enfants, notamment à la campagne nationale « Des enfants, pas des soldats »

modifie la loi régissant l'APLS afin d'y tenir compte des six violations graves à l'encontre des enfants : le meurtre et la mutilation, le recrutement d'enfants, l'enlèvement, le viol et la violence sexuelle en général, les attaques visant les écoles et les hôpitaux, et le déni d'accès des enfants à l'aide humanitaire.

1 755 Enfants ont été contrôlés, identifiés, enregistrés puis libérés de la faction Cobra du SSDM/A située dans subdivision administrative du Grand Pibor dans l'État du Jongleï entre janvier et avril 2015. Le processus a été mis en œuvre par la MINUSS, en collaboration avec l'UNICEF, l'APLS et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les 1 755 enfants ont tous pu être réunis avec leur famille et ont bénéficié de services d'assistance à la réintégration fournis par l'UNICEF en collaboration avec ses partenaires humanitaires.

25 Séances de formation aux fins de la sensibilisation ont été menées dans les 10 États sur la protection de l'enfance, les violations graves et la loi nationale sur l'enfance. La MINUSS et l'UNICEF, en étroite collaboration avec l'APLS, les Ministères de la défense et des anciens combattants, des affaires étrangères, de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, de l'éducation, de la justice ainsi que de l'intérieur, la Police nationale sud-soudanaise, les autorités locales et les organisations de la société civile, ont fourni un appui aux séances de formation, dont ont bénéficié 50 000 agents de l'État, responsables locaux, membres et dirigeants des communautés, femmes, jeunes et enfants. Parmi les autres activités réalisées, on peut citer la diffusion par Radio Miraya de messages sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces armées, dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats » lancée le 29 octobre 2014.

**Composante 3 : instauration des conditions nécessaires
à l'acheminement de l'aide humanitaire**

Réalisation escomptée 3.1 : Création d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès des humanitaires au Soudan du Sud

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Réduction du nombre de cas où des travailleurs humanitaires ne peuvent se rendre dans les régions touchées en raison de l'insécurité (2012/13 : 251; 2013/14 : 586; 2014/15 : 420)

D'après la base de données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, les opérations militaires et les hostilités ainsi que le climat général d'insécurité ont empêché les travailleurs humanitaires d'accéder aux régions touchées ou de conduire des opérations d'assistance à 739 reprises au cours de la période considérée. Ainsi, certains travailleurs humanitaires n'ont pas été autorisés à se rendre dans telle ou telle zone ou s'en sont fait expulser, et des activités ont été interrompues en cours d'exécution. Si la plupart des incidents qui ont eu lieu au Soudan du Sud étaient principalement dus à l'insécurité, ceux survenus dans la région du Haut-Nil seraient liés aux hostilités ouvertes entre les forces du Gouvernement et les acteurs non étatiques armés.

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines antipersonnel ou aux restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies (2012/13 : 1 408 km de routes déminées ou inspectées; 2013/14 : 2 279 km; 2014/15 : 1 705 km)

En tout, 2 350 km de route ont été inspectés et déminés en 2014/15

Au cours de l'exercice, dans l'État de l'Unité, le Service de la lutte antimines a escorté 40 patrouilles de la force, à leur demande. De plus, tous les jours pendant 3 semaines en janvier 2015, il a escorté des convois de la MINUSS vers la piste d'atterrissage de Roubkona, à Bentiu.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non</i> <i>ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en œuvre de 5 projets à effet rapide visant à instaurer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire (routes, ponts, etc.)	5	Projets à effet rapide ont été mis en œuvre : a) Construction d'un pont à Pibor (Jongleï), desservant plus de 45 000 personnes et permettant aux véhicules légers et aux piétons d'accéder au marché et aux services humanitaires, y compris à une clinique gérée par Médecins Sans Frontières. Le pont a facilité l'accès des patrouilles de la MINUSS et des travailleurs humanitaires et simplifié les déplacements pendant la saison des pluies; b) Installation d'une pompe hydraulique dans le comté de Djouba (Équatoria central) afin

- d'approvisionner en eau salubre la communauté d'accueil située à proximité du site de protection des civils de la MINUSS. Cette pompe a permis de réduire les tensions provoquées par le manque de ressources entre la communauté hôte et les résidents du site;
- c) Réhabilitation d'une école primaire du comté de Pariang (Unité), accueillant 250 élèves et 20 enseignants;
- d) Distribution de fournitures scolaires dans une école de Kuajock (Warrap), à l'intention de 180 élèves;
- e) Construction d'une salle de classe à Nimuli (Équatoria orientale), accueillant 127 élèves et 12 enseignants.
- Ces projets ont été exécutés par le bataillon indien, Secours Islamique, le bataillon mongol, Organization for Child Harmony et Ark for Humanity, respectivement.
- Tenue de réunions d'information mensuelles dans les 10 États afin d'aider les organisations humanitaires nationales et internationales à connaître l'évolution du conflit sur le plan local
- Oui La MINUSS a organisé des réunions et des échanges d'informations avec les organisations humanitaires dans les 10 États en fonction des besoins plutôt que sur une base mensuelle. Ces réunions ont été menées dans le cadre de projets de partenariat, de consultations ou de rencontres interorganisations mensuelles ou trimestrielles déjà prévues.
- 132 La Mission a participé à des réunions avec des organisations humanitaires, au cours desquelles elle leur a communiqué des renseignements sur les conflits et tensions existant entre les communautés locales, dans le contexte plus large du conflit national, y compris à des réunions interorganisations hebdomadaires sur la sécurité à Pibor (Jongleï) organisées dans le cadre de la mise en place de la subdivision administrative du Grand Pibor.
- 10 920 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- 438 Jours-homme de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale
- Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans le déploiement de l'unité de marine du Bangladesh, qui est l'unique unité fluviale, et du matériel lui appartenant dans la zone de la Mission. L'unité a commencé ses opérations le 24 juin 2015.

Inspection ou déminage des itinéraires prioritaires par deux équipes spécialisées; fourniture d'escortes aux convois et de services de vérification des itinéraires afin de favoriser la liberté de circulation et la sécurité des partenaires humanitaires et du personnel de secours; inspection de tous les hélicoptères dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission

Oui 2 350 km de routes ont été inspectés et vérifiés par 4 équipes spécialisées, dont 2 ont été mobilisées d'août 2014 à janvier 2015 dans l'État de l'Unité afin de fournir un appui supplémentaire d'urgence et d'aider aux opérations de déminage sur un itinéraire principal de ravitaillement de la MINUSS.

Les convois ont été escortés à la demande; les itinéraires ont été vérifiés selon que de besoin et à la demande de la MINUSS tous les sites d'atterrissage d'hélicoptères ont été inspectés dans les 72 heures suivant le lancement d'un ordre de mission.

Formation visant à sensibiliser 1 500 membres du personnel humanitaire aux mines antipersonnel et aux restes explosif de guerre afin qu'ils connaissent mieux les menaces que constituent ces engins et sachent comment agir dans un environnement miné; fourniture aux intervenants humanitaires d'informations et de cartes leur permettant d'évaluer la menace que constituent les mines et les engins explosifs dans leur zone d'opérations

1 505 Travailleurs humanitaires ont été sensibilisés aux risques des mines et des restes explosifs de guerre, ce qui leur a permis de mieux connaître les menaces qu'ils constituent et la conduite à tenir dans une zone minée. Ils ont bénéficié d'informations et de cartes, mises à jour tous les mois, concernant leurs zones d'opérations.

Conduite d'une campagne de sensibilisation et de communication dans les médias sur l'appui que la MINUSS apporte à l'aide humanitaire avec l'organisation de 2 conférences de la société civile nationale, la production et la diffusion d'une émission hebdomadaire sur Radio Miraya, de vidéos et de reportages mensuels destinés à la presse écrite, aux médias sociaux et au site Web de la Mission, la couverture de l'action de la Mission par les médias audiovisuels et photographiques, l'appui à divers organismes humanitaires, s'il y a lieu, et la réalisation de 5 reportages photo et vidéo illustrant les travaux d'inspection et de déminage menés par la Mission pour permettre l'accès humanitaire et le préserver

Oui La MINUSS a conduit une campagne de sensibilisation et de communication dans les médias sur l'appui apporté à l'acheminement de l'aide humanitaire : en publiant des mises à jour quotidiennes dans les médias sociaux, y compris sur son site Web; en diffusant une émission de radio hebdomadaire d'une heure portant sur des questions humanitaires; en échangeant, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, des informations à propos des déplacements de réfugiés en vue d'appuyer les distributions de nourriture; en communiquant des informations sur divers supports et plateformes médiatiques, en collaboration avec les acteurs humanitaires, au sujet de :

6 Conférences avec la société civile, tenues au niveau des États en Équatoria central, oriental et occidental, dans le Bahr el-Ghazal occidental et septentrional, et dans le Warrap. En raison de la poursuite du conflit, les 2 conférences qui devaient être tenues au niveau national ont dû être annulées.

12 Reportages vidéo

21 Reportages photo

L'appui civilo-militaire apporté par la MINUSS aux acteurs humanitaires, les projets à effet rapide et les activités de lutte antimines ont également été couverts.

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS par toutes les parties au conflit (2012/13 : s.o.; 2013/14 : pas de données de référence; 2014/15 : 1 050)

En tout, 1 832 atteintes à la sécurité ont été enregistrées à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission. Ce chiffre s'explique notamment par le nombre accru de déplacés qui se sont rendus dans ces sites au cours de la période considérée. Il s'agissait principalement d'activités criminelles, de troubles civils, de meurtres et de viols.

3.2.2 Réduction du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'Accord sur le statut des forces commises contre le personnel, les biens et les installations des Nations Unies et des autres parties désignées dans l'ensemble du Soudan du Sud (2012/13 : 350; 2013/14 : 286; 2014/15 : 250)

En tout, la Mission a enregistré 463 atteintes à la sécurité commises contre le personnel, les biens et les installations des Nations Unies et des autres parties désignées, dont 256 violations de l'Accord sur le statut des forces (principalement des cas de harcèlement du personnel des Nations Unies ou des autres parties désignées, dans l'ensemble du Soudan du Sud, et de conflit armé dans les États du Haut-Nil et de l'Unité).

Cette augmentation de 62 %, qui concerne principalement les activités criminelles, peut s'expliquer par la situation politique et économique du pays ainsi que par la poursuite du conflit.

Produits prévus

Produit(s)

exécuté(s) :

oui/non

ou nombre

Observations

Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale et des responsables de la sécurité aux aéroports et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'Accord sur le statut des forces

Oui Avant la suspension de l'Unité de protection diplomatique, le 31 mars 2015, des échanges quotidiens étaient tenus avec celle-ci ainsi qu'avec les responsables de la sécurité aéroportuaire afin d'assurer la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

2 189 patrouilles, gardes stationnaires et interventions, y compris en réponse aux violations de l'Accord sur le statut des forces, ont été menées conjointement avec les autres composantes concernées, dans les bases de la Mission et aux alentours des ambassades, consulats et résidences internationales.

210 240 jours-personne de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux d'États et des bases opérationnelles de compagnie (48 militaires par jour sur chacun des 12 sites pendant 365 jours)	294 192 Jours-personne de garde stationnaire ont permis d'assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux d'États et des bases opérationnelles de compagnie. Ce résultat, qui est supérieur de 40 % aux prévisions, s'explique par l'augmentation du nombre de sites sur lesquels la sécurité a été assurée au cours de la période considérée.
105 120 jours-personne de garde stationnaire en vue d'assurer la sécurité des bases d'appui de comté dont le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III ou IV (48 hommes par jour à chacune des 6 bases dont le niveau d'insécurité est de III ou de IV et où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, pendant 365 jours)	97 726 Jours-personne de garde stationnaire ont permis d'assurer la sécurité des bases d'appui de comté dont le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III. Ce résultat, inférieur de 7 % par rapport aux prévisions, tient à une diminution du nombre de demandes de services de sécurité.
Diffusion d'information sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins	Oui Au cours de l'exercice considéré, la Mission a assisté à 685 réunions avec les principaux partenaires et parties prenantes dans l'ensemble du Soudan du Sud, au cours desquelles elle leur a communiqué les données les plus récentes concernant les opérations de déminage et de lutte antimines ainsi que des informations sur les mines antipersonnel, le nombre d'accidents, les restes explosifs de guerre et les menaces que constituent ces engins.

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

Réalisation escomptée 4.1 : Application de l'Accord sur la cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Sécurité assurée par des patrouilles et des gardes stationnaires, en appui au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD

Au cours de l'exercice considéré, la Mission a assuré la sécurité des agents de l'IGAD dans les États du Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité en leur permettant de résider dans ses bases et en les accompagnant en mission, à leur demande.

4.1.2 Coordination entre la Mission, le Comité technique conjoint, le Mécanisme de surveillance et de vérification, les équipes de contrôle et de vérification et d'autres parties prenantes

Tout au long de l'exercice, la MINUSS a assuré, grâce à des échanges bimensuels, la coordination avec le Comité technique conjoint de l'IGAD, basé à Djouba. À Malakal, Bentiu et Bor, elle a organisé des réunions hebdomadaires avec les représentants de l'IGAD, y compris du Mécanisme de surveillance et de vérification.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 72 réunions d'information et 12 missions conjointes avec le Mécanisme de surveillance et de vérification et le Comité technique conjoint de l'IGAD dans trois États de la région du Haut-Nil</p>	28	<p>Réunions ont été organisées, dont 24 réunions officielles avec des représentants de l'IGAD dans les États touchés par le conflit et 4 à Djouba. Les responsables de la MINUSS ont été en contact informel régulier avec leurs homologues de l'IGAD dans les trois États de la région du Haut-Nil ainsi qu'à Djouba, et ont mis en place d'autres dispositifs d'échanges d'informations, y compris des comptes rendus quotidiens et hebdomadaires.</p>
<p>Appui à la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec l'IGAD et facilitation du déploiement de ses équipes de contrôle et de vérification à la faveur d'échanges quotidiens avec le Comité technique conjoint afin de coordonner les opérations, et organisation de 2 réunions mensuelles avec le Comité pour étudier les questions relatives à l'exécution par la MINUSS et l'IGAD de leurs mandats respectifs</p>	5	<p>Missions conjointes ont été organisées à : Nasser et Pajak (Haut-Nil); Mayom et Nhialdiu (Unité); Pibor (Jongleï).</p> <p>Certaines patrouilles conjointes ont été annulées en raison des retards pris dans la formation des équipes de l'IGAD, des incertitudes quant aux opérations de cette dernière en période d'interruption du processus de paix, de l'accès limité aux zones détenues par l'opposition, de l'insécurité et des restrictions à la liberté de circulation imposées par l'APLS et le M/APLS dans l'opposition. En outre, l'IGAD a pu fournir et utiliser ses propres moyens aériens et, par conséquent, conduire des patrouilles aériennes et des missions indépendantes.</p>
<p>Organisation de 6 réunions avec les parties prenantes concernées par le conflit, y compris, entre autres, les partis politiques, des organisations de la société civile et des groupes de femmes, afin de faire mieux connaître le mandat d'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités qui est celui de la MINUSS</p>	Oui	<p>Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a appuyé l'IGAD en organisant 2 réunions mensuelles au niveau national avec le Comité technique conjoint, en vue d'améliorer la coordination et la compréhension globales de leurs mandats respectifs. En outre, des représentants du Comité ont assisté à la plupart des réunions de travail tenues quotidiennement par la MINUSS à Djouba afin d'assurer la coordination des opérations.</p>
	1	<p>Réunion a été organisée avec le Vice-Président du Gouvernement de la République du Soudan du Sud afin de l'informer du mandat de la MINUSS, d'établir des relations de travail et d'encourager la coopération entre le Gouvernement et la Mission.</p>
	12	<p>Réunions mensuelles ont été organisées avec les dirigeants de l'APLS afin de renforcer l'appui</p>

<p>Appui et conseils, dans le cadre des bons offices de la Mission, pour engager le dialogue avec le Gouvernement et toutes les parties au conflit en vue de favoriser la pleine application de l'Accord</p>	<p>qu'ils apportent à la MINUSS et d'améliorer la compréhension qu'ils ont de son mandat, et de les encourager à adhérer à l'Accord de cessation des hostilités.</p>
<p>140 160 jours-personne de patrouille assurés dans le cadre des équipes intégrées intervenant en appui des équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD dans 8 sites afin de favoriser la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités (48 hommes par jour x 8 patrouilles x 365 jours)</p>	<p>1 Réunion a été organisée avec Women's Business Forum for Peace afin d'expliquer le mandat de la Mission et son rôle pour ce qui est d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités</p> <p>24 Réunions ont été organisées avec le représentant du bureau de liaison de l'Union africaine et les membres du corps diplomatique africain afin d'échanger des informations et de les encourager à appuyer l'Accord de cessation des hostilités.</p> <p>3 Réunions ont été organisées avec les représentants de l'IGAD afin d'examiner l'évolution de la situation politique et d'obtenir les dernières informations disponibles sur l'application de l'Accord.</p> <p>100 450 Jours-personne de patrouille ont été assurés dans le cadre des équipes intégrées intervenant en appui des équipes de contrôle et de vérification afin de favoriser la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.</p> <p>Les patrouilles ont eu lieu sur 6 sites, au lieu des 8 prévus, ce qui explique cet écart de 28 % par rapport aux prévisions. En outre, les restrictions imposées à la liberté de circulation, les agressions, les menaces et les fouilles des locaux des Nations Unies ont empêché que certaines activités soient menées à bien.</p>
<p>Lancement dans les médias d'une campagne visant à mieux faire connaître l'appui de la Mission aux efforts déployés par l'IGAD en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et d'autres accords de paix grâce à la publication mensuelle d'articles, de photos et de documents sur la Mission et à la diffusion sur Radio Miraya d'émissions sur le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, le Comité technique conjoint et les équipes de contrôle et de vérification</p>	<p>Non La MINUSS a mieux fait connaître les efforts déployés par l'IGAD pour faire appliquer l'Accord de cessation des hostilités et le processus de paix en réalisant 1 reportage vidéo et 1 reportage photo et en diffusant sur Radio Miraya des émissions sur le processus de paix, y compris des entretiens avec le Négociateur en chef de l'IGAD et des membres du Gouvernement et de l'opposition, ainsi que des messages quotidiens afin de promouvoir la paix.</p> <p>Elle n'a pas pu procéder à la publication mensuelle d'articles, de photos et de documents, à défaut d'avoir pu consulter les équipes de surveillance et de vérification de l'IGAD. De plus, alors que les opinions locales</p>

étaient très partagées au sujet des pourparlers de paix d'Addis-Abeba, la Mission n'a pas pu consulter de sources de l'opposition.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui administratif fourni aux 10 États

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Poursuite de la simplification des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi en vue de recenser systématiquement et rapidement les lacunes de l'appui administratif fourni aux États

La MINUSS a mis au point des applications informatiques en vue d'améliorer l'appui administratif fourni à l'ensemble des États (activités spécifiques de cartographie, communications quotidiennes, réunions hebdomadaires de coordination, établissement de rapports mensuels), l'objectif étant de recenser les problèmes à surmonter et les résultats obtenus et d'effectuer un suivi aux niveaux appropriés.

5.1.2 Mise en place d'initiatives de gestion du changement qui sont efficacement communiquées à la Mission et s'accompagnent d'un appui aux fins de leur mise en œuvre

Au titre de l'application des normes IPSAS et de la stratégie globale d'appui aux missions, la surveillance exercée par la MINUSS sur ses stocks a été renforcée par la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de contrôle, notamment l'organisation d'inspections physiques supplémentaires et l'établissement de nouveaux indicateurs de résultats. L'introduction de la gestion de la chaîne logistique a contribué à améliorer la coopération entre les différents services et à obtenir des niveaux prévus pour tous les indicateurs de résultat, notamment s'agissant de la vérification physique de 100 % des stocks et du contrôle des activités de réception et d'inspection.

5.1.3 Accroissement de la flotte aérienne : 3 avions et 5 hélicoptères supplémentaires (2012/13 : 29 appareils; 2013/14 : 27 appareils; 2014/15 : 34 appareils)

La flotte aérienne de la Mission n'a pas été agrandie au cours de la période considérée en raison des conditions de sécurité générales et des restrictions imposées au déploiement des hélicoptères d'attaque. La MINUSS n'a déployé aucun avion à Bentiu à cause de l'insécurité qui régnait dans l'État de l'Unité.

5.1.4 Taux de disponibilité de 80 % pour les véhicules légers et de 65 % pour les véhicules lourds

Objectif atteint. Au cours de la période considérée, un taux de disponibilité moyen de 82 % a été enregistré pour les véhicules légers et de 90 % pour les véhicules lourds.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation

Oui La MINUSS dispose de deux avions basés au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe, lesquels peuvent être utilisés par d'autres missions moyennant

de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de services à long terme pour les avions gros porteur, l'objectif étant de tirer parti des appareils actuellement loués et de passer de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des contingents

Amélioration, grâce à l'introduction de la gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité; et mise en place et suivi d'indicateurs de résultats pour faire en sorte que les objectifs soient mesurés, améliorés et atteints

Aide à la mise en service d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données effectués à la Mission

remboursement des coûts.

La Mission a également conclu un contrat de services à long terme avec une société de transports pour le déploiement et le rapatriement des contingents.

Oui La MINUSS a mis à jour tous les documents relatifs à ses dispositifs de gouvernance avant d'élaborer d'autres indicateurs de résultats expressément pour la Mission. Elle a actualisé ses instructions permanentes concernant le contrôle des mouvements, la gestion intégrée des stocks et l'approvisionnement afin qu'elles soient mieux adaptées à ses objectifs stratégiques. De plus, elle a mis au point plusieurs outils de veille économique afin de perfectionner ses rapports sur les résultats obtenus et de contrôler et améliorer la prestation des services. Ces outils concernent notamment les remises pour paiement rapide, le transport de marchandises entre Mombasa et les différents États et le contrôle de la gestion des marchés. La Mission utilise des indicateurs de résultat établis au Siège pour la gestion du matériel et des indicateurs élaborés dans le cadre de contrats clefs en main pour la gestion des rations et des carburants. La prochaine étape consistera à mettre au point le concept des opérations pour la chaîne d'approvisionnement, à établir des indicateurs de résultats pour les opérations relatives aux achats, à l'aviation et au contrôle des mouvements et à assurer le suivi de tous les indicateurs pour veiller à l'efficacité et à l'efficience des opérations.

Oui La Mission a dispensé une formation continue sur Umoja-Démarrage aux spécialistes locaux des processus à son quartier général et aux utilisateurs finaux dans les États afin d'assurer la bonne utilisation du système.

La Mission a collaboré étroitement avec l'équipe basée au Siège de l'ONU pour préparer le lancement d'Umoja-Extension 1 en formant les spécialistes locaux des processus et en effectuant un vaste nettoyage des données.

Maintien de la prise en compte du rapport coût-efficacité et du coût des opérations sur le terrain, en rationalisant les opérations et en limitant les programmes (notamment les grands projets de construction) aux domaines relevant directement du mandat; il s'agit essentiellement de développer et de moderniser les principaux sites, tout en réduisant la présence de la Mission dans d'autres zones moins touchées, notamment par le retrait des bases d'appui de comté existantes ou prévues.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Administration d'un effectif maximal de 3 091 civils, dont 1 002 agents recrutés sur le plan international, 1 608 agents recrutés sur le plan national et 481 Volontaires des Nations Unies

Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un maximum de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires (dont 392 officiers d'état-major) et 1 323 policiers (dont 663 policiers hors unités constituées et 660 membres d'unités de police constituées)

Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police dans 21 lieux et 99 sites de déploiement

7 Sites sont concernés par d'importants projets de développement des infrastructures (Bentiu, Bor, Malakal, Djouba, Kuajock, Roubek et Torit).

Comme prévu, la MINUSS a continué de regrouper ses effectifs civils et militaires qui étaient déployés dans les zones les moins touchées et d'étendre ses opérations dans les zones sensibles. D'importants projets de développement des infrastructures ont donc été entrepris sur les sept sites mentionnés afin qu'ils puissent accueillir le personnel civil et militaire transféré à l'intérieur du pays en raison des besoins opérationnels et du retrait des bases opérationnelles de compagnie et des bases d'appui de comté.

La Mission a administré un effectif moyen de 2 424 civils, dont, en moyenne :

- 766 Agents recrutés sur le plan international
- 1 230 Agents recrutés sur le plan national
- 404 Volontaires des Nations Unies
- 24 Agents recrutés à titre temporaire

(Ces chiffres ne tiennent pas compte des 106 membres du personnel au Centre de services régional d'Entebbe)

La Mission a procédé au déploiement, à la relève et au rapatriement d'un effectif moyen de :

- 160 Observateurs militaires
- 10 534 Militaires, dont 246 officiers d'état-major
- 579 Membres de la Police des Nations Unies
- 417 Membres d'unités de police constituées
- 65 Membres du personnel fourni par les gouvernements (de juillet à décembre 2014)

Le matériel appartenant aux contingents et le matériel de soutien autonome destiné au personnel de police a été vérifié, contrôlé et inspecté dans :

- 20 Lieux
- 94 Sites de déploiement

		En ce qui concerne les sites de déploiement, le produit exécuté est inférieur aux prévisions parce qu'aucun hélicoptère d'attaque n'a été déployé et que le nombre effectif de sites de déploiement permanent a été moins élevé que prévu dans le cas de certains contingents.
Stockage et distribution de 10 343 tonnes de rations, de 115 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires et policiers	Stockage et distribution de :	
	9 222	Tonnes de rations
	188	Tonnes de rations de combat
	1 228	Tonnes d'eau
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires	La Mission a organisé les activités suivantes :	
	96	Séances d'information à l'entrée en fonction portant sur la déontologie et la discipline à l'intention de 2 951 nouveaux membres du personnel (81 séances au Centre de services régional d'Entebbe et 15 séances à Djouba et dans les États)
	75	Séances de formation consacrées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à l'intention de 1 901 participants
	75	Séances de formation consacrées aux comportements prohibés à l'intention de 1 324 participants
		La MINUSS, dans le cadre de l'appui qu'elle fournit aux missions dépourvues d'une composante déontologie et discipline, a organisé des sessions de formation portant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur les comportements prohibés sur les sites du Bureau des Nations Unies au Burundi et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.
	4	Sessions de formation des formateurs destinées aux agents en tenue à l'intention de 71 instructeurs militaires sélectionnés
		La MINUSS a également dispensé une formation sur l'exploitation et les atteintes sexuelles au personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales qui œuvrent pour fournir une aide humanitaire aux déplacés venus se réfugier sur ses sites de protection des civils.

Fermeture des bases opérationnelles temporaires, des bases opérationnelles de compagnie, des bases d'appui de comté et des bases d'appui au référendum conformément aux besoins de la Mission

Installations et infrastructures

Entretien et réparation des installations du quartier général de la Mission à Djouba, des sites dans les capitales des 10 États et des 9 bases d'appui de comté, des logements et bâtiments des services publics destinés à 370 fonctionnaires dans la Maison des Nations Unies à Djouba et de 978 logements préfabriqués à Tomping

En outre, la Mission a réalisé une évaluation des facteurs de risque favorisant l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'ensemble des États, dans laquelle elle identifie et analyse les risques en question et propose à sa direction des mesures d'atténuation.

Des cas de faute professionnelle ont été signalés à la Mission, qui les a renvoyés aux fins d'enquête, et les mesures qui s'imposent ont été prises selon que de besoin.

Enfin, des instructions administratives interdisant aux membres du personnel de se rendre sur certains sites ou dans certains endroits du Soudan du Sud ont été diffusées dans l'ensemble de la Mission et mises en application.

- 9 Sites de la MINUSS, opérationnels ou en préparation, ont été fermés au cours de la période considérée, parmi lesquels 7 bases d'appui de comté (Nimuli, Tamboura, Ezo, Maridi, Wa'at, Tonj et Maper), 1 base opérationnelle de compagnie (Tamboura) et 1 base opérationnelle temporaire (Yei).

Deux autres bases (une base d'appui de comté et une base opérationnelle de compagnie) ont été fermées à Raja, mais les documents nécessaires à leur cession n'avaient pas encore été signés par les autorités locales.

Oui Des services d'entretien et de réparation ont été assurés dans les bureaux, les logements du personnel et les bâtiments connexes à Malakal, Bentiu, Bor, Aweil, Kuajok, Djouba, Torit, Yambio, Roubek et Wau.

Des services analogues ont été fournis dans les bases d'appui de comté de Pibor, Nasser, Renk, Pariang, Kapoeta, Gok Machar, Touralei et Yirol.

Enfin, 200 unités d'hébergement en dur pour le personnel et 17 bâtiments de deux étages en dur contenant des bureaux dans la Maison des Nations Unies ont également été réparés et entretenus, de même que 978 unités de logement et bureaux préfabriqués à Tomping.

<p>Construction de 11 camps militaires établis sur 7 sites pour le logement de troupes supplémentaires, de 1 bâtiment de deux étages en dur dans la Maison des Nations Unies pour l'hébergement de Volontaires des Nations Unies et de membres de la Police des Nations Unies, et d'une conduite de 7 kilomètres pour acheminer l'eau brute du Nil à la Maison des Nations Unies</p>	<p>Oui La construction de 13 camps militaires a commencé, dont 11 s'inscrivent dans le cadre du programme de construction biennal entrepris sur 7 sites (Bentiu, Malakal, Bor, Djouba, Torit, Roumbek et Kuajok). Les 2 autres camps ont été construits pour une unité d'hélicoptères à Malakal et une unité maritime à Tomping.</p>
<p>Exploitation et entretien de 70 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU et de 195 groupes électrogènes répartis sur 22 sites, et stockage de 23,1 millions de litres de carburant et lubrifiant</p>	<p>Non Le bâtiment de deux étages en dur destiné à héberger les Volontaires des Nations Unies et la conduite de 7 kilomètres n'ont pas été construits au cours de la période considérée car les ressources ont été affectées en priorité à d'autres activités.</p> <p>La Mission a exploité et entretenu les installations suivantes :</p> <p>69 Stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU</p> <p>Une station a été comptabilisée en pertes.</p> <p>25 Stations de traitement des eaux usées</p> <p>197 Groupes électrogènes répartis sur 19 sites</p> <p>24 Millions de litres de carburant et lubrifiant ont été stockés</p>
<p>Entretien et remise en état de 395 kilomètres de routes, d'un pont, de 5 aérodromes et de 11 aires de poser d'hélicoptère et extension de la piste d'atterrissage à Bentiu afin de permettre l'atterrissage d'appareils de type C-130</p>	<p>La Mission a entretenu et remis en état :</p> <p>568 Kilomètres de routes, dont les principales voies de ravitaillement reliant Wau à Bentiu (370 km) et Djouba à Bor (198 km)</p> <p>3 Aérodromes à Roumbek, Wau et Yambio</p> <p>5 Aires de poser d'hélicoptère à Aweil, Bentiu, Malakal, Wau et Roumbek</p> <p>Le pont situé entre Djouba et Torit n'a pas été entretenu ni remis en état compte tenu de l'évolution des priorités.</p>
<p>Entretien des infrastructures physiques et du périmètre de sécurité des camps afin de protéger les sites civils à 5 endroits</p>	<p>Oui Le périmètre de sécurité des camps à Djouba, Bor, Malakal, Bentiu et Wau a été entretenu, soit 17 kilomètres de barrières munies de projecteurs.</p>
<p>Transports terrestres</p>	
<p>Exploitation et entretien de 2 270 véhicules, remorques, attaches pour véhicule et véhicules blindés appartenant à l'ONU et de 2 602 véhicules et pièces d'équipement appartenant aux</p>	<p>La MINUSS a exploité et entretenu, dans 10 ateliers, sur 10 sites :</p> <p>2 183 Véhicules, remorques, attaches pour véhicule et véhicules blindés appartenant à l'ONU</p>

contingents, dans 10 ateliers situés sur 10 sites, et distribution de 4 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés au transport terrestre

Service de navette fonctionnant 7 jours sur 7 et permettant de transporter en moyenne 1 555 agents de l'ONU par jour de leur lieu de résidence jusqu'à la zone de la Mission

Élargissement des opérations de convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)

Transports aériens

Exploitation et entretien de 9 avions et de 25 hélicoptères, dont 1 drone et 14 aéronefs de type militaire (9 appareils de manœuvre et 5 tactiques), et distribution de 19,9 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux transports aériens

L'ONU possédait moins de matériel que prévu car des actifs ont été comptabilisés en pertes au cours de la période considérée.

2 800 Véhicules et pièces d'équipement appartenant aux contingents

Le nombre de véhicules appartenant aux contingents est plus important que prévu du fait des contingents supplémentaires.

3,4 Millions de litres de carburant et lubrifiant ont été distribués

Oui Un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7 a été assuré et 1 289 membres du personnel des Nations Unies ont été transportés, en moyenne et par jour, de leur lieu de résidence à la zone de la Mission. Toutefois, le service de navettes à Bentiu et à Malakal a été limité à l'enceinte des camps de la MINUSS en raison des conditions de sécurité générales.

Non Des opérations de convois de transport lourd ont été effectuées dans 3 localités, au départ de Djouba, Wau et Bor. L'insécurité générale a empêché de les étendre dans les localités de Bentiu et de Malakal comme cela avait été prévu. Le matériel nécessaire est conservé à Djouba et est prêt à être déployé dès que les conditions de sécurité le permettront.

La Mission a exploité et entretenu :

7 Avions

16 Hélicoptères, dont 9 appareils militaires de manœuvre

17,5 Millions de litres de carburant et de lubrifiant ont été distribués.

La Mission a exploité 16 points de distribution de carburant et augmenté ses réserves sur le terrain pour parer à d'éventuelles perturbations dans la chaîne d'approvisionnement.

Le drone et les 5 hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés du fait des restrictions imposées. L'avion prévu pour la zone de la Mission dans l'État de l'Unité n'a pas non plus été déployé en raison des mauvaises conditions de sécurité.

Total de 24 380 heures de vol effectuées, 7 175 heures pour les avions et 17 205 heures pour les hélicoptères, et services coordonnés de lutte contre l'incendie fournis aux aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États ainsi qu'un appui en la matière

19 864 Heures de vol ont été effectuées, 6 310 par avion et 13 554 en hélicoptère.

Le nombre d'heures de vol effectuées par des avions est inférieur aux prévisions parce qu'un des appareils a été moins sollicité que prévu et qu'un autre n'a pas été déployé comme prévu dans l'État de l'Unité.

Le nombre d'heures de vol effectuées par des hélicoptères est inférieur aux prévisions parce que 3 hélicoptères militaires de manœuvre ont été déployés plus tard que prévu et 5 hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés.

Oui Des services de lutte contre l'incendie ont été fournis pour les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États.

Non Le produit n'a pas été exécuté au cours de la période considérée.

Suivi de la construction et de la remise en état d'aérodromes et d'hélistations dans les capitales de 10 États, y compris dans les bases de soutien au pays

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et maintenance d'une unité fluviale composée de 12 bateaux appartenant aux contingents, et distribution de 0,4 million de litres de carburant et lubrifiant

14 Bateaux appartenant aux contingents ont été déployés.

Aucun litre de carburant n'a été consommé car l'unité maritime n'a pas été mise en place avant la fin de la période considérée.

Communications

Prise en charge technique et maintenance d'un réseau par satellite composé de 2 stations terriennes principales assurant des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

2 Stations terriennes principales ont été prises en charge et maintenues.

Prise en charge technique et maintenance de 50 microterminaux VSAT, 44 systèmes VSAT fournisseurs d'accès à Internet, 99 centraux téléphoniques, 82 liaisons hertziennes, 1 059 stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, 4 334 stations Tetra et appareils portatifs de transmission radio à très haute fréquence et 1 559 appareils mobiles de transmission radio à très haute fréquence et stations Tetra

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour le matériel suivant :

21 Microterminaux VSAT

14 Systèmes VSAT fournisseurs d'accès à Internet

99 Centraux téléphoniques

82 Liaisons hertziennes

1 265 Stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence

4 156 Stations Tetra et appareils portatifs de transmission radio à très haute fréquence

Prise en charge technique et maintenance de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

Informatique

Prise en charge technique et maintenance de 88 serveurs, 4 559 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, dont 430 « clients légers » ou ordinateurs virtuels), 742 imprimantes et 200 expéditeurs numériques, 5 000 comptes de messagerie et 41 réseaux locaux et longue distance destinés à 5 000 comptes utilisateurs

Fourniture d'un appui cartographique et d'études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites du mandat de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients et la tenue d'un site Web intranet consacré au système d'information géographique

Santé

Exploitation et maintenance de 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 17 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, de 4 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents répartis sur 12 sites et de dispositifs d'évacuation sanitaire par route et par air utilisés dans toute la zone d'opérations pour l'ensemble du personnel des Nations Unies ainsi que pour la population civile locale en cas d'urgence

1 345 Appareils de transmission radio à très haute fréquence et stations Tetra

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour le matériel suivant :

25 Stations de radiodiffusion FM

4 Installations de production radiophonique

Des services de prise en charge technique et d'entretien ont été assurés pour le matériel suivant :

47 Serveurs

3 930 Ordinateurs

742 Imprimantes

200 Expéditeurs numériques

4 700 Comptes de messagerie actifs

41 Réseaux locaux et longue distance

5 232 Comptes utilisateurs actifs

9 332 Cartes ont été fournies aux composantes militaire et de police, au personnel civil, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales.

La Mission a également réagi aux situations de crise en établissant chaque semaine des cartes illustrant l'évolution du nombre de déplacés sur les sites de protection des civils et elle a mis à disposition des images satellites afin d'améliorer la perception de la situation et la gestion de la crise.

Les installations ci-après ont été exploitées et entretenues :

11 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU

25 Dispensaires de niveau I appartenant aux contingents

4 Hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents

La Mission a mis en place des dispositifs d'évacuation sanitaire par route et par air pour les patients nécessitant des hôpitaux de niveau III ou IV en dehors de la zone de la Mission.

Exploitation et maintenance de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida	Des soins d'urgence ont été dispensés régulièrement à plus de 100 000 patients sur les sites de protection des civils, notamment des interventions de chirurgie salvatrice et conservatrice et de chirurgie obstétricale.
	1 428 Membres du personnel en tenue et du personnel civil (871 hommes et 557 femmes) ont bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida dans la zone de la Mission.
	6 821 Membres du personnel en tenue et du personnel civil (3 545 hommes et 3 276 femmes) ont reçu une formation sur le VIH/sida à leur entrée en fonction.
	19 928 Membres du personnel en tenue et du personnel civil (14 714 hommes et 5 214 femmes) ont été sensibilisés au VIH/sida.
	101 Membres du personnel (77 hommes et 24 femmes) ont été formés pour animer des séances d'éducation par les pairs sur le VIH/sida et nommés dépositaires des trousseaux de prophylaxie post-exposition.
Mise en œuvre de programmes de gestion du stress à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, avec la participation des groupes d'entraide, des personnes assurant le relais avec les familles et des volontaires des centres d'appels	54 Programmes de gestion du stress ont été exécutés pour 1 050 participants sur toute la zone de la Mission, avec la participation de 32 groupes d'entraide et personnes assurant le relais avec les familles dans l'ensemble des 10 États.
Affectation, dans les États et les bases d'appui de comté, de conseillers du personnel chargés d'apporter un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un incident grave	Oui Des conseillers du personnel ont effectué 35 visites sur le terrain dans les États et les bases d'appui de comté. Ils ont réagi à 24 incidents graves dans l'ensemble de la zone de la Mission en fournissant un large éventail de services d'appui psychosocial (dont des premiers secours psychologiques, un soutien post-traumatique et des consultations individuelles et collectives) à 262 membres du personnel touchés par ces incidents. Une suite a été donnée à tous les incidents graves survenus dans la zone de la Mission dans les 48 heures suivant leur notification.
Sécurité	
Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, dont des services de protection rapprochée des responsables de la Mission et des hauts fonctionnaires en visite	Oui Des services de sécurité ont été assurés au quartier général de la Mission à Djouba (Tompson et Maison des Nations Unies), sur les sites de la Mission dans les capitales de 9 États et dans l'ensemble des bases d'appui de comté.

<p>Organisation de formations de base à la sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission</p>	<p>Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les responsables de la mission et les hauts fonctionnaires en visite.</p>
<p>Contrôle des accès et fourniture de services de sécurité en vue de la protection des sites civils dans les complexes de la MINUSS</p>	<p>49 Stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission ont été organisés à l'intention de 2 351 membres du personnel</p> <p>64 Réunions d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention des nouveaux membres du personnel des Nations Unies</p> <p>15 Exercices d'incendie ont été organisés sur toute la zone de la Mission</p> <p>Oui Des contrôles ont été effectués à tous les points d'accès de tous les sites de protection des civils et des services de sécurité y ont été assurés. Les activités suivantes ont également été organisées : a) la Police des Nations Unies a effectué des patrouilles intégrées sur les sites de protection de civils; b) la force de la MINUSS a organisé des patrouilles conjointes le long du périmètre des sites; c) la Police des Nations Unies et les unités de police constituées ont effectué des opérations de bouclage et de ratissage. Par ailleurs, la Mission a : a) fourni des conseils concernant la sécurité des salles de convalescence et de transit sur les sites de protection des civils; b) appuyé la délivrance de cartes d'identification pour les groupes de surveillances communautaires et le contrôle de ces cartes; c) fourni des conseils au personnel des Nations Unies et aux agents humanitaires et fait le point de la situation à leur intention. Enfin, la Mission a tenu des concertations périodiques avec les dirigeants locaux concernant les questions de sécurité.</p>
<p>Réalisation d'une évaluation des risques et des menaces en matière de sécurité comprenant des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires à la protection des sites civils dans l'enceinte de la Mission</p>	<p>La Mission a exécuté les produits suivants :</p>
	<p>139 Évaluation de la sécurité des sites</p> <p>564 Réunions d'information sur la sécurité à l'intention de 4 015 membres du personnel des Nations Unies</p> <p>171 Enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile</p> <p>54 Stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 1 040 membres du personnel</p>

Évaluation de l'état des routes en vue d'ouvrir de nouvelles routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect des droits de l'homme et garantir la sécurité des opérations aériennes	34	Enquêtes sur la sécurité et la sûreté des installations
	22	Évaluations des risques de sécurité
	12	Évaluations des menaces sur les sites de protection des civils
	La Mission a exécuté les produits suivants :	
	71	Évaluations de l'état des routes
	419	Opérations aériennes effectuées en toute sécurité

Centre de services régional d'Entebbe

48. Au cours de l'exercice considéré, le Centre de services régional a continué d'offrir à ses missions clientes des prestations efficaces et rationnelles dans les domaines de la logistique et de l'administration, tels que l'enregistrement de l'arrivée et du départ du personnel et le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études, et d'assurer un certain nombre de fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique, ou encore l'administration du Centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisation escomptée 5.2 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.2.1 Maintien du même délai pour l'administration de l'arrivée des membres du personnel (2012/13 : 89,3 % des arrivées traitées dans les 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des arrivées traitées dans les 2 jours et 100 % dans les 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des arrivées traitées dans les 2 jours et 100 % dans les 7 jours)

Pendant l'exercice considéré, 95 % des arrivées ont été traitées dans les 2 jours et 99 % l'ont été dans les 7 jours.

5.2.2 Maintien du même délai pour l'administration du départ des membres du personnel recruté sur le plan international (2012/13 : 99,3 % des départs traités en 1 jour; 2013/14 : plus de 98 % des départs traités en 1 jour, et 100 % dans les 5 jours; 2014/15 : plus de 98 % des départs traités en 1 jour et 100 % dans les 5 jours)

47 % des départs ont été traités en 1 jour et 67 % dans les 5 jours. Le Centre de services régional d'Entebbe n'a pas pu atteindre l'objectif fixé car les missions n'avaient pas accompli toutes les démarches attendues d'elles avant l'arrivée de leur personnel au Centre.

5.2.3 Maintien du même niveau de prestations grâce à l'administration dans des délais très courts du départ du personnel en tenue (2012/13 : 98 % des départs traités dans les 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % des départs traités dans les 3 jours et 100 % dans les 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des départs traités dans les 3 jours et 100 % dans les 7 jours)

98 % des départs ont été traités dans les 3 jours et 100 % dans les 7 jours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Administration de l'arrivée et du départ de 337 membres du personnel civil de la MINUSS	173	Arrivées et départs ont été traités pour la MINUSS.
Administration de l'arrivée et du départ de 286 membres du personnel en tenue de la MINUSS	503	Arrivées et départs ont été traités pour la MINUSS.

Réalisation escomptée 5.3 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.3.1 Maintien du même niveau de prestations grâce au traitement dans des délais très courts des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : 46 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 6 semaines; 2014/15 : 96 % des demandes traitées en 6 semaines)	90 % des 3 688 demandes ont été traitées dans les 6 semaines. Le résultat est inférieur aux prévisions parce que des fonctionnaires n'ont pas soumis les pièces nécessaires en temps voulu.
5.3.2 Maintien du même niveau de prestations grâce au traitement dans des délais très courts des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : 70,3 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 3 semaines; 2014/15 : 96 % des demandes traitées en 3 semaines)	68 % des 2 911 demandes d'indemnité reçues au total ont été traitées dans les 3 semaines. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les fonctionnaires n'ont pas soumis les pièces nécessaires en temps voulu et par les répercussions que les débuts de la mise en place du système Field support suite, en mars 2015, ont également eues sur le traitement des demandes d'indemnité.
5.3.3 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : s.o.; 2013/14 : moins de 12 % des indemnités versées en 1 semaine; 2014/15 : 96 % des indemnités versées en 1 semaine)	Les versements étant effectués par le Siège à New York, le Centre de services régional d'Entebbe se contente d'approuver les demandes. Cet indicateur a été modifié pour l'exercice 2015/16.
5.3.4 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 96 % des indemnités versées dans les 3 jours)	Les versements étant effectués par le Siège à New York, le Centre se contente d'approuver les demandes. Cet indicateur a été modifié pour l'exercice 2015/16.
5.3.5 Réduction du taux moyen de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées aux missions (2012/13 : 4 %; 2013/14 : moins de 12 %; 2014/15 : moins de 11 %)	18 % des demandes d'indemnité pour frais d'études ont été renvoyées aux missions pour être corrigées ou complétées.

Le Centre s'est employé à réduire le nombre de demandes renvoyées aux missions en dispensant à son personnel et aux interlocuteurs désignés des missions une formation concernant les modalités de présentation des demandes d'indemnité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

Traitement de 1 197 demandes d'indemnité pour frais d'études présentées par des membres du personnel de la MINUSS	1 070	Demandes ont été traitées.
---	-------	----------------------------

Réalisation escomptée 5.4 : Fourniture par le Centre régional de formation et de conférences d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
-------------------------------------	--

5.4.1 Maintien du même niveau de prestations par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 6 391 participants aux activités organisées par le Centre de services régional; 2013/14 : 6 000; 2014/15: 6 000)

Objectif atteint. 6 198 participants ont bénéficié de services de formation et de conférence.

Le nombre de participants supérieur aux prévisions s'explique par le recours plus important aux moyens existants pour organiser les réunions et activités de formation relatives à Umoja, ainsi que pour dispenser à tous les fonctionnaires présents au Centre de formation et de conférences les formations obligatoires portant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur la déontologie.

5.4.2 Maintien du même temps de réponse en ce qui concerne les demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 47 % des demandes traitées dans les 24 heures; 2013/14 : 98 % des demandes traitées dans les 24 heures; 2014/15 : 98 % des demandes traitées dans les 24 heures)

88 % des demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences ont été traitées dans les 24 heures.

Le produit inférieur aux prévisions s'explique par les demandes qui, soumises en fin de semaine, n'ont pas pu être traitées dans les 24 heures.

5.4.3 Maintien du degré de satisfaction des participants aux activités de formation (2012/13 : 28 % des participants satisfaits ou très satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou très satisfaits; 2014/15 : 99 % des participants satisfaits ou très satisfaits)

84 % des clients se sont déclarés satisfaits dans l'enquête menée en mars 2015. Il s'agit du plus haut taux de satisfaction enregistré pour un service du Centre.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

Organisation de 250 conférences et stages de formation au niveau régional auxquels participent 1 037 membres du personnel de la MINUSS	249	Conférences et stages de formation ont été organisés au niveau régional et 1 762 membres du personnel de la MINUSS y ont participé.
--	-----	---

Réalisation escomptée 5.5 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux mouvements des contingents et du personnel de police dans la région

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.5.1 Coordination par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, dans le respect des délais impartis, des vols assurant les mouvements des contingents et du personnel de police dans la région (2012/13 : 839 vols; 2013/14 : 1 179 vols; 2014/15 : 555 vols)

Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a coordonné que 123 vols au titre des mouvements des contingents et du personnel.

L'objectif n'a pas été atteint en raison :

- a) Du changement de stratégie en matière de transport des contingents, qui s'effectuera désormais une fois par an, ce qui a entraîné une augmentation de la taille et du poids des bagages autorisés par personne et empêché d'effectuer de nombreux transports prévus sur l'appareil disponible;
- b) De la résiliation des contrats du MD-83 et du B-737 Combi en février et en mai 2014 à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo respectivement;
- c) De l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui a restreint les opérations du B-737 de la MINUL, qui appuyait les transports de contingents effectués par le Centre de contrôle, dans la région d'Afrique de l'Est.

5.5.2 Réduction du temps nécessaire pour offrir une solution de transport afin d'assurer les mouvements des contingents et du personnel de police (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 96 % des demandes traitées en 5 jours et 100 % en 14 jours; 2014/15 : 95 % des demandes traitées en 5 jours et 100 % en 10 jours)

Non mesuré. Toutes les demandes ont été traitées dans les délais fixés, mais il n'existait pas d'outil adapté à la mesure de cet indicateur lors de l'exercice considéré. Le progiciel iNeed, qui sera mis en place d'ici à la fin de l'exercice 2015/16, tiendra compte des services du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et permettra de mesurer le temps de réponse.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Coordination de 20 vols pour le transport des contingents et du personnel de police assurés au moyen d'appareils affrétés à long terme par l'ONU pour la MINUSS	30	Vols de transport des contingents ont été coordonnés pour la MINUSS.
Transport de 690 membres des contingents et des forces de police	2 072	Membres des contingents et des forces de police ont été transportés pour la MINUSS.

Réalisation escomptée 5.6 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de transports aériens et de transports de surface au niveau régional

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.6.1 Vols régionaux assurés sans retard (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : au moins 75 % des vols)

Non mesuré. Au cours de l'exercice considéré, il n'existait pas d'outil adapté à la mesure de cet indicateur. Toutefois, le système de gestion des informations aériennes, qui est sur le point d'être mis en service, fournira l'outil de mesure nécessaire durant l'exercice à venir.

5.6.2 Réduction du temps nécessaire pour trouver des moyens de transport de substitution (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 95 % des demandes traitées dans les 5 jours, 100 % dans les 10 jours)

Non mesuré. Toutes les demandes ont été traitées dans les délais fixés, mais il n'existait pas d'outil adapté à la mesure de cet indicateur lors de l'exercice considéré. Le progiciel iNeed, qui sera mis en place d'ici à la fin de l'exercice 2015/16, tiendra compte des services du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et permettra de mesurer le temps de réponse.

5.6.3 Taux de remplissage des appareils (passagers et fret) : 70 % (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 70 %)

Un taux de remplissage de 62 % a été enregistré pour les appareils destinés au transport de voyageurs et de marchandises car seuls les vols effectués pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont été coordonnés dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements ne se chargeait pas de l'affectation des appareils, son rôle se limitant à la coordination.

5.6.4 Utilisation de 80 % des heures de vol inscrites au budget (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 80 %)

Sans objet. Les contrats relatifs au MD-83 et au B-737 Combi début 2014 ayant été annulés début 2014 en raison de la faible utilisation qu'en faisaient les missions, le Centre ne gère plus aucun aéronef.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
2 vols spéciaux d'urgence assurés à l'appui de la MINUSS	0	Malgré les nombreuses demandes de transports spéciaux émanant des missions régionales, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a pas pu fournir un appui étant donné qu'il ne gère plus aucun aéronef.
33 647 kilos de fret transportés pour la MINUSS	0	Faute d'appareils, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a pas pu répondre aux besoins régionaux.
45 heures de vol assurées pour la MINUSS	83	Heures de vol ont été effectuées au cours de l'exercice considéré. Malgré l'annulation anticipée des deux contrats de location d'aéronefs, le Centre a organisé 83 heures de vol pour la MINUSS au cours de l'exercice sur les appareils d'autres missions régionales.

3 mouvements au sol coordonnés pour la MINUSS

0 Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a effectué aucun mouvement au sol car les missions régionales n'en ont pas eu besoin.

Réalisation escomptée 5.7 : Fourniture aux missions clientes de services financiers efficaces et rationnels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.7.1 Délai de règlement des factures de fournisseurs inchangé (2012/13 : 86,8 % des factures payées dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % des factures payées dans les 27 jours; 2014/15 : 98 % des factures payées dans les 27 jours)

75 % des factures ont été payées dans les 27 jours. Le Centre de services régional d'Entebbe n'a pas pu atteindre son objectif car des retards sont intervenus dans la réception et l'inspection des marchandises, des livraisons partielles ont été effectuées et les justificatifs d'expédition et de paiement transmis par certains fournisseurs étaient incomplets. Il comptait sur les missions pour accomplir les formalités nécessaires en temps voulu.

5.7.2 Délai de traitement des demandes de remboursement du personnel inchangé (2012/13 : 89 % des demandes traitées dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % des demandes traitées dans les 21 jours; 2014/15 : 98 % des demandes traitées dans les 21 jours)

60 % des demandes de remboursement du personnel ont été traitées dans les 21 jours, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux taux de 30 % enregistré pendant l'exercice précédent. Le Centre n'a pas pu atteindre l'objectif fixé parce que les pièces justificatives transmises par les membres du personnel étaient incomplètes et que les fonds disponibles étaient insuffisants.

5.7.3 Octroi par les fournisseurs de remises pour paiement rapide (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : remise pour règlement rapide dans 100 % des cas qui s'y prêtent)

Une remise pour règlement rapide a été obtenue auprès des fournisseurs dans 96 % des cas pour lesquels c'était possible. Le résultat est inférieur aux prévisions car certaines factures ont été transmises tardivement au Centre.

5.7.4 Raccourcissement du délai de traitement des virements bancaires électroniques (2012/13 : 97 % des virements traités dans les 3 jours; 2013/14 : 97 % des virements traités dans les 3 jours; 2014/15 : 98 % des virements traités dans les 3 jours)

79 % des virements électroniques ont été traités en 3 jours et 95 % en 5 jours. L'objectif n'a été que partiellement atteint en raison de la période de transition et de formation qui a suivi la mise en service d'Umoja.

5.7.5 Délai nécessaire à l'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et les autres prestations inchangé (2012/13 : 99,8 % des opérations exécutées en 5 jours; 2013/14 : 98 % des opérations exécutées en 5 jours; 2014/15 : 98 % des opérations exécutées en 5 jours)

Objectif atteint. 100 % des opérations mensuelles concernant la paie ont été exécutées en 5 jours.

5.7.6 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services financiers inchangé (2012/13 : 13 % se déclarent satisfaits des prestations en ce qui concerne le versement des indemnités; 21 % en ce qui concerne le versement des salaires; 16 % en ce qui concerne les règlements par les fournisseurs; 2013/14 : 80 %; 2014/15 : 80 %)

Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée concernant les services financiers depuis la restructuration des gammes de service du Centre de services régional, qui touche à la fois aux services financiers et aux services de gestion des ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
États financiers mensuels établis pour la MINUSS en conformité avec les normes IPSAS	12	Rapports financiers mensuels établis pour la MINUSS en conformité avec les normes IPSAS
Règlement de 8 644 demandes de remboursement émanant de membres du personnel	7 506	Demandes traitées pour la MINUSS Le produit est inférieur aux prévisions parce que les demandes reçues pendant l'exercice ont été moins nombreuses que prévu.
Paiement de 1 019 membres du personnel de la MINUSS recruté sur le plan international	675	Membres du personnel recrutés sur le plan international ont été payés par les services locaux de la paie, cette moyenne tenant compte du nombre effectif de membres du personnel payés par la MINUSS et de l'effectif déployé.
Paiement de 1 630 membres du personnel de la MINUSS recruté sur le plan national	1 246	Agents recrutés sur le plan national ont été payés par les services locaux de la paie, cette moyenne tenant compte du nombre effectif de membres du personnel payés par la MINUSS et de l'effectif déployé.
Paiement de 1 064 membres du personnel en tenue de la MINUSS	906	Agents en tenue, dont des membres de la police civile, des observateurs militaires et des officiers d'état-major, ont été payés par les services locaux de la paie, cette moyenne tenant compte du nombre total des membres du personnel percevant une portion locale de rémunération. Les versements ne comprennent pas l'indemnité journalière due aux membres des contingents et des unités de police constituées.
Paiement de 543 Volontaires des Nations Unies affectés à la MINUSS	651	Volontaires des Nations Unies ont perçu une indemnité de subsistance, cette moyenne tenant compte du nombre effectif de Volontaires percevant une portion locale de rémunération dans les missions et de l'effectif déployé pour chaque mission.
Paiement de 2 000 vacataires de la MINUSS	1 277	Vacataires ayant été payés
Paiement de 1 125 fournisseurs de la MINUSS	184	Fournisseurs ayant été payés

Réalisation escomptée 5.8 : Fourniture aux missions clientes de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels

Indicateurs de succès prévus

5.8.1 Maintien du même délai pour l'exécution des formalités d'entrée en fonctions et la gestion des offres d'engagement en provenance des missions clientes, dans la limite des pouvoirs

Indicateurs de succès effectifs

Les formalités d'entrée en fonctions ont été exécutées dans les 90 jours dans 76 % des cas.

Le Centre de services régional d'Entebbe n'a pas pu atteindre l'objectif en raison, principalement, des retards

délégués (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : formalités d'entrée en fonctions exécutées sous 90 jours dans 98 % des cas)	enregistrés dans la réception des réponses des candidats, la vérification de leur aptitude médicale et la réception de l'accord du responsable.
5.8.2 Délai d'approbation des prestations et avantages du personnel inchangé (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 14 jours dans 98 % des cas; 2014/15 : 14 jours dans 98 % des cas)	90 % des prestations et avantages du personnel recruté sur les plans international et national ont été approuvés dans les 14 jours.
5.8.3 Délai de traitement des demandes de remboursement de frais de voyage inchangé (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % des demandes traitées dans les 14 jours; 2014/15 : 98 % des demandes traitées dans les 14 jours et 100 % dans les 20 jours)	46 % des demandes de remboursement de frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours et 71 % dans les 20 jours. Le résultat est inférieur aux prévisions en raison des délais de réponse des membres du personnel.
5.8.4 Délai de versement des primes d'affectation inchangé (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 5 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 5 jours)	89 % des dossiers relatifs aux primes d'affectation ont été traités dans les 5 jours.
5.8.5 Prorogation des contrats effectuée dans les délais voulus afin qu'il en soit tenu compte dans les états de paie, pour toutes les recommandations et tous les rapports d'évaluation (ePerformance) reçus des missions clientes (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 100 %; 2014/15 : 100 %)	96 % des prorogations de contrats (personnel recruté sur les plans national et international) ont été effectuées dans les délais voulus pour qu'il en soit tenu compte dans les états de paie.
5.8.6 Maintien du même délai pour l'accomplissement des formalités et l'établissement des états de présence à la cessation de service (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)	Cet indicateur n'a pas pu faire l'objet d'un suivi. Les formalités et l'établissement des états de présence à la cessation de service sont accomplis manuellement et exigent une intervention dans différents systèmes, sans qu'aucune analyse et aucun contrôle soient effectués.
5.8.7 Maintien du même délai pour la délivrance de billets pour les voyages (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours; 2014/15 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)	92 % des billets ont été délivrés dans les 7 jours.
5.8.8 Respect de la règle selon laquelle les billets nominatifs doivent être achetés 16 jours avant le début d'un voyage autorisé (2012/13 : s.o.; 2013/14 : dans 75 % des cas; 2014/15 : dans 75 % des cas)	Les billets ont été délivrés 16 jours ou plus avant le départ dans 63 % des cas. Ce chiffre représente par rapport à l'exercice 2013/14 une amélioration qui résulte du fait que le Centre de services régional a continué de veiller au respect des directives applicables aux voyages en communiquant avec les missions clientes et les membres du personnel.
5.8.9 Degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis au titre de la gestion des ressources humaines inchangé (2012/13 : 15 % des intéressés satisfaits des services de recrutement et d'entrée en fonctions, 40 % des services liés aux voyages, et 48 % des services du personnel; 2013/14 : 90 %; 2014/15 : 90 %)	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée au sujet des services de gestion des ressources humaines depuis la restructuration de la gamme de services du Centre de services régional, qui touche à la fois aux services financiers et aux services de gestion des ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Traitement de 336 offres d'engagement sur le plan international pour la MINUSS	109	Nouvelles recrues de la MINUSS ayant bénéficié de l'aide du Centre en ce qui concerne les formalités d'entrée en fonctions
Prorogation de 2 554 engagements d'agents de la MINUSS recrutés sur les plans national et international	911	Engagements ont été prorogés pour la MINUSS.
Versement de 350 primes d'affectation	60	Primes d'affectation ont été traitées.
Approbation de 8 513 prestations et avantages pour la MINUSS	18 359	Prestations et avantages ont été approuvés.
Délivrance de 2 095 billets d'avion au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSS	3 320	Billets d'avion ont été délivrés.

Réalisation escomptée 5.9 : Fourniture aux missions clientes d'un appui informatique efficace et rationnel

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.9.1 Amélioration des services de facturation téléphonique grâce à la mise en place d'une structure régionale et à la normalisation de la procédure (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 97 % des factures téléphoniques envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur, et 100 % dans les 15 jours)	La facturation en ligne des appels téléphoniques, les essais d'acceptation des logiciels et la normalisation de la facturation téléphonique ont été achevés à 90 %. Depuis octobre 2014, 100 % des factures téléphoniques ont été envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels confirmé par l'utilisateur, et le délai de 15 jours n'a pas été dépassé.
5.9.2 Amélioration des performances du réseau mis à la disposition des missions dans le cadre du transfert de toutes les activités de gestion et de suivi au Centre technologique (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : taux de disponibilité du réseau sur une base mensuelle : 99 %)	Le Centre était toujours en construction en 2014/15, et les travaux de génie civil n'ont été achevés qu'en juin 2015. Le Centre devrait être mis en service au cours de l'exercice 2015/16.
5.9.3 Maintien du même délai de réponse aux incidents et aux demandes de service (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : il est répondu dans les 3 heures à 100 % des incidents et des demandes de service)	Il a été répondu dans les 3 heures à 98 % des incidents et des demandes de service.
5.9.4 Respect par les services compétents des délais convenus dans les accords de prestation de services pour le règlement des incidents (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 90 % des incidents réglés en fonction du degré de priorité qui leur est assigné – incidents graves : règlement en 3 heures; priorité élevée : règlement en 6 heures; priorité moyenne : règlement en 12 heures; priorité peu élevée : règlement en 48 heures)	Il a été répondu à 96 % des demandes de service en fonction du degré de priorité qui leur était assigné. Le délai moyen de règlement des incidents au cours de l'exercice considéré s'établissait comme suit : 5,23 heures pour les incidents graves; 10,21 heures pour les incidents à priorité élevée; 2,77 heures pour les incidents à priorité moyenne; 1,35 heure pour les incidents à priorité peu élevée. Au cours de l'exercice, un degré de priorité moyen a été assigné à 99 % des incidents.

5.9.5 Respect par les services compétents des délais convenus dans les accords de prestation de services pour le traitement des demandes de service (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : réponse apportée à 90 % des demandes de service en fonction du degré de priorité qui leur est assigné (demandes urgentes : réponse dans les 2 heures; priorité élevée : réponse dans les 4 heures; priorité moyenne : réponse dans les 24 heures; priorité peu élevée : réponse dans les 48 heures)

Il a été répondu à 86 % des demandes de service en fonction du degré de priorité qui leur était assigné. Au cours de l'exercice, un degré de priorité moyen a été assigné à 99 % des demandes de service dans le progiciel iNeed, les autres demandes ayant été jugées urgentes.

5.9.6 Amélioration du degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis par le Service régional de l'informatique et des communications (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : taux de satisfaction : 90 %)

84 % des clients se sont déclarés satisfaits, d'après l'enquête menée en mars 2015.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Gestion efficace de plus de 4 199 comptes téléphoniques en appui à la MINUSS	Oui	La gestion des comptes téléphoniques a été assurée.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) / (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	7 135,2	7 982,3	(847,1)	(11,9)
Contingents	389 842,9	348 223,5	41 619,4	10,7
Police civile	28 112,3	30 989,0	(2 876,7)	(10,2)
Unités de police constituées	18 273,7	15 943,9	2 329,8	12,7
Total partiel	443 364,1	403 138,7	40 225,4	9,1
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	180 370,1	170 728,7	9 641,4	5,3
Personnel recruté sur le plan national	41 984,8	44 697,7	(2 712,9)	(6,5)
Volontaires des Nations Unies	19 423,1	19 270,0	153,1	0,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 687,6	4 411,5	2 276,1	34,0
Personnel fourni par des gouvernements	1 295,8	194,1	1 101,7	85,0
Total partiel	249 761,4	239 302,0	10 459,4	4,2
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	834,3	830,5	3,8	0,5
Voyages	6 257,0	7 993,2	(1 736,2)	(27,7)
Installations et infrastructures	125 983,9	115 095,8	10 888,1	8,6
Transports terrestres	20 506,0	24 455,3	(3 949,3)	(19,3)
Transports aériens	137 517,7	130 568,8	6 948,9	5,1
Transports maritimes ou fluviaux	2 302,0	3 061,1	(759,1)	(33,0)
Communications	14 240,0	11 450,3	2 789,7	19,6
Informatique	16 870,7	24 995,7	(8 125,0)	(48,2)
Santé	2 841,2	1 953,2	888,0	31,3
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	75 836,8	78 535,3	(2 698,5)	(3,6)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	404 189,6	399 939,2	4 250,4	1,1
Total brut	1 097 315,1	1 042 379,9	54 935,2	5,0
Recettes provenant des contributions du personnel	19 044,8	18 824,9	219,9	1,2
Total net	1 078 270,3	1 023 555,0	54 715,3	5,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	628 724,4	613 156,4	15 568,0	2,5

B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) / (1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	7 982,3	5 469,4	2 512,9	31,5
Personnel recruté sur le plan national	1 190,5	1 043,0	147,5	12,4
Volontaires des Nations Unies	230,0	65,4	164,6	71,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—	—
Total partiel	9 402,8	6 577,8	2 825,0	30,0
Dépenses opérationnelles				
Consultants	65,1	41,1	24,0	36,9
Voyages	34,3	108,3	(74,0)	(215,7)
Installations et infrastructures	2 170,1	1 466,4	703,7	32,4
Transports terrestres	43,0	16,6	26,4	61,4
Transports aériens	—	—	—	—
Communications	289,4	497,7	(208,3)	(72,0)
Informatique	452,8	163,9	288,9	63,8
Santé	13,1	12,0	1,1	8,4
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	44,1	22,1	22,0	49,9
Total partiel	3 111,9	2 328,1	783,8	25,2
Total brut	12 514,7	8 905,9	3 608,8	28,8
Recettes provenant des contributions du personnel	788,8	505,3	283,5	35,9
Total net	11 725,9	8 400,6	3 325,3	28,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	12 514,7	8 905,9	3 608,8	28,8

49. La sous-utilisation des crédits alloués au titre des ressources nécessaires au Centre de services régional d'Entebbe s'explique principalement par un taux de vacance de poste élevé enregistré pour le personnel recruté sur le plan international en raison du gel des recrutements mis en place en prévision de l'application des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, lesquelles préconisent la transformation de 68 postes soumis à un recrutement international en postes pourvus au plan national et la suppression de sept autres. En outre, au titre des Dépenses opérationnelles, la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions à la rubrique Installations et infrastructures, l'achat de matériel de bureau pour les bâtiments 1 et 2 du Centre ayant été annulé du fait des retards accusés dans leur construction, et à la rubrique Informatique, en raison : a) du recrutement d'un nombre

d'informaticiens contractuels inférieur aux prévisions; b) de dépenses inférieures aux prévisions au titre des services d'accès à distance; c) du nombre d'ordinateurs utilisés et de licences d'utilisation achetées inférieur aux prévisions.

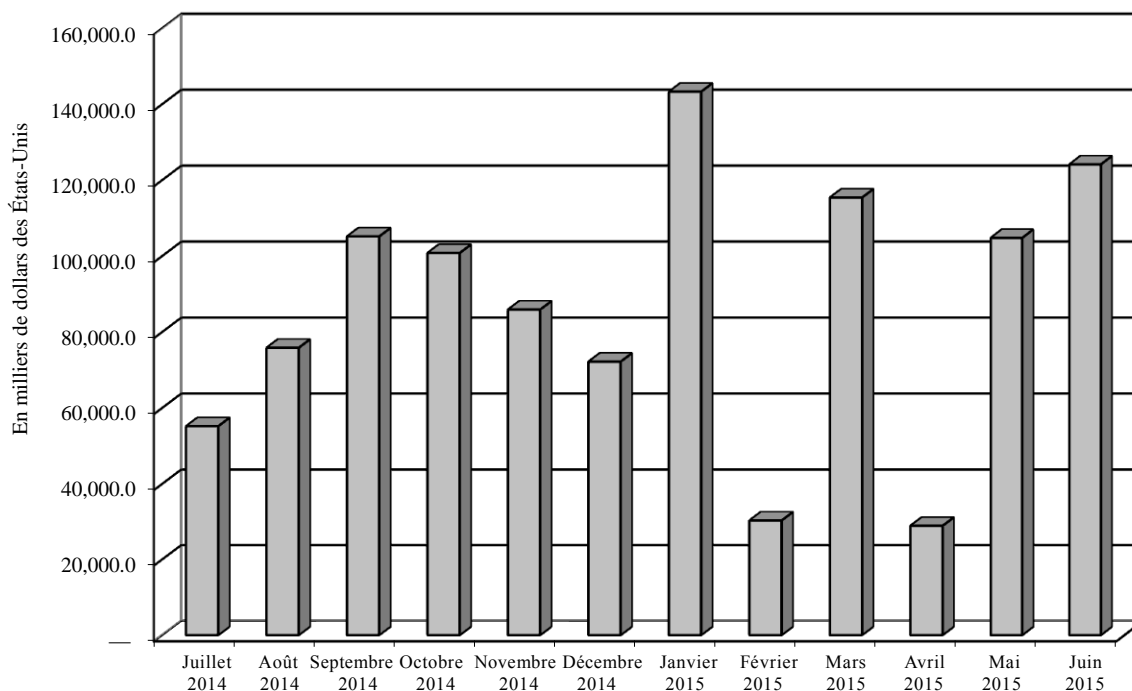
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	443 364,1	–	443 364,1
II. Personnel civil	249 761,4	–	249 761,4
III. Dépenses opérationnelles	404 189,6	–	404 189,6
Total	1 097 315,1	–	1 097 315,1
Pourcentage de réaffectations			0,0

50. Au cours de la période considérée, aucune réaffectation n'a eu lieu.

D. Évolution des dépenses mensuelles



51. En septembre et en octobre 2014, puis en janvier, mars, mai et en juin 2015, on constate un pic des dépenses qui s'explique par les engagements souscrits et les remboursements des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que par le traitement des demandes de remboursement reçues au

titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, qui sont effectués sur une base trimestrielle.

E. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	1 658,9
Produits divers ou accessoires	6 067,5
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	22 101,7
Total	29 828,1

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	54 955,5
Unités de police constituées	2 271,7
Total partiel	57 227,2
Soutien logistique autonome	
Contingents	39 340,1
Unités de police constituées	1 663,8
Total partiel	41 003,9
Total	98 231,1

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Acte d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	De 0 à 4,0		

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	4 474,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	47 612,6
Total	52 087,5

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 40,4 millions de dollars.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(847,1)	(11,9 %)

52. Le dépassement des crédits tient principalement au fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés a été supérieur aux prévisions (160 contre 139 inscrits au budget de l'exercice 2014-2015), ce qui a entraîné une hausse des coûts de l'indemnité de subsistance (missions). Cet écart a été en partie compensé par la diminution : des dépenses engagées au titre des rations, la fourniture de rations aux observateurs militaires s'effectuant sur la base du recouvrement des coûts; des indemnités en cas de décès ou d'invalidité, aucune demande n'ayant été présentée au cours de la période considérée; des indemnités d'habillement, 140 demandes ayant été traitées au cours de l'exercice contre 278 prévues au budget.

	<i>Écart</i>	
Contingents	41 619,4	17,7 %

53. La sous-utilisation des crédits est essentiellement imputable au fait que le nombre moyen de militaires déployés a été inférieur aux prévisions (10 534, soit un taux de non déploiement de 6,7 %, contre 10 729 militaires inscrits au budget de l'exercice 2014-2015) en raison des retards de déploiement. Les dépenses au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, des voyages liés à la relève, des indemnités de permission, des indemnités journalières, des rations et du matériel appartenant aux contingents ont ainsi été inférieures aux prévisions. Les économies réalisées ont été partiellement annulées par un dépassement des crédits au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, résultant du déploiement de deux contingents de plus que ce qui avait été prévu dans le budget.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(2 876,7)	(10,2 %)

54. Le dépassement des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de policiers des Nations Unies déployés a été supérieur aux prévisions (579, soit un taux de non déploiement de 5,7 %, contre 565 policiers prévus au budget de l'exercice 2014-2015), ce qui a entraîné une augmentation des dépenses engagées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages liés à la relève. Cet écart a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rations, ces dernières étant fournies aux policiers des Nations Unies sur la base du recouvrement des coûts.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	2 329,8	12,7 %

55. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par le fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées déployés a été inférieur aux prévisions (417, soit un taux de non déploiement de 20,3 %, contre 497 prévus au budget de l'exercice 2014-2015), en raison des retards de déploiement. Les dépenses au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, des voyages liés à la relève, des indemnités de permission, des indemnités journalières, des rations et du matériel appartenant aux contingents ont donc été inférieures aux prévisions. Les économies réalisées ont été partiellement annulées par un dépassement des crédits au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, résultant du déploiement de deux unités de police constituées en plus que ce qui avait été prévu dans le budget.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	9 641,4	5,3 %

56. La sous-utilisation des crédits est, pour l'essentiel, due au fait que le nombre d'indemnités de départ versées a été moins élevé que prévu et que le taux de vacance moyen cumulé a été supérieur aux prévisions (17,6 % contre 15 % prévus au budget de la Mission, et 5 % prévus au budget du Centre de services régional d'Entebbe).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 712,9)	(6,5 %)

57. Le dépassement de crédits constaté tient essentiellement à l'établissement de lieux d'affectation supplémentaires dans les zones d'opérations ouvrant droit à la prime de danger, compte tenu des conditions de sécurité, mais également au fait que le taux de vacance cumulé a été moins élevé que prévu pour les administrateurs recrutés sur le plan national (21,3 % contre 25 % prévus au budget de la Mission, avec en moyenne 176 postes financés, et 5 % prévus au budget du Centre de services régional d'Entebbe, avec 2 postes financés) et pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (24,7 % contre 30 % prévus au budget de la

Mission, avec en moyenne 1 468 postes financés, et 5 % prévus au budget du Centre de services régional d'Entebbe, avec 51 postes financés).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	153,1	0,8 %

58. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à un taux de vacance de postes plus élevé que les prévisions pour les Volontaires des Nations Unies (92,7 % contre 50 % prévus au budget). Ces économies ont été en partie annulées par un dépassement des crédits au titre de la prime de danger celle-ci s'appliquant à de nouveaux lieux d'affectation.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 276,1	34,0 %

59. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à un taux de vacance plus élevé que prévu pour les agents recrutés sur le plan international dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire (54,1 % contre 30 % prévus au budget de l'exercice 2014-2015).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	1 101,7	85,0 %

60. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la suppression des postes de personnel fourni par des gouvernements à compter du 1er janvier 2015. Les économies ainsi réalisées ont été annulées en partie par l'augmentation des dépenses au titre du rapatriement.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 736,2)	(27,7 %)

61. Le dépassement des crédits est principalement dû aux frais de voyage et aux indemnités journalières de subsistance pour : a) 51 fonctionnaires recrutés sur le plan international détachés à titre temporaire afin de s'acquitter de tâches essentielles concernant les personnes déplacées et la protection des civils; b) les fonctionnaires en rotation à l'intérieur de la zone d'opérations; c) les fonctionnaires transférés et déployés temporairement dans d'autres lieux d'affectation au Soudan du Sud en raison des conditions de sécurité. Cet écart a été partiellement compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages à des fins de formation, les formations étant principalement dispensées au niveau local et dans des lieux ayant un faible taux d'indemnité journalière de subsistance. Par ailleurs, plusieurs stages devant être assurés par des prestataires extérieurs ont été annulés en raison d'un nombre insuffisant de participants.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	10 888,1	8,6 %

62. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des carburants et des lubrifiants, les coûts liés à la passation des contrats n'ayant pas été réglés pour les sites fermés et le prix du carburant ayant été inférieur aux prévisions (1,15 dollar le litre contre 1,36 dollar prévu au budget 2014-2015); b) des services d'entretien, les contrats de nettoyage ayant été annulés en l'absence de fournisseurs qualifiés; c) de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, à la suite d'une réduction de la demande de fournitures et de matériel destinés à assurer la défense des périmètres, à lutter contre les incendies et à mener des activités de sauvetage et de protection, du fait de la mise en œuvre du projet de système de sécurité électronique; d) de la location de logements, grâce aux loyers payés par le personnel par l'intermédiaire d'un mécanisme de recouvrement des coûts et de la résiliation de deux contrats de location intervenue plus tôt que prévue à la suite de la fermeture de bases d'appui de comté.

63. L'écart constaté a été contrebalancé en partie par une augmentation des dépenses au titre : a) du matériel de défense des périmètres, du fait de l'achat de barrières de défense, conformément à la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies préconisant le renforcement de la sécurité et la pose de clôtures dans toute la zone de la Mission; b) du matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant, du fait de l'achat de stations de traitement des eaux et de centres de distribution de carburant dans le cadre du projet de module de déploiement logistique aéroporté visant à permettre un déploiement rapide des contingents; c) de l'achat de locaux préfabriqués, du fait d'achats supplémentaires de conteneurs et de sanitaires.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(3 949,3)	(19,3 %)

64. Le dépassement de crédits est principalement le fait d'achats supplémentaires de véhicules et d'équipements connexes en vue d'appuyer des projets de génie civil, la livraison de marchandises, le déploiement des troupes et le renforcement des mesures de sécurité. Cet écart a été en partie compensé par une réduction des frais de location de véhicules, les dépenses inscrites initialement à la rubrique Transports terrestres du budget ayant finalement été comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	6 948,9	5,1 %

65. La sous-utilisation des crédits tient principalement à des frais de location et d'exploitation d'hélicoptères moins importants que prévu étant donné que : a) cinq hélicoptères tactiques n'ont pas été livrés, trois hélicoptères de transport militaire ont été livrés tardivement et la flotte d'hélicoptères est de plus en plus réduite en raison de la fermeture de bases d'appui de comté et des restrictions imposées à la liberté de mouvement dans les États du Haut-Nil et de l'Unité; b) des drones n'ont pas été déployés et le projet de renforcement des capacités en matière de contrôle du trafic aérien n'a pas été appliqué. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par une augmentation des frais de location et d'exploitation d'avions, faisant suite à la renégociation du contrat de la Mission, qui n'a pas permis

d'obtenir les réductions espérées, ainsi qu'au titre du carburant et des lubrifiants, la consommation réelle de carburant aviation ayant été plus importante que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(759,1)	(33,0 %)

66. Le dépassement de crédits est essentiellement imputable à l'achat supplémentaire de conteneurs maritimes. Cet écart a été en partie compensé par une des dépenses engagées au titre du carburant et des lubrifiants inférieures aux prévisions, l'unité de marine n'ayant pas été déployée.

	<i>Écart</i>	
Communications	2 789,7	19,6 %

67. La sous-utilisation des crédits est principalement due aux retards pris dans le déploiement des services de données par satellite aux bases d'appui de comté et aux capitales des États, du fait de restrictions imposées à la liberté de mouvement et du manque de moyens pour transporter le matériel. Par ailleurs, la sous-utilisation des crédits affectés à cette rubrique tient aussi au fait que certaines dépenses au titre des communications assurées par des réseaux commerciaux, inscrites au budget à la rubrique Communications, ont en réalité été comptabilisées à la rubrique Informatique. Cet écart a été partiellement annulé par des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'entretien du matériel et des services d'appui aux transmissions, en raison de la mise à niveau du matériel du projet Tetra au quartier général de la Mission, en prévision de l'installation du système centralisé de liaison radio numérique pour accueillir le réseau mondial de liaison radio du Centre de services mondial de l'ONU.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(8,125,0)	(48,2 %)

68. Le dépassement des crédits s'explique principalement par une augmentation des dépenses afférentes à l'achat de matériel du fait : a) de l'achat de matériel supplémentaire, y compris des ordinateurs, des expéditeurs numériques, des radios numériques portatives, du matériel auxiliaire et le système Tetra, afin de satisfaire aux exigences de sécurité; b) du remplacement de radios portatives à haute fréquence ayant dépassé leur durée de vie utile; c) du remplacement d'appareils radio analogiques portatifs obsolètes par du matériel numérique. Le dépassement des crédits est également dû au fait que le matériel de transmission fourni à l'appui d'Umoja ainsi que d'autres dépenses engagées au titre des communications assurées par des réseaux commerciaux, inscrites initialement à la rubrique Communications du budget, ont en fait été comptabilisées à la rubrique Informatique. L'écart a été compensé en partie par des dépenses afférentes à l'acquisition des logiciels inférieures aux prévisions, la procédure d'achat de logiciels et de licences n'ayant pas abouti.

	<i>Écart</i>	
Santé	888,0	31,3 %

69. La sous-utilisation des crédits constatée est principalement le fait de dépenses inférieures aux prévisions au titre des fournitures, en raison de la disponibilité des articles en stock, et des services médicaux, en raison d'une réduction du nombre : a) des évacuations sanitaires aériennes, les vols vers le Centre de services régional d'Entebbe étant assurés par des avions des Nations Unies au non par des compagnies aériennes commerciales; d) du transfert de patients hors de la zone de la Mission, des traitements et des soins médicaux étant disponibles dans des unités médicales de niveau II; c) de services mortuaires.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(2 698,5)	(3,6 %)

70. Le dépassement de crédits est principalement imputable au recrutement de sous-traitants pour fournir un appui technique et logistique à 10 sites d'entreposage intégrés. Cet écart a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre du fret et autres charges résultant de retards pris dans le déploiement des contingents et des unités de police constituées et de l'annulation de l'achat prévu de structures à parois souples Rubb Hall faute de propositions des fournisseurs. Par ailleurs, les dépenses au titre des loisirs, initialement inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers du budget, ont en fait été comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

71. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, soit 54 935 200 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 29 828 100 dollars – provenant des intérêts créditeurs (1 658 900 dollars), des recettes diverses ou accessoires (6 067 500 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (22 101 700 dollars).